This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 010 248 474

r 346.14.5

Harvard College Library

FROM THE
FRANCIS PARKMAN
MEMORIAL FUND
FOR
CANADIAN HISTORY
ESTABLISHED IN 1908

L'ARMÉE ROYALE

EN 1789

441-88. — Corbeil. Imprimerie Crété.

ALBERT DURUY

L'ARMÉE ROYALE EN 1789

AVEC INTRODUCTION BIOGRAPHIQUE

PAR

GEORGE DURUY

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1888

Droits de reproduction et de traduction réservés.

HARVARD COLLEGE
OCT 18 1920
LIBRARY
Parkman fund

INTRODUCTION

ALBERT DURUY

C'est dans une vieille maison d'un des plus vieux quartiers de Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, en plein centre universitaire, rue des Poules (aujourd'hui Laromiguière), une vraie rue de province, solitaire, silencieuse et grise, qu'il naquit le 2 janvier 1844. — Fils et petit-fils d'artisans flamands attachés depuis Colbert à la manufacture des Gobelins, son père, le futur ministre et sénateur de l'Empire, n'était alors qu'un modeste professeur d'histoire. Sa mère, née de Graffenried, appartenait à une famille noble de Berne. Il était aisé de retrouver aussi bien dans l'être physique que dans l'être moral d'Albert Duruy la trace de ce double atavisme. Sa

force athlétique, cette santé qui longtemps parut indestructible, la sève dont il débordait, sa mâle intrépidité, attestaient la présence du sang jeune et riche transmis par l'hérédité plébéienne. L'élégance de sa structure, la beauté parfaite de cette tête énergique et fine dont l'ovale rappelait un peu celui des portraits du temps de Henri III; dans un autre ordre, l'aristocratie de ses instincts, qui alla se développant avec l'âge, je ne sais quoi de chevaleresque qui perçait sous sa simplicité, une courtoisie native qui ne sentait ni la recherche ni l'apprêt, sa réserve un peu hautaine mais non pas raide et cassante, le soin qu'il prenait d'imposer à sa parole, à son geste, une mesure dont ses sentiments n'étaient pas toujours également pourvus, tout enfin, était marqué chez lui comme d'un trait léger de gentilhommerie.

*
* *

Il fit ses études au lycée Henri IV, puis à Charlemagne, où il eut pour professeurs MM. Hector Lemaire et Gaston Boissier. En inspirant au jeune rhétoricien l'amour des belles-lettres, ces maîtres éminents leur préparaient un défenseur : on sait avec quelle ardeur de conviction il devait prendre en main la cause des humanités quand, plus tard,

il les jugea menacées, et comment il leur paya sa dette en mettant à leur service, avec une sorte de gratitude filiale, la délicatesse et la vigueur d'un talent qu'elles avaient formé. Reçu à l'École normale en 1863, il la quitta avant la fin de la troisième année, renonçant volontairement au professorat, dont le labeur paisible et régulier n'eût pas donné satisfaction aux vives impulsions de ce tempérament fougueux, non plus qu'à l'instinct d'une nature avide d'indépendance, qui semblait déjà ne pouvoir trouver que dans l'action l'emploi de ses facultés.

*
* *

Il hésitait encore sur le choix définitif d'une carrière et cherchait sa voie, tantôt sollicité par le journalisme, — qui a de tout temps exercé de puissantes séductions sur les jeunes transfuges de l'Université, — tantôt songeant à entrer dans l'administration par la porte du conseil d'État, quand la guerre éclatant lui révéla une vocation qu'il ne se connaissait pas.

Si l'on considère que l'issue de la campagne ne faisait doute pour presque personne; que les victoires de Crimée, d'Italie, de Chine, du Mexique, semblaient le gage de nouveaux succès; qu'on

aurait traité de fou le prophète de malheur qui eût annoncé à cette France de 1870, gaie, prospère et confiante en sa force qu'elle serait, après quelques semaines, réduite à lutter désespérément non pour la gloire mais pour l'existence même : on conviendra qu'il fallait être doué d'un patriotisme singulièrement impérieux, pour laisser derrière soi les fêtes, les plaisirs de Paris, la vie facile d'un fils de ministre, et courir à la frontière dès le premier appel de clairon. C'est pourtant ce que fit Albert. Le jour même de la déclaration, il s'engagea, comme si quelque secret instinct l'eût averti que le pays n'avait pas assez, cette fois, de ceux dont c'était le métier de combattre et de mourir pour lui : noble exemple qui sans doute ne fut pas perdu et prépara bien des âmes moins viriles à l'idée d'accepter sans faiblesse, si la France l'exigeait, ce devoir dont, avec une généreuse ardeur, il devançait, lui, l'accomplissement.

*
* *

Le 25 juillet 1870, vers deux heures de l'après-midi, le 1er régiment de tirailleurs algériens, en tenue de campagne, franchit la grande porte de la caserne du quai d'Orsay et se mit en marche, dans la direction de la gare de l'Est, par la rue de Rivoli et le

Boulevard de Sébastopol, noms glorieux, d'un augure, hélas, bien trompeur! La musique jouait allégrement des marches guerrières; la *Marseillaise* redevenue le chant national, — la *Marseillaise* que n'avaient encore déshonorée ni les clairons de l'Allemagne, ni ceux de la Commune, — jaillissait de toutes les bouches, et le peuple, massé le long des trottoirs, frémissait en sentant passer sur sa tête l'hymne des grands jours d'autrefois, comme un vent de colère qui soufflait vers le Rhin. Au milieu de ces Arabes, de ces Kabyles, de ces nègres qui défilaient coiffés de la rouge chéchia, on remarquait un jeune soldat dont la peau blanche formait contraste avec les reflets de bronze que la lumière mettait aux fronts luisants de ses compagnons d'armes. C'était Albert Duruy, engagé volontaire aux tirailleurs pour la durée de la guerre : sachant ce corps destiné à recevoir et à donner les premiers coups, c'est parmi ces combattants d'avant-garde qu'il avait sollicité la faveur de prendre place, « afin, disait-il gaiement, de ne pas perdre les premières notes de l'ouverture ». Sac au dos et musette au côté, la large ceinture couleur de sang roulée autour de la taille, son fusil sur l'épaule, les narines frémissantes, comme s'il avait flairé déjà l'odeur de la poudre, il marchait, plein de joie, à la bataille, du pas alerte d'un chas-

seur partant pour la battue. A mesure qu'on appr chait de la gare qui porte à son fronton les statu de Strasbourg et de Metz, la musique, gagnée pa l'ivresse populaire, accélérait son rythme ; des turcc lançaient en l'air leur fusil, comme à la fantasia en poussant des clameurs gutturales ; la foule applaudissait, criait, pleurait... Et c'est ainsi qu'ils s'en allèrent, ces vaillants Africains, vers les champs maudits de l'Est, avec le drapeau de leur régiment, la loque sacrée qu'on ne devait plus revoir et qui, ce jour-là, faisait plus flèrement que jamais étinceler son aigle d'or au soleil de juillet.

*
* *

Quelques jours plus tard, Albert est à Strasbourg, puis à Haguenau. Le 1er tirailleurs, qui fait partie de la division Abel Douay, reçoit l'ordre d'aller, le 3 août, occuper Wissembourg : le régiment bivouaque sur les hauteurs sud de la ville. Le lendemain matin, une reconnaissance de cavalerie chargée d'explorer les alentours rentre sans avoir rien remarqué de suspect. On se prépare à faire tranquillement la soupe : tout à coup, un obus parti des hauteurs de Schweigen éclate dans le camp, et l'artillerie bavaroise démasquant les batteries que nous n'avons pas su découvrir, ouvre un feu violent

sur la ville. Les turcos descendent de leurs positions pour occuper les lignes, autrefois célèbres, de Wissembourg, dont l'importance est singulièrement réduite par la portée des canons ennemis. La 1re compagnie du 2e bataillon est placée au nord-est de la ville, le long de la route de Landau. C'est là que, au témoignage d'un de ses chefs [1], « l'engagé de la veille, placé tout près du sergent-major Jacquiot, tire sans broncher et sans s'émouvoir plus de quatre-vingts cartouches, dont bien des balles vont faire un vide dans les rangs bavarois ». Cependant le général Douay est mortellement blessé; écrasée par le feu d'un ennemi six ou sept fois supérieur en nombre, la petite division française, si témérairement exposée, a fait des pertes énormes : il faut songer à la retraite. Pendant que les débris de nos régiments commencent à se replier dans la direction du col du Pigeonnier, les Allemands, enhardis par ce mouvement de recul, descendent en masses compactes de leurs positions, et pour la première fois de la journée se hasardent à prendre l'offensive. Demeuré à l'extrême arrière-garde, Albert, au lieu de continuer à se replier comme ses

1. Le lieutenant Alfred Rousseau, aujourd'hui chef de bataillon, commandant en second l'école de Saint-Maixent.

camarades, s'arrête, et, lentement, méthodiquement, avec la même tranquillité que s'il eût tiré à la cible, brûle ses dernières cartouches. Il put goûter alors ce qu'il a déclaré plus tard avoir été la suprême jouissance de sa vie : le bonheur, — étant seul, du côté des Français, à tirer en cet instant, — de voir un homme tomber à chaque coup. Quand il eut épuisé ses munitions, les têtes de colonnes bavaroises n'étaient plus qu'à une centaine de mètres. Quittant l'arbre derrière lequel il avait tiré et dont le tronc criblé de projectiles lui avait sans doute plusieurs fois sauvé la vie, Albert se mit à courir du côté d'un remblai de chemin de fer, qui pouvait lui servir à se défiler du feu de l'ennemi. Pour y parvenir, il fallait franchir un espace complètement découvert : une grêle de balles s'abattit aussitôt sur lui, sans l'atteindre. Il put ainsi rejoindre l'arrière-garde française, qui le recueillit, exténué, la paume de la main droite et l'épaule meurtries, à force d'avoir tiré. Le soir même, il écrivait, au crayon, avec une gamelle pour pupitre, l'héroïque billet que voici :

« Leinbach, le 4 au soir.

» Mon cher père,

» Nous avons eu une affaire très chaude. Je suis

sain et sauf. Vuillemin est blessé, peut-être prisonnier; Rousseau n'a rien. Je crois m'être assez bien comporté. Dis à George que j'en ai descendu au moins une dizaine.

» Je t'embrasse,

» ALBERT. »

Deux jours après, Reichshoffen ! Le 1er tirailleurs, gardé en réserve, assiste d'abord, immobile, à la lutte commencée dès sept heures du matin. Mais du fond des bois et des vallons, du haut des collines, de partout, arrive la marée noire et formidable qui, cette fois encore, va submerger notre petite armée. « Vers deux heures du soir, a écrit un des témoins et des acteurs de cette lutte mémorable [1], au moment où les masses prussiennes parviennent aux abords de Frœschwiller, les turcos reçoivent l'ordre de marcher. Ils se précipitent, et voient pour un instant les Prussiens reculer devant eux. Soudain, de la lisière d'un bois, part un feu terrible qui arrête ce premier élan et fait perdre en partie le terrain regagné. Cependant le régiment, formant des groupes divers, se lance de nouveau, et, dans cette circonstance, par deux fois, Albert Duruy, en

1. Le commandant Rousseau, déjà cité.

avant de son groupe, le fusil haut, l'œil étincelant, la voix vibrante, entraîne ses compagnons ».

Il n'était plus possible, même aux plus optimistes, de voir seulement dans la bataille de Reichshoffen un glorieux échec, comme dans le combat de Wissembourg. Les lettres qu'Albert écrit après cette sanglante journée sont toujours d'une aussi belle allure, d'une aussi noble simplicité : mais on sent que l'ombre de la défaite a passé sur lui, et que de patriotiques appréhensions se sont emparées de ce vaillant cœur.

« Lundi 8 août, au matin.

» Mon cher père,

» Nous arrivons à Sarrebourg. En quatre jours nous nous sommes battus trois fois et nous avons marché le reste du temps, sans pain, à peine un peu de biscuit. Nous sommes morts de fatigue. Oh! l'intendance!... Si j'en reviens, j'en aurai de tristes à raconter.

» Les Prussiens nous mènent tambour battant. Nous avons marché depuis hier six heures jusqu'à ce matin trois heures. Nous nous arrêtons, obligés d'évacuer Saverne et de nous replier sur Metz, je pense. Sauf une extrême lassitude, je suis bien. Décidément, les balles et la mitraille ne me font plus le

moindre effet. J'étais né pour être militaire. Mais je suis profondément triste. Quelles deux journées! A Wissembourg, nous avons donné tout le temps. A Wœrth, nous avons été engagés seulement à deux heures, pour soutenir la retraite. Nous avons chargé trois fois de suite à la baïonnette et fait plier les Prussiens à plus d'un kilomètre. Mais il a bien fallu céder : ils étaient tant!

» Adieu. Je vous embrasse tous.

» ALBERT.

» J'ai été tout le temps en tête de mon bataillon. Les balles ne veulent pas de moi. Dans ma compagnie, nous ne sommes plus qu'une quarantaine sur cent vingt. Je pense qu'on va nous laisser un peu respirer. »

« Mardi 9, au matin.

» Mon cher père,

» Nous sommes en pleine retraite sur Metz, avec un corps d'armée complètement démoralisé. Voilà six jours que nous marchons jour et nuit ou que nous nous battons, sans vivres ni subsistances aucunes. Je ne sais pas comment les hommes se tiennent encore debout. Nous sommes partis hier, ou plutôt cette nuit, de Sarrebourg, à minuit, et il

faut que nous soyons demain soir à Metz ou à Nan c'est cent kilomètres en deux jours. Encore si route était libre! Mais l'artillerie, les bagages, l *impedimenta* de toute sorte nous précèdent et no sommes obligés de marcher à raison d'un kilomèt par demi-heure. C'est plus fatigant que de marche vite.

» Je suis navré, mais je vais bien, pour un homme qui ne s'est pas déshabillé depuis six jours, qui a perdu ses bagages, sa tente, qui couche en plein air avec la pluie sur le dos, sans même un caban à se jeter sur les épaules, sans un sac pour appuyer sa tête. Mon sac est resté sur le champ de bataille de Wœrth ou de Frœschwiller, comme tu voudras. Nous les avions jetés pour charger à la baïonnette : la mitraille ne nous a pas permis de les ramasser.

» Adieu, je vous embrasse tous.

» ALBERT.

» Il paraît que le colonel me propose pour la médaille militaire. Il m'a d'ailleurs fait les plus grands éloges pour « mon entrain et mon sang-froid ». Tu n'en doutais pas, j'espère! »

Le lendemain, 10 août, il écrivait à un de ses amis cet autre billet, où l'on retrouve la trace des mêmes inquiétudes et de la même tristesse :

« Mon cher ami,

» Nous sommes en pleine retraite sur Nancy. Notre corps d'armée, battu à Wissembourg et à Frœschwiller, est démoralisé. Que voulez-vous : à Wissembourg nous étions 6000 contre 40 000 et nous n'avions pas mangé depuis trente-six heures! A Frœschwiller nous étions 40 à 45 000 contre 120 000 et nous n'avions pas fait la soupe depuis six jours! Nos hommes ont été admirables; nous avons fait trois charges successives à la baïonnette, à Frœschwiller, et trois fois les Prussiens se sont sauvés. Mais la mitraille nous a écrasés. Sur soixante-dix officiers, il en reste à mon régiment trente-cinq; à ma compagnie, sur cent vingt, nous sommes revenus quarante.

» Soulevez Paris, soulevez la France : que tout le monde marche!

» Je vous écris à la hâte; voici deux nuits que nous marchons à raison de 50 kilomètres. J'ai les pieds en sang : les jambes demandent grâce, mais pas le cœur. J'ai écrit presque tous les jours à mon père, mais on nous dit que toutes les lettres n'arrivent pas. Le service des postes est fait comme celui des ambulances...

» Adieu. Je vous embrasse tous.

» ALBERT. »

Porté à l'ordre du jour de son régiment après Reichshoffen, « le fils du grand chef », comme l'appelaient avec une naïve admiration ses camarades algériens, avait reçu en récompense de sa belle conduite la médaille militaire, qu'on ne prodiguait pas alors. Après bien des marches et des contremarches, le régiment harassé arriva au camp de Châlons. Albert obtint une permission de vingt-quatre heures, dont il profita pour venir à Paris. Hélas, dans quel état nous retrouvâmes cet échappé de nos premiers désastres! La sueur et la pluie avaient décoloré sa veste bleue; sa ceinture rouge, toute déteinte, était roulée comme une corde autour de sa taille; son large pantalon flottant était déchiré, maculé, souillé de sang et de fange; le cuir de ses grandes bottes disparaissait sous la boue de vingt étapes; il avait la barbe longue et inculte, les joues hâves, le teint bruni, un pli dur entre les sourcils, le regard farouche. Il ne voulait pas se laisser embrasser, tant il était sordide, l'ancien abonné de l'Opéra, le beau garçon, élégant dans sa mise, à qui tous les salons faisaient fête, et que les hommes enviaient parce qu'il plaisait trop! Oh! quelle apparition ce fut que celle de ce vaincu, noir encore de la poudre de sa dernière bataille, et dont les yeux, si doux naguère, gardaient quelque chose de tragique, qu'y avait

laissé, sans doute, la vision de la mort contemplée face à face! Il voulut nous dire des choses tendres, mais sa voix était devenue rauque, à force de crier : En avant! Et puis, nous sentions bien que sa pensée n'était pas avec nous, qu'elle était là-bas, où l'on avait combattu, où l'on allait combattre encore, là-bas, près de ses camarades morts et près de ceux qui, comme lui, restaient encore debout pour la suprême hécatombe... Il ne nous donna que quelques instants, s'en alla prendre un bain et repartit.

*
* *

Le 2 septembre — jour maudit! — l'armée est massée au fond de ce cirque fatal qu'entourent des collines hérissées de batteries allemandes. Le 1er tirailleurs est placé sur le bord de la route qui relie Givonne à Sedan. Les officiers font coucher leurs hommes derrière un repli de terrain, et restent debout sur le chemin, se promenant de long en large, le cigare aux lèvres. L'ennemi, comme toujours, est invisible; comme toujours, aussi, il nous voit et nous écrase, à distance, de boulets. Pas une cartouche à tirer : ils sont trop loin! Pas un mouvement à faire en avant : l'ordre est de ne pas bouger! Et l'on reste ainsi pendant des heures, de longues heures d'inaction, aussi meur-

trières que des heures de combat... A quelques milliers de mètres, c'est Bazeille qui brûle, c'est le fracas de la lutte gigantesque qui s'engage sans eux : partie terrible, dont chacun sait que l'enjeu est l'honneur et le salut de la France. Les officiers vont et viennent à découvert sur le chemin, réconfortant par l'exemple de cette bravoure stoïque leurs hommes étendus à plat ventre et que l'attente énerve. Cependant le tir des canons allemands devient plus juste, les projectiles arrivent plus serrés et labourent la route en dispersant au loin la gerbe de leurs éclats, qui déchirent l'air avec un bruit sinistre. De temps en temps, un officier tombe, les membres broyés : les autres s'approchent, regardent un instant le mort ou serrent silencieusement la main du mourant, et recommencent à marcher de long en large, en attendant leur tour. Ah ! si seulement on leur donnait l'ordre de mettre baïonnette au canon et de charger sur ces maudites, sur ces lâches batteries ! Mais non ! Il faut demeurer sous la pluie de fer, et ils demeurent.

Albert n'avait pas voulu se coucher. Debout sur la route, il se tenait près de son capitaine et causait avec lui, quand un obus éclate à quelques pas d'eux et fracasse la cuisse de cet officier. Albert le charge sur son dos et l'emporte vers une maison

isolée, la ferme Quérimont, située près du bois de la Garenne. Quand il y arrive, elle est pleine déjà de blessés et de morts; les médecins sont à l'œuvre; l'un d'eux crie à ce jeune soldat valide de monter sur le toit, et d'y arborer un drapeau d'ambulance, car les obus commencent à se rapprocher d'une façon inquiétante. Laissant son capitaine entre leurs mains, il obéit et monte. Pendant qu'il est là-haut, en train d'attacher la hampe du drapeau au tuyau d'une cheminée, deux ou trois obus crèvent la toiture et mettent le feu à des bottes de foin entassées dans un grenier. Les flammes se propagent avec une telle rapidité qu'il se voit entouré par elles avant d'avoir pu regagner l'escalier. Il parvient cependant, en se laissant glisser le long d'une gouttière — ses camarades d'École normale savent de quels tours de force ou d'agilité Albert était capable! — il parvient à descendre jusqu'au rebord d'une fenêtre du second étage. Mais des tourbillons de fumée en jaillissent tout à coup, avec des myriades d'étincelles. Des cris affreux emplissent la maison... Des blessés tout sanglants se sauvent à demi brûlés hors de cette fournaise, — ceux du moins qui peuvent marcher encore, mais les autres !... — Albert avise au-dessous de lui, dans la cour, un cadavre étendu

sur le dos : il saute sur ce bourrelet de chair, qui amortit un peu la violence du choc. Quand il essaye de se relever, sa jambe gauche lui refuse tout service : la rotule est déboîtée. Une horrible douleur qu'il éprouve dans le dos, lui fait craindre quelque lésion de la colonne vertébrale. Il se traîne néanmoins jusqu'au bois voisin. A ce moment la bataille était irrémédiablement perdue. Les nôtres se repliaient en désordre sur la ville dont le nom seul, prononcé devant nous, devrait faire monter la rougeur à nos fronts et les larmes à nos yeux. Des clameurs lointaines annoncaient déjà l'approche de l'ennemi. Ils arrivaient, en effet, Bavarois, Saxons, Wurtembergeois, Prussiens, ils arrivaient en foule innombrable de tous les points de l'horizon, resserrant le cercle de fer qui nous étreignait depuis le matin, ivres de joie et, comme des traqueurs poussant devant eux le gibier, ils jetaient de grands hourras de victoire. Albert les vit entrer dans le bois où il s'était caché ; à bout de forces, sans armes, il restait étendu au pied d'un arbre. Un soldat ennemi se disposait déjà à le tuer, parce qu'il ne voulait pas faire signe qu'il se rendait : heureusement, un officier survint, dont l'intervention le sauva. C'est ainsi qu'il fut pris.

*
* *

On l'emmena d'abord à Mayence ; puis il fut interné à Bonn et enfin à Coblentz. Pendant ces longs mois de captivité, sa pensée ne se détache pas une seule heure de la France et de tous ceux, chers à son cœur, qu'il y a laissés. Il tressaille de fierté à la nouvelle de la résistance acharnée qui se prépare. « On dit que Paris va se défendre : bravo, et vive la France ! » écrit-il dans une lettre arrivée bien longtemps après à destination. Mais il a vu de trop près les armées allemandes pour oser croire que nos milices improvisées pourront tenir devant elles. « Je vois par les journaux que vous paraissez décidés à vous défendre vigoureusement. J'applaudis de toutes mes forces à cette résolution qui sauvera du moins ce qui peut encore être sauvé de l'honneur du pays. Mais j'ai bien peur que ce ne soit là un sacrifice inutile. Jamais on n'organisera une armée capable de faire une diversion suffisante. Mieux vaudrait, peut-être, se résigner aux humiliations qui nous attendent, et nous mettre à préparer aussitôt une formidable revanche... » (Lettre à son père, de Bonn, le 23 septembre 1870, reçue le 19 février 1871.) Aux anxiétés patriotiques, se mêlent des préoccupations d'un autre ordre. Il tremble

pour les siens : pour son frère aîné, l'ancien officier, qui doit avoir repris du service, et qui, en effet, se faisait à quelque temps de là casser un bras au Bourget, pour son jeune frère, pour son père, pour sa sœur Hélène, pour ses amis. Où sont-ils, que font-ils, tous ceux qu'il aime? Il est sans nouvelles et il souffre. « Je n'ai pas le courage de t'écrire plus longuement, ne sachant quel sort est réservé à cette lettre. Mais je suis avec vous par la pensée et je ne vous quitte pas. Quelles angoisses! Tâche de m'écrire, par quelque voie que ce soit. L'ignorance où je suis m'accable complètement. Je voulais me mettre à l'allemand,... pour plus tard, quand ce sera notre tour d'aller chez eux .. Mais le moyen? Si tu peux m'écrire, n'oublie pas de me dire si tu es dans la garde nationale et si Anatole est à l'armée. Donne-moi aussi des nouvelles de Lavisse, de Delacroix et des Bréton. Tâche que George ne s'expose pas. Mon genou va mieux. Adieu. Je t'embrasse comme je t'aime. — ALBERT. » (Lettre déjà citée.) Il apprend qu'on l'a cru mort, après Sedan, et aussitôt il s'alarme à l'idée que peut-être cette fausse nouvelle est venue jusqu'aux oreilles des siens. « Je viens d'avoir la visite d'un commandant de tirailleurs, arrivé ce matin à Bonn. Il paraît qu'on m'avait porté mort. Jamais je n'ai

vu un homme plus étonné, au premier moment de notre rencontre. Il n'en pouvait croire ses yeux. Pourvu que vous n'ayez pas reçu cette fausse nouvelle! » (Même lettre.) Dans d'autres passages, la note guerrière reparaît : « Dieu que j'aurais voulu être à Athis-Mons, ou à Villeneuve, quand ils ont passé la Seine! Je n'ai eu aucun plaisir à Sedan. Je n'ai vu tomber personne sous mes balles. Et j'en ai tiré bien peu! Mais je me sens au cœur une haine vigoureuse qui ne s'éteindra qu'avec moi. » (Même lettre). Ailleurs, il songe à la petite maison de campagne où il a passé sa jeunesse, et s'attendrit à l'idée des dévastations qu'elle a dû subir : « Et ce pauvre Villeneuve!... Avez-vous pu les uns ou les autres aller voir ce qu'ils en ont fait? S'ils n'ont brûlé que les meubles et volé que les pendules, il n'y a pas grand mal; mais nos livres! » (Lettre du 8 février 1871.) Et c'est ainsi que sa pensée, pendant ces cruelles semaines de captivité, va de son pays à sa famille, de sa famille à ses amis, sans s'arrêter une seule fois sur les souffrances qu'il endure lui-même : tant c'était l'instinct de cette généreuse nature d'unir à la vaillance l'esprit d'abnégation.

*
* *

A peine remis du choc affreux qui avait ébranlé

tout son organisme en y laissant, hélas, des traces invisibles mais profondes. Albert avait songé à se faire échanger contre quelque prisonnier allemand et à reprendre aussitôt du service. Une occasion parut devoir se présenter vers la fin de décembre. Le général de Gallifet, interné à Coblentz, lui donna pour le général Faidherbe, commandant en chef de l'armée du Nord, une lettre de recommandation qui, signée du nom glorieux de ce brave entre les braves, équivaut à une seconde citation à l'ordre du jour.

« Coblentz, le 25 décembre 1870.

» Mon général,

» Cette lettre vous sera remise par notre compagnon de captivité Duruy, qui peut profiter d'un échange pour aller combattre de nouveau et sous vos ordres. Je vous le recommande d'une manière toute spéciale. Il est aimé et estimé de tous. Sa conduite au combat de Wissembourg lui a valu d'être cité et médaillé. Tous les officiers de son régiment que j'ai rencontrés pendant notre marche sur Metz m'ont entretenu de sa belle conduite à la bataille de Reichshoffen. A Sedan, il a été blessé dans les circonstances les plus flatteuses. Je vous demande de

l'utiliser, convaincu que vous me remercierez de l'avoir signalé à votre attention.

» Veuillez me croire,

» Mon général,

» Votre respectueux,

» Général GALLIFET. »

L'échange projeté ne put se faire, et ce fut seulement après la signature de l'armistice qu'Albert fut rendu à la liberté, le 10 février 1871. Il n'avait pas encore renoncé à l'espoir de se battre de nouveau. « Gambetta vient de donner sa démission; la guerre est donc finie. Il n'y avait que lui qui eût encore assez de nerf pour la continuer. Je sais bien qu'on ne l'aurait pas suivi. C'est égal, c'est un caractère... Je suis à Bruxelles et j'attends les événements. Si la guerre recommence, ce qui n'est pas probable, je me rendrai par mer à Bordeaux, ne tenant pas à être bloqué dans Lille. Dans le cas contraire, je rentrerai à Paris, dès que les communications seront rétablies. Travaille vigoureusement pour réparer le temps perdu : il nous faut tous travailler pour la grande revanche. Soigne surtout l'allemand... » (Lettre à son frère George.)

*
* *

De retour à Paris, il reprit dans la rédaction du journal la *Liberté* la place qu'il avait quittée pour s'engager. L'effervescence était grande dans cette population toute vibrante encore du long siège qu'elle avait soutenu. Déjà, le parti dompté le 31 octobre commençait à relever la tête. Un Comité central, composé des pires ennemis de l'ordre public, mettait le gouvernement légal en échec et exploitait perfidement, au profit des idées démagogiques, les cruelles déceptions infligées depuis six mois au patriotisme des Parisiens. Albert entrevit dans l'ombre, où elle se dissimulait encore, la hideuse Commune qui se préparait, et, dès lors, il n'eût plus à cœur que de la démasquer et de la combattre. Il faut chercher, il faut lire dans la collection de la *Liberté*, cette série d'articles enflammés, débordant d'éloquence, d'indignation, de dédain, d'ironie, d'audacieuses invectives, — véritables catilinaires qu'il lance chaque jour contre la poignée de pîtres et de gredins installés à l'Hôtel-de-Ville, — pages superbes, dont il serait malaisé de dire si elles font plus d'honneur au courage du bon citoyen, ou au talent de l'écrivain. Jamais il n'avait trouvé encore, et jamais il

ne retrouvera par la suite, une matière qui convînt plus exactement au tour de son esprit et à la qualité de son style, ce style chaud et véhément, d'allure un peu oratoire, où bouillonnait la passion, comme dans l'âme toujours frémissante dont il était l'image. « Qu'attendons-nous pour agir? s'écrie-t-il dans un article du 24 mars. Qu'attendons-nous pour secouer le joug des assassins de la rue des Rosiers et des assassins de la rue de la Paix? Qu'on ait eu le temps d'organiser la Terreur à Paris, sans doute? Mais elle a commencé. Hier, on avertissait les journaux; ce matin, à l'*Officiel* du Comité, on les menace. Demain... qui sait ce qui se passera demain, si nous n'y mettons pas bon ordre! » Et comme il n'est point l'homme des paroles stériles, mais des actes, il propose, dès ce même jour, aux partisans du gouvernement légal d'adopter pour signe de ralliement un brassard bleu qui leur permettra de se compter, et de se reconnaître le jour où l'on en viendra aux mains.

Le Comité central veut procéder à des élections dans Paris. Albert l'attaque en ces termes : « Aujourd'hui, la lumière est faite; les hommes de l'Hôtel-de-Ville ont jeté le masque hypocrite dont ils s'étaient couverts. Par la nomination des généraux Brunel, Eudes et Duval, dont ils ont soin de faire précéder la convocation des électeurs, ils montrent que c'est à la

force qu'ils entendent faire appel. Par la justification officielle des assassins de la rue de la Paix, ils acceptent la complicité des crimes contre les personnes. Par les menaces aux journaux, la mise en état de siège de Montmartre, et cette loi des suspects qu'ils n'ont pas encore proclamée mais qu'ils ont commencé d'appliquer, ils menacent la société tout entière.

» En présence de cette succession d'actes criminels, ce que nous demandons à tous les bons citoyens, c'est l'action collective. Plusieurs mairies sont encore entre les mains des bataillons de l'ordre. Que tout ce qui porte un fusil, que tout ce qui a le cœur français se joigne aux défenseurs de la société en péril ! La Bourse et Saint-Germain l'Auxerrois sont devenus les centres de la résistance sur la rive droite : qu'on s'y porte en masse, demain, ce soir... N'allons pas chercher l'émeute chez elle : le moment n'est pas encore venu ; gardons du moins ce que nous occupons encore, et sachons nous y maintenir... » (*Liberté* du 26 mars 1871.)

Craignant que les élections, auxquelles le Comité central va faire procéder dans Paris ne donnent à ce gouvernement de factieux un semblant de légalité, il adjure la population parisienne de ne pas voter (*Liberté* du 27 mars) ; il invective cette bourgeoisie sans courage qui déjà commence à prendre son parti

du joug détestable qu'on lui impose (*Liberté* du 1er avril). La Commune est enfin constituée et rend ses premiers décrets. Il en profite pour faire une charge à fond contre « ce pouvoir ténébreux, sans contrôle et sans publicité, né d'une conspiration, qui ne se soutient que par le mystère dont il s'entoure et la terreur qu'il répand ». (*Liberté* du 3 avril.)

A l'heure même où les hommes du 18 Mars, triomphent, où Paris tout entier leur appartient, voici ce qu'il ose leur dire : « Jusqu'à présent, on ne savait pas bien ce qu'était la Commune. Était-ce une assemblée municipale ou une assemblée politique ? Était-ce un pouvoir local? Était-ce le gouvernement?... Aujourd'hui, nous sommes fixés : la Commune est tout. Pouvoir judiciaire, elle confisque les biens des citoyens et les met sous séquestre. Pouvoir législatif, elle décrète la suppression du budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État. Pouvoir exécutif, elle met en mouvement la force publique. Sans contrôle, sans publicité, sans débat contradictoire, elle juge, elle légifère, elle exécute. Elle est à la fois Convention, Comité de salut public et Tribunal révolutionnaire... En présence de cette nouvelle usurpation de pouvoir, devant cette lutte fratricide engagée depuis hier, la sentimentalité nous paraît hors de saison. Nous ne nous inquiétons pas de savoir qui

a tiré le premier coup de canon, qui a attaqué, de Versailles ou de Paris. Nous nous demandons qui a créé cette situation, qui a rendu ce conflit inévitable, qui est responsable des flots de sang qui vont couler. Et nous répondons hardiment : c'est vous, hommes du 18 Mars, c'est vous qui avez allumé l'incendie! Et si la victoire vous demeurait, nous resterions encore avec le droit vaincu contre la force victorieuse, avec l'Assemblée dispersée, contre l'insurrection triomphante! » (*Liberté* du 4 avril.)

Deux jours après, les proscriptions commencent; M. l'abbé Deguerry ouvre la liste de ces otages dont l'infâme gouvernement va faire des martyrs, dignes d'une éternelle pitié. Il se trouve pourtant des gens, esprits faibles et timorés, qui parlent encore de conciliation possible, de ménagements à garder avec ces bandits! Albert s'indigne de cette lâcheté; il éclate de nouveau; il s'élève avec une véhémente ironie contre ceux qui n'ont pas encore osé faire leur choix entre l'Assemblée nationale et la Commune. « Le droit, leur dit-il en un fier langage, le droit ne se réconcilie pas avec la révolution ; la souveraineté nationale ne saurait s'abaisser jusqu'à traiter avec l'émeute... Soyez avec la Commune, ou contre elle! Vous surtout, députés de Paris, qui avez à vous faire pardonner l'ambiguïté de

votre conduite au 25 mars et votre silence prolongé depuis, c'est à vous que nous nous adressons : déclarez-vous !... qu'on vous voie et qu'on vous entende, qu'on sache enfin qui vous êtes !... » (*Liberté* du 6 avril.)

Vaillamment secondé par son rédacteur en chef, M. Léonce Détroyat, l'ancien turco était à peu près seul, alors, dans toute la presse parisienne, à soutenir encore la lutte avec cette vigueur contre les hommes de violence et de sang qui terrorisaient Paris : tel, à Wissembourg, il s'acharnait à brûler ses dernières cartouches, quand déjà toute l'armée battait en retraite. Le gouvernement insurrectionnel résolut d'en finir avec cette ardente et courageuse opposition qui ne se lassait pas de flétrir les crimes des uns, de dénoncer les défaillances des autres, d'appeler la population parisienne à la défense de la légalité. Afin d'échapper à une arrestation imminente, Albert se décida enfin à quitter Paris. Déguisé, grâce à la généreuse complicité du chef de la gare de Lyon, M. Regnoul, en employé de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, il se rendit à Villeneuve-Saint-Georges auprès de son père. Le jour même, il partait à pied pour Versailles et s'y engageait dans les Volontaires de la Seine[1], trouvant

1. Avec son fidèle ami Delacroix, aujourd'hui percep-

b,

chose toute naturelle, bien qu'il eût si largement déjà payé sa dette à la France, de combattre avec le fusil, puisqu'il ne le pouvait plus faire avec sa plume, les doctrines dont il eût regardé le triomphe comme le suprême opprobre et comme la subversion définitive de la patrie. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de la simplicité avec laquelle il accomplit cet acte ou de la force et de l'élévation de caractère que révèle une pareille résolution. Combien sont-ils, les hommes qui ne se jugent point quittes envers leur conscience, tant qu'ils n'ont pas mis, s'il le faut, jusqu'à leur vie même, au service de ce qu'ils croient être l'honneur, la vérité, la justice ou le droit?

*
* *

Le bataillon des Volontaires de la Seine, — composé de trois compagnies qui perdirent chacune leur capitaine, MM. Arnaud de Vresse, tué dans la presqu'île de Gennevilliers, Durieu, tué à Montmartre, et de Pouligny, tué à Belleville, — avait été chargé de la défense du pont d'Asnières. Une dis-

teur des finances à Pont-d'Ain, qui lui avait donné asile, à Paris, lors du décret d'arrestation lancé par la Commune, et qui voulut prendre, comme lui, du service dans l'armée de Versailles.

[illegible] de [illegible] à peine sé-parait cette position importante des remparts de Paris. Heureusement, les fédérés dépensaient avec plus de prodigalité que d'adresse les immenses approvisionnements de munitions dont ils disposaient. Chaque jour, de onze heures à une heure à peu près, puis de six heures à huit heures du soir, leurs batteries se taisaient : les artilleurs de la Commune étaient à table. La trêve du cabaret finie, ils revenaient à leurs pièces, et, gorgés de vin et d'alcool, se mettaient à tirer avec une sorte de frénésie. Il arrivait parfois que quelqu'un de ces malheureux, par bravade d'ivrogne, se montrât à découvert sur le parapet, tantôt entonnant le refrain célèbre :

Vive la Commune qui soûle
Ses braves b..... de vin bleu !

tantôt criant de grossières injures aux Versaillais. L'un d'eux, un chef, vêtu d'un superbe costume tout chamarré d'or, s'en vint un jour caracoler jusqu'au milieu du pont. Il faisait de grands gestes, prenait des poses, hurlait on ne sait quoi... C'était sans doute quelque figurant des pièces militaires du Cirque ou de l'Ambigu. On ne voulait pas, d'abord, tirer sur cet énergumène : il fallut bien pourtant se décider à le tuer, car il ne partait pas et vociférait

d'immondes invectives. On dut aller, dans la nuit du surlendemain, prendre et jeter à l'eau le cadavre de l'homme et du cheval, qui empestaient.

Plusieurs fois par jour, la locomotive blindée quittant le tunnel de la gare Saint-Lazare où elle s'abritait, s'avançait jusqu'au bord de la Seine, lâchait une bordée de son gros canon sur Asnières ou Courbevoie, puis faisait machine en arrière. Cela dura jusqu'à ce qu'un boulet du Mont-Valérien, ayant coupé la voie derrière elle, l'eût obligée à rester en détresse : les Volontaires bénirent ce coup heureux qui leur épargnait l'importunité quotidienne de ces bruyantes et redoutables visites. A plusieurs reprises les fédérés tentèrent de passer la Seine dans des barques et de surprendre, à la faveur de la nuit, les grand'gardes versaillaises échelonnées le long du fleuve. On les laissait approcher; quand ils n'étaient plus qu'à quelques mètres de la berge, on tirait... Les coups de feu rayaient brusquement de longues traînées rougeâtres la surface polie du fleuve; on entrevoyait, à cette lueur sinistre, des corps qui chancelaient, d'autres, renversés, qui se cramponnaient au bordage des barques; quelques cris étouffés d'agonie, l'horrible clapotement sourd que l'eau fait autour des noyés qui se débattent : et puis, plus rien que la nuit, et le bruissement mono-

tone du courant dans les roseaux... Albert n'aimait pas à conter ces tristes épisodes de la guerre civile, et l'on sentait, à l'entendre, que si le malheur des temps l'avait obligé de prendre part à cette exécrable lutte, son cœur de Français en gardait un souvenir plein d'horreur. Ce n'était pas ainsi, avec cet air morne, qu'il parlait de l'autre guerre, et de la belle tuerie qu'il y avait faite !

*
* *

Le 23 octobre 1872, Albert donna satisfaction au vœu de son cœur, en épousant la veuve du vaillant colonel de Beaune, mortellement blessé à la tête du 9e régiment de cuirassiers, lors de la charge fameuse de Reichshoffen.

A cette époque, il n'avait encore avec l'Empire que d'assez faibles attaches : le poste de secrétaire général, en 1867, dans le Lot; les fonctions de secrétaire particulier remplies l'année suivante au ministère de l'instruction publique; enfin, quelques articles publiés avant le 4 Septembre dans le *Peuple français*.

Fils du ministre réformateur et libéral qui avait été, pendant les sept années de son administration, le serviteur passionné de la France plus encore que du régime impérial, il pouvait sans forfaire se ral-

lier, comme tant d'autres, à la République : d'autant mieux que la République ouverte et tolérante de ce temps-là n'était pas assez sûre du lendemain pour se montrer jalouse du passé, et, plus soucieuse du mérite de ses fonctionnaires que de leur provenance, ne demandait à son personnel le sacrifice d'aucun regret, ni même d'aucune espérance. Mais, moins il semblait engagé avec le précédent gouvernement, et plus Albert se persuada que son devoir était de lui rester fidèle. Ici, l'on retrouve ce même instinct de générosité qui, dès l'enfance, dans les rixes de collégiens, le poussait irrésistiblement à prendre parti pour le faible contre le fort, dût cette témérité le faire, comme il arriva plus d'une fois, rouer de coups. Tandis que tant de gens, soit inertie, soit calcul, s'abandonnent au courant et vont où va la foule, il aimait à fendre et à remonter le flot. Il avait la passion des causes vaincues[1]. Le moment où il vit l'Empire non seulement renversé, mais trahi, persé-

1. « C'est toujours un noble spectacle que celui d'une minorité réduite aux abois, condamnée d'avance, et qui, néanmoins lutte pied à pied, tirant ses dernières cartouches pour la justice et pour le droit. Il y a là pour les âmes un peu bien situées des satisfactions qui échappent au vulgaire et qui sont déjà, par elles-mêmes, une revanche. La foule peut se donner d'autres jouissances et les partager avec ses serviteurs, elle

cuté, honni, traîné dans la boue, fut précisément celui qu'il choisit pour se déclarer hautement impérialiste. N'ayant personnellement rien reçu de l'Empire, il tint néanmoins à honneur de prouver qu'il prenait sa part de la dette contractée par son père envers Napoléon III : sentiment bien fait pour tenter une âme qui ne voulut rester étrangère à aucun raffinement de délicatesse.

*
* *

Rédacteur de la *Liberté*, il prit à tâche, après la guerre et la Commune, d'engager insensiblement dans le parti de l'appel au peuple cette feuille conservatrice, mais de nuance indécise, habituée depuis longtemps à louvoyer sous pavillon neutre entre les opinions extrêmes. L'entreprise était difficile et le rôle ingrat : il y fallait beaucoup de patience, de modération, de prudence, — vertus qui n'ont jamais été parmi celles qu'Albert aimait le plus à pratiquer. Suspect au conseil d'administration du journal, comme manquant de l'esprit de mesure qui plaisait à la clientèle bourgeoise de la *Liberté*, il

ne connaîtra jamais cette volupté de sentir qu'on est un contre dix et qu'on ne se rend pas, qu'on a contre soi la force imbécile et brutale, et qu'elle vous écrase, mais sans vous dompter.... » Albert Duruy, *l'Instruction publique et la Démocratie*, p. 332.

dut s'imposer pendant quatre ans la plus pénible des contraintes, celle de mettre une sourdine à expression de ses sympathies politiques, alors que, l'instinct de sa nature le portait à les proclamer avec d'autant plus de franchise, qu'on risquait, par une profession de foi ouvertement bonapartiste, d'attirer sur soi plus de colères. Que de fois nous le vîmes à cette époque, ronger son frein comme un cheval de race contraint d'aller au pas, quand il voudrait s'élancer et bondir! Il restait néanmoins à son poste, dans l'intérêt supérieur de la cause dont il s'était fait le serviteur : mais il frémissait de ne pouvoir combattre pour elle à visage tout à fait découvert, d'être obligé d'imposer à sa polémique une allure circonspecte, qui convenait si peu à la double ardeur de son tempérament et de ses convictions. Ce dévouement, d'ailleurs, ne restait pas stérile. Chaque jour, il trouvait quelque biais ingénieux pour défendre l'Empire contre les accusations de ses adversaires; au tableau des malheurs et des ruines dont on prétendait rendre Napoléon III responsable, il opposait discrètement le souvenir des années heureuses, de la gloire, aussi, qu'on lui devait. Tout cela, avec tant d'adresse, que les susceptibilités du conseil et des abonnés n'avaient pas lieu de s'éveiller, et que l'incolore *Liberté* pre-

nait tout doucement teinte bonapartiste, sans que sa clientèle s'en aperçût presque et s'en plaignît.

*
* *

En 1875, il n'y put tenir davantage, et lança une brochure dont le titre : *Comment les Empires reviennent*[1], indique assez les tendances et l'esprit. Dans les quatre chapitres dont elle se compose : — 1° De la supériorité de notre principe; 2° Des fautes et de l'impuissance de nos adversaires; 3° De la réaction produite par les calomnies contre l'Empire; 4° Du groupe de l'appel au peuple, — il aurait pu se contenter d'exposer sa foi politique, ses raisons de croire à une restauration de l'Empire et de la souhaiter. Entraîné par son humeur batailleuse, il ne s'en tint pas là, et dirigea de vives attaques contre ceux des adversaires du gouvernement impérial qui s'étaient le plus particulièrement signalés par leur hostilité ou leur mauvaise foi. La brochure y gagna plus d'une page vigoureuse et brillante : en ne s'interdisant pas avec assez de rigueur ces invectives passionnées contre les personnes, elle perdit, il faut bien le reconnaître, un peu d'autorité. Mais qui oserait reprocher à l'écrivain d'avoir pris

1. Chez Lachaud et Cie.

à partie avec trop d'âpreté les hommes qui depuis cinq ans ne cessaient de déverser l'outrage et la calomnie sur l'objet de son culte ?

L'année suivante, Albert Duruy quitta la *Liberté* pour prendre la rédaction en chef de la *Nation*, organe bonapartiste qui venait d'être fondé (26 octobre 1876) avec les capitaux généreusement offerts par M. Marius Martin, représentant d'un groupe d'impérialistes dévoués. C'est avec une joie profonde qu'il se sentit enfin délivré de toute entrave. Son premier soin fut d'assurer au journal la collaboration d'écrivains d'une valeur éprouvée. MM. Raoul Duval, Jules Delafosse, Augustin Filon, Octave Noël, lui accordèrent un concours dont il serait superflu de dire que le prix en était inestimable. Unis par la communauté des convictions, par le dévouement absolu à une même cause, par une mutuelle estime, par une amitié qui excluait de leurs rapports toute compétition d'amour-propre et toute rivalité d'ambition, ces hommes de talent ne pouvaient manquer d'être séduits par le programme qu'Albert leur proposa. Dans la pensée de son rédacteur en chef, la *Nation* devait être une sorte de *Journal des Débats* impérialiste, discutant avec courtoisie les questions d'ordre politique, faisant revivre au profit du parti conservateur et de

l'Empire les traditions de bonne compagnie, le souci de la forme, le sérieux et la dignité du ton, qui avaient été l'honneur de la presse pendant la première moitié du siècle. Œuvre de réaction contre l'esprit qui entraîne de plus en plus le journalisme vers les simples « échos », le « reportage », les « informations » et les polémiques brutales, la *Nation* devait obtenir et obtint en effet plus de succès auprès de l'élite que de la masse des lecteurs. On lui reprocha, même dans le parti, d'être trop « littéraire » : on sait de quel dédain les fortes têtes de la politique honorent la littérature, — qui d'ailleurs ne demeure pas en reste avec eux. Au bout de quelques mois, le vaillant journal, faute d'une clientèle suffisante qui lui permît de continuer à vivre de sa vie propre, dut se résigner à une fusion avec l'*Ordre*, journal officiel du parti de l'Appel au peuple, et il ne resta de cette tentative, pour le public, que le souvenir de beaucoup de talent inutilement dépensé, pour Albert — qui avait mis au service de cette œuvre le meilleur de son intelligence et de son cœur, — qu'une grande lassitude, mêlée d'un peu de désenchantement.

*
* *

Il n'en demeura pas moins ferme dans sa foi politique. Depuis la mort de Napoléon III, le parti

de l'Empire avait pour chef un jeune prince qui possédait au suprême degré le don de gagner les cœurs. Nul, plus qu'Albert Duruy, ne subit le charme qu'exerçait, sur quiconque avait eu l'honneur de l'approcher, cet infortuné Prince Impérial. Oublieuse des acclamations enthousiastes dont elle avait salué sa naissance, la France, si l'on excepte quelques fidèles, ne se souvient plus qu'à peine, aujourd'hui, de l'héroïque jeune homme dont le pâle et profond regard était comme voilé d'une ombre de mort, et qui, pour se montrer plus digne du grand nom qu'il portait, avait voulu se faire une âme aussi tendre, aussi fière, aussi noble, aussi intrépide que celles des preux d'autrefois, ses modèles. C'est un devoir pour ceux qui l'ayant aimé gardent pieusement sa mémoire, d'évoquer, quand ils le peuvent, cette mélancolique figure, touchante comme celle du duc de Reichstadt, et tragique, aussi, comme celles des victimes innocentes de la Fatalité antique. Ce que cette patrie ingrate ne sait pas, c'est à quel point la chérissait celui qui est mort si loin d'elle, mort avec le désespoir de ne pouvoir lui donner tout le généreux sang qu'il a versé pour d'autres. Pauvre petit héros, qui t'en es allé offrir ton cœur de lion aux zagaies des sauvages, non, ce n'est point là-bas, ce n'est pas près de

Sainte-Hélène et sous un uniforme anglais que tu devais tomber, dans un obscur et inutile combat! C'est sur le Rhin, en un jour de triomphe, sous nos couleurs à nous; c'est vainqueur et enseveli dans ta victoire, comme Gaston de Foix à Ravenne : car tu l'avais fait, ce rêve, de voir les ombres consolées de ton grand-oncle et de ton père se pencher sur toi pour recueillir ton dernier soupir, en te bénissant d'avoir effacé par quelque nouvel Iéna les noms maudits de Waterloo et de Sedan!... Albert pardonnera à celui qui raconte sa vie de s'arrêter ici, ému d'un souvenir autre que le sien, et de s'incliner devant cette tombe, qu'il a lui-même arrosée de ses larmes :

Manibus date lilia plenis,
Purpureos spargam flores!...

*
* *

Esprit curieux et d'une très large ouverture, le Prince aimait à s'entourer des hommes les plus distingués de son parti et à soumettre ses propres idées au contrôle de leur expérience. Il avait choisi, d'après leur compétence spéciale, des conseillers qu'il ne se lassait pas d'interroger sur les parties du gouvernement auxquelles chacun d'eux était le plus apte à l'initier. Non content de leur communiquer

de vive voix ou par lettres des observations qui attestaient à la fois et son désir d'apprendre et la vigueur de son intelligence, il prenait plaisir à les réunir et à provoquer entre eux des discussions en règle sur tel ou tel point de doctrine. On le voyait alors, tantôt suivre la controverse avec la plus sérieuse attention, tantôt s'y jeter avec une vivacité charmante, et la ranimer par quelque saillie d'un tour inattendu et paradoxal. Les notes qu'il a laissées montrent le degré de maturité où ce jeune esprit était déjà parvenu, et le souci qu'il avait de ne rester étranger à rien de ce qui concerne le métier d'un futur chef d'État.

En dépit d'une prédilection marquée pour tout ce qui avait trait aux institutions militaires du pays, il ne se désintéressait point des problèmes d'ordre purement politique ou social. L'importance des questions d'enseignement ne lui échappait pas, et c'est avec Albert Duruy qu'il s'en entretenait le plus volontiers. Une mutuelle sympathie, nuancée ici de bienveillance, là, de tendre respect, ne tarda pas à unir ces deux natures, éprises du même idéal chevaleresque. Le noble jeune homme qui ne cherchait à se consoler de l'exil qu'en vivant, austère et stoïque, dans son rêve de gloire, devint pour Albert l'objet d'un culte passionné. Il se mit à l'aimer, non

seulement parce que le fils de Napoléon III était le plus aimable, en même temps que le plus malheureux des princes, — mais aussi parce qu'il trouvait dans la grandeur d'âme de cet adolescent quelque chose comme l'annonce d'un illustre destin, qui devait profiter à la France. Qu'on juge de son émoi quand il apprit que le Prince allait partir pour le Zoulouland! Albert n'eut garde de blâmer le généreux instinct qui poussait l'héritier des deux Napoléon à saisir la première occasion de faire œuvre de soldat. Mais une inquiétude vague, divination trop sûre, hélas, de sa tendresse, se mêlait à la fierté que lui inspira cette aventureuse résolution.

Eh quoi, cette vie si chère, gage peut-être de la rédemption de nos provinces perdues, allait être exposée aux hasards de la mer, à l'inclémence d'un climat meurtrier, aux multiples périls d'une campagne en ce lointain pays!... Il écrivit aussitôt à Chislehurst, il supplia l'Impératrice de lui permettre d'accompagner son fils : il veillerait sur lui, le suivrait partout... Le gouvernement de la reine refusa l'autorisation demandée. Quel danger pouvait courir le Prince Impérial, lorsque tant de loyales et vaillantes poitrines anglaises devaient l'entourer et, le cas échéant, lui faire un rempart? Supposer que leur hôte, que le fils de leur allié, que l'ami de

leur petite princesse Béatrix eût besoin de gardes du corps venus exprès de France, quel affront pour la vieille Angleterre! L'offre d'Albert fut donc déclinée ; et quelques semaines après, ces mêmes Anglais qui ne voulaient pas de nous pour assurer la sauvegarde de cette précieuse existence dont ils étaient comptables, tournaient bride à la première apparition des Zoulous embusqués, et laissaient massacrer, comme un cerf forcé par les chiens, le petit neveu de Napoléon. Oh! s'il avait été là, l'ancien soldat de Wissembourg, s'il avait été là, comme il l'eût défendu; — et s'il n'avait pu le sauver, comme il l'eût vengé, du moins, avant de tomber à ses côtés, en lui disant adieu dans la douce langue de France, dont pas une parole amie n'a consolé la pauvre âme, prête à partir du corps mutilé de notre Prince!... A la nouvelle de l'irréparable catastrophe, nous l'avons vu, cet homme qui s'était fait une loi de garder sous le coup des plus violentes émotions une apparence impassible, nous l'avons vu pleurer, sangloter, crier de rage, autant que de désespoir. Il voulait partir aussitôt à la recherche du lâche officier qui avait donné le signal de la fuite au détachement qu'accompagnait le Prince, le provoquer et le tuer : on eut peine à le retenir. Un mois plus tard il se rendait au funèbre

pèlerinage de Chislehurst, il suivait le cercueil traîné sur un affût de canon et envoloppé d'un drapeau tricolore, qui renfermait les restes de son Prince bien-aimé; là, devant cette tombe où tant et de si belles espérances gisaient englouties, Albert sentit la première atteinte du mal moral dont il devait désormais souffrir : une incurable tristesse dont la cause était qu'il avait perdu ce qui faisait pour lui le principal intérêt de la vie.

Pendant quelque temps encore, il continua de défendre dans l'*Ordre* la doctrine impérialiste : mais il eût été difficile de retrouver dans ses articles d'alors ce souffle brûlant d'enthousiasme qu'on sentait passer dans ceux qu'il écrivait autrefois. Son visage, sa voix, ses propos avaient pris je ne sais quoi d'amer et de désenchanté. De fait, la vie s'était montrée pour lui peu clémente. Une première fois déjà, il avait été atteint, en pleine force, par la chute de l'Empire. La brillante carrière qui s'ouvrait devant lui s'était fermée brusquement. Depuis lors, il avait travaillé, avec quel dévouement, quelle ardeur et quelle persévérance ! au triomphe de la cause impériale : quand le moment de recueillir le fruit de son labeur semblait proche, le Prince avait disparu. Ce cruel événement frappait Albert non seulement dans une des plus profondes affec-

tions qu'il ait jamais ressenties, mais aussi dans l'espérance qu'il pouvait légitimement concevoir de trouver quelque jour à jouer, sous le troisième empire restauré, un rôle qui fût enfin égal à sa valeur. Pas plus après la mort du Prince qu'après l'établissement de la République ou la mort de l'Empereur, il ne voulut faire défection à ses souvenirs : car il avait une de ces fidélités tenaces que rien ne peut arracher du cœur où elles ont planté leurs racines. Mais, ayant cessé peu à peu de collaborer à la rédaction politique de son journal, s'obstinant d'ailleurs à ne rien demander au gouvernement, il souffrait, — comme un aigle en cage, que ronge la nostalgie des libres espaces fendus à grands coups d'ailes, — et déplorait en secret la misère de sa destinée, qui condamnait à demeurer stériles les puissantes facultés d'action dont il se sentait pourvu.

*
* *

A cette époque (1879), la liberté de l'enseignement commençait à être menacée. Albert se constitua son défenseur, et publia dans la *Revue des Deux Mondes*, qui avait déjà donné l'hospitalité en 1870, à son *Étude sur la liberté de l'Enseignement supérieur en France*, et en 1871 à ses *Souvenirs*

de campagne et de captivité [1], trois articles [2] dont le retentissement fut grand. Dans le premier, il faisait à grands traits l'historique de la question de la liberté d'enseignement, en s'efforçant de démontrer que les projets de M. Jules Ferry avaient contre eux, sans compter la justice, le droit public, le droit public actuel, non pas celui de la Restauration et de l'ancien régime [3], dont le ministre républicain osait se prévaloir pour justifier les mesures tyranniques qu'il allait prendre contre les congrégations. Les deux autres étaient consacrés à une critique extrêmement acerbe de ces mêmes projets, notamment du fameux article 7. La politique concordataire, la réforme de l'enseignement secondaire, celle de l'enseignement supérieur, lui fournirent encore la matière de vigoureuses études, au cours desquelles il prit en main, avec sa véhémence ordinaire, la cause de « nos belles études classiques mutilées, soumises à de désastreuses expériences, au nom d'une pédagogie d'importation

1. *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1870 et du 1er juin 1871.

2. *Revue des Deux Mondes*, nos du 15 mai et du 1er juin 1879, du 1er janvier 1880.

3. Albert Duruy, *l'Instruction publique et la Démocratie*, page 54.

étrangère et souverainement antipathique à l'esprit français. »

Publiés d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*[1], ces divers articles, avec une conclusion destinée à en résumer l'esprit [2], furent réunis par lui en un volume intitulé *l'Instruction publique et la Démocratie, 1879-1886* [3]. Certains se sont étonnés, en lisant ce livre, de l'ardeur qu'Albert mit à combattre les réformes imposées à l'Université; d'autres n'ont pas été moins surpris de le voir s'y constituer l'avocat des congrégations. « Lorsqu'il y a quelques mois, j'entrepris de combattre les projets de M. Ferry, je ne me dissimulai point que je m'exposais à voir mes intentions méconnues et ma pensée travestie... En 1871, je me suis entendu traiter de *capitulard*, au retour d'une longue et pénible captivité, par des hommes qui n'avaient jamais vu le feu de l'ennemi; aujourd'hui c'est de *cléricalisme* qu'on m'accuse. Je ne veux pas répondre à cette ineptie par une profession de foi ; mon nom, j'imagine, m'en dispense. Il ne me déplaît pas, d'ailleurs, de partager le sort de MM. Jules Simon, Laboulaye, Vacherot et Littré. J'aime mieux être impopulaire en compagnie de ces

1. Nos du 15 juin 1882, du 15 févr. 1884, du 15 mars 1885.
2. *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1886.
3. Librairie Hachette, 1886.

républicains-là, que complice d'une politique où l'étourderie le dispute à la violence. L'impopularité passe, la vérité demeure. Je l'ai cherchée; j'ai cru la trouver; je l'ai dite : le reste m'importe peu [1]. » Ce que l'écrivain ne disait pas et qu'il convient d'ajouter à ces fières paroles, c'est qu'en prenant dans ces débats l'attitude qu'on vient de signaler, Albert obéissait moins à ses ressentiments de « conservateur » contre le gouvernement républicain, qu'aux sollicitations du plus pur patriotisme. S'il se fit le champion des belles-lettres et de l'ancien enseignement classique, c'est qu'il le jugeait plus propre qu'aucun autre, plus propre surtout que le nouveau, à élever haut les cœurs : ce qui lui semblait être le but même de toute pédagogie et la condition essentielle de la régénération du pays.

S'il prit la défense des congrégations, c'est que, de certaines minutes où il avait vu de près la mort, l'ancien normalien conservait l'impression qu'il y a dans l'idée religieuse quelque chose de réconfortant, propre à faciliter singulièrement l'acte malaisé de bien mourir, et qu'il s'était juré de respecter désormais les convictions qui ont la vertu de don-

1. Avant-propos de *l'Article Sept et la Liberté d'enseignement devant le Sénat.*

ner aux âmes une si forte trempe d'abnégation. Sans être tout à fait un croyant, il aspirait secrètement à le devenir un jour; surtout, il ne pouvait plus supporter la sèche et dissolvante ironie voltairienne, qu'il regardait comme un des agents, le plus actif peut-être, de cet abaissement moral de la France, dont la défaite n'avait été que le signe extérieur et pour ainsi dire la constatation. De là, des pages comme celle-ci, qu'on se reprocherait de ne pas citer, car elles éclairent d'une vive lumière le travail qui s'était opéré dans son esprit.

« Comme si nous n'avions pas assez des luttes inévitables et nécessaires! *Ah! ils sont bien coupables, ceux qui, au lieu de ne songer qu'à la guerre sainte, nous ont jetés dans l'inextricable complication d'une guerre religieuse!* Ils ont bien mal tenu leur office et compris leur rôle! Pour cette éventualité suprême où se jouera quelque jour, non plus seulement le sort d'une dynastie, mais l'existence même de ce pays, *ce n'eût pas été trop de toutes les forces vives de notre jeunesse, préparée de longue main par une éducation vraiment patriotique aux derniers sacrifices;* et ce n'était pas trop de la nation entière, tendant toutes ses facultés et gardant ses trésors pour le grand jour.

» A l'une, née dans les angoisses de l'année terrible, nourrie du lait amer de la défaite, au bruit du canon

de l'invasion et de la guerre civile, il fallait le puissant réactif et les graves leçons de cette morale chrétienne, *qui enseigne aux peuples éprouvés la résignation et l'humilité, sans leur ôter l'espérance.* Il fallait lui montrer avec tous les grands penseurs de ce siècle, le devoir comme but suprême de la vie, et Dieu comme la source éternelle et nécessaire de tout devoir...

» A l'autre, il fallait avoir le courage de dire: tu possèdes les dons les plus précieux, mais tu as aussi de graves défauts; tu as de l'esprit, mais tu n'as pas l'esprit de suite; tu as bon cœur, mais mauvaise tête; tu es brave, mais tu n'es pas résistante; tu t'exaltes facilement, mais tu te refroidis de même; tu aimes le succès, mais tu ne supportes pas l'infortune et tu n'en sais pas accepter les responsabilités; tu as la prétention d'être la plus spirituelle des nations et tu n'en es souvent que la plus légère; tu as pour toi le sol, la nature, la géographie, la population la plus homogène et le territoire le mieux borné de l'Europe, et tu as longtemps été, grâce à tous ces avantages, le premier peuple du monde. *Veux-tu le redevenir? Alors, trêve à nos dissensions, à nos querelles. Unissons-nous, serrons nos rangs, et face à l'Est*[1] *!* »

1. Albert Duruy, *l'Instruction Publique et la Démocratie*, page 355.

L'expression du même sentiment se retrouve dans la courte et éloquente introduction qu'il a mise à ce livre. « Il ne faudrait pas chercher dans ces pages, écrites en plein combat, plus de calme et de sérénité qu'on ne s'est flatté d'y en mettre. J'admire ceux qui ont pu garder leur sang-froid dans un conflit où sont engagés tant et de si hauts intérêts. Je ne partage pas leur quiétude et je n'ai pas leur philosophie.

» Le droit violé, la justice et la liberté de conscience outragées, l'athéisme officiel installé dans nos écoles à la place de la vieille morale spiritualiste, Dieu lui-même expulsé,... le clair et vif esprit français altéré par de mauvais alliages, le triomphe de l'érudition prétentieuse et le règne des pédants; *enfin, et par-dessus tout, le déchaînement réfléchi de la guerre religieuse sur ce pays livré d'ailleurs à de si funestes divisions :* de tels griefs ont pu laisser froids la masse des indifférents et des satisfaits; il n'est pas une âme un peu sensible au côté moral des choses qui n'en ait ressenti l'inoubliable outrage. Je suis du nombre et je m'en honore. Quand la conscience parle, il ne faut écouter qu'elle et la suivre. Tant pis si le chemin par où elle vous mène n'est pas toujours sans épines et sans douleur[1]. »

1. Albert Duruy, *l'Instruction publique et la Démocratie*, page 6.

Peut-être, après avoir lu ces extraits, ne trouvera-t-on pas excessif dans la louange, le jugement porté sur *l'Instruction publique et la Démocratie* par un homme politique dont la plume a toutes les séductions et toute l'autorité que possède aussi sa parole, M. Jules Delafosse. « Ce livre, a-t-il dit, n'est pas seulement la protestation la plus éloquente et la plus serrée qui se soit produite encore contre la ruine de notre enseignement public : il est, par lui-même, un éclatant témoignage de ce qu'il valait et de ce que la France va perdre avec lui [1]. »

*
* *

Dans les divers articles dont la réunion a formé *l'Instruction publique et la Démocratie*, livre de combat, Albert Duruy faisait encore œuvre de polémiste. Mais déjà, il était attiré vers des travaux d'un autre ordre, qui devaient remplir les dernières années de sa vie. Avant même la mort du Prince Impérial, il s'était pris d'un goût très vif pour l'histoire de la Révolution. Cette époque tourmentée, dont toutes les passions trouvent en nous des échos et à laquelle il semble que l'histoire ne puisse en-

1. Article publié dans le journal le *Matin*, le 21 décembre 1886.

core toucher sans être condamnée à perdre un peu de sa sérénité, était bien celle qui convenait entre toutes au fougueux écrivain. Il allait y rencontrer non seulement un drame unique par la grandeur presque surhumaine des événements, mais des acteurs qui, par la trempe de leur caractère, l'ardeur de leurs convictions, leur mépris de la mort, semblaient avoir comme un air de parenté avec lui-même ; des condamnés à réhabiliter, des opprimés à défendre, des triomphateurs à jeter en bas de leur piédestal ; une cause à plaider, celle de cette ancienne France méconnue, calomniée, brutalement reniée par la nouvelle : en un mot, tout ce qui pouvait séduire l'âme d'un homme dont le vœu eût été de vivre en un temps héroïque comme celui-là.

Il y a deux parts très distinctes dans ses travaux sur la Révolution. Il commença par s'occuper de ce qu'elle avait fait en matière d'enseignement. Le résultat de ces premières recherches a été consigné dans un livre publié en 1882, *l'Instruction publique et la Révolution*[1]. Très favorablement accueilli par la critique et couronné par l'Académie, ce livre obtint de M. Camille Doucet, dans le rapport annuel sur les

1. Chez Hachette, 1 vol. in-8, de 500 pages.

prix de 1882, une mention qui dispensera d'en faire plus amplement l'analyse ou l'éloge.

« En publiant son ouvrage sur l'instruction publique pendant la Révolution, M. Albert Duruy a rendu un véritable service à la science de la pédagogie. C'est un livre très savant, très instructif, rempli d'idées justes et écrit dans une très bonne langue, sobre et virile.

» Cette phrase n'est pas de moi, messieurs; prononcée devant l'Académie par un de nos plus illustres confrères, elle obtint l'assentiment de tous et entraina tous les suffrages, qui ne demandaient qu'à se laisser faire. Heureux de la reproduire aujourd'hui devant vous, je me défends ainsi moi-même contre le soupçon d'une partialité légitime que j'éprouverais volontiers pour un jeune et vaillant écrivain qui porte fièrement, sans défaillir, un nom cher à l'Université, doublement cher à l'Institut.

» Plus impartial que moi, M. Albert Duruy, avec autant de patience que d'exactitude, a trouvé dans nos archives nationales, un grand nombre de documents inédits, de natures très diverses, et, dans son livre, il les expose avec la loyauté d'un historien sincère, qui ne voulant flatter aucun parti, et protestant d'avance contre tout reproche d'hostilité systématique, ne recherche et ne dit que la vérité.....

» Ce livre n'est pas seulement une œuvre d'érudition et de pédagogie ; sa valeur littéraire égale sa valeur historique. A tout propos, et dès son premier chapitre intitulé « Avant 1789 » ; plus loin, dans celui qu'il consacre aux « Écoles primaires sous le Directoire », et enfin dans un tableau saisissant des « Fêtes nationales sous tous les régimes de la Révolution », sans qu'il perde jamais son sujet de vue, le jeune auteur s'arrête à chaque pas pour jeter avec nous, en passant, un regard curieux sur tout ce qui touche aux lettres et aux arts, à l'histoire et à la philosophie, aux caprices même du goût et de la mode, à tous les jeux d'alors, parfois sanglants.

» Agréable autant qu'instructif, et non moins remarquable par la hauteur des vues que par l'équité des jugements, ce livre est l'œuvre honnête et distinguée d'un érudit, d'un penseur et d'un écrivain. »

*
* *

Après avoir traité de l'œuvre pédagogique de la Révolution avec une compétence à laquelle ont rendu hommage ceux même qui n'approuvaient pas toutes les tendances du livre [1], Albert devait être

1. Voir *Revue historique* de mars-avril 1882, p. 403, le jugement de M. Gabriel Monod sur cet ouvrage. Après avoir formulé un certain nombre de critiques,

et fut en effet tenté de passer à un autre ordre de questions. Il conçut l'idée d'un travail sur les armées de la Révolution, se proposant non pas d'écrire l'histoire de leurs campagnes, mais d'étudier leur fonctionnement intime : recrutement, équipement, subsistances, vivres, ambulances et discipline, réquisitions, commandement, corps spéciaux, rôle des commissaires de la Convention, législation militaire, etc. Pendant huit années, de 1879 à 1887, il se livra, soit dans les Archives nationales, soit dans celles du ministère de la guerre, à un immense travail de documentation. Car, bien qu'il appartînt par tous les instincts de sa nature à l'ancienne école historique, celle qui faisait une large part au style, à la composition, à l'art, il appréciait selon leur mérite, qui est grand, la rigueur, la précision et la sûreté des méthodes toutes scientifiques dont l'emploi s'impose à quiconque prétend faire œuvre d'historien. Il rassembla ainsi, avec une infatigable persévérance, des monceaux de notes qui forment aujourd'hui de volumineux dossiers. Hélas ! les matériaux sont prêts, mais où est l'architecte ? Et quelle pensée, si pieuse-

le savant historien déclare que ce livre est « une œuvre considérable, neuve sur beaucoup de points et reposant sur de longues recherches dans les documents originaux que contiennent nos archives... »

ment fidèle qu'on la veuille supposer, si religieusement dévouée qu'elle soit à cette chère mémoire, quelle pensée peut suppléer celle qui devait trier, classer, coordonner toutes ces indications de sources, toutes ces citations, tous ces extraits, tous ces brefs aperçus de quelques lignes, tous ces textes divers, les disposer dans leur ordre, faire jaillir d'eux tout ce qu'ils contiennent de lumière, de vérité, de vie?

Pendent opera interrupta... et c'est une pitié profonde de penser que tout ce grand labeur, qu'un peu de gloire devait payer, aura été inutilement fourni, et restera stérile à jamais.

Heureusement, Albert tout en ne perdant point de vue son sujet principal, s'était donné à lui-même la satisfaction de composer quelques morceaux de détail, qui sans doute devaient plus tard rentrer en partie dans l'ordonnance générale de son grand ouvrage. Tels sont les articles publiés par la *Revue des Deux Mondes* sur Dubois-Crancé, sur le brigadier Muscar, cet ami et cet émule des généraux Sigisbert Hugo et Alexandre Dumas, sur le tragique épisode de Quiberon, sur la conspiration du général Mallet; tel, l'excellent petit livre, si plein d'aperçus nouveaux, où il a raconté la vie de Hoche; telle, surtout, la substantielle étude consacrée à l'armée royale en 1789, qui devait servir d'intro-

duction à son livre sur les armées de la Révolution. S'il est vrai que le talent d'un artiste se manifeste quelquefois avec éclat jusque dans des ébauches, on jugera, sans doute, que ces fragments permettent de concevoir une idée singulièrement favorable de l'œuvre, hélas! inachevée, qui s'annonçait sous les auspices de ces brillants et vigoureux essais.

*
* *

Parmi tant de réflexions qu'en suggère la lecture, il en est une qui s'impose ici. Dans quel esprit l'ancien rédacteur de la *Nation* et de l'*Ordre*, le serviteur dévoué et l'ami du Prince Impérial a-t-il conçu ses travaux sur la Révolution? A-t-il fait œuvre d'historien, ou d'homme de parti? Car, et c'est là une des misères de notre temps, l'odieuse, la funeste politique, le besoin de poursuivre et de haïr le présent jusque dans le passé, nous a tous envahis à ce point, qu'il est à peu près impossible de trouver un écrivain dont les jugements sur l'ancien Régime, sur la Révolution ou le premier Empire, soient absolument purs de prévention, dans un sens ou dans l'autre.

Albert Duruy fut avant tout un patriote. Voici le billet qu'il écrivit, en 1883, lors de la mort du comte de Chambord, au plus éloquent défenseur de la cause royaliste :

« Monsieur,

» Je tiens à vous envoyer, dans la cruelle épreuve que vous traversez, l'expression de ma bien vive et cordiale sympathie. La mort de monseigneur le comte de Chambord n'a pas frappé que ses amis et son parti. J'estime qu'il n'y a pas un bon Français qui ait pu rester insensible à cette grande disparition. Parmi les amertumes et les petitesses du temps présent, celui que vous pleurez semblait comme un dernier rayon des splendeurs d'autrefois. C'est plus qu'un prince et un noble caractère, c'est quelque chose de sa propre histoire, de son patrimoine d'honneur, que perd en lui la France. Tant pis pour ceux qui ne le sentent pas... »

M. de Mun lui répondit :

« Monsieur,

» Je ne saurais vous dire combien j'ai été touché et reconnaissant de votre lettre. Elle m'a apporté un témoignage nouveau et particulièrement précieux des sentiments si nobles et si élevés dont vos écrits portent la trace profonde ; je ne suis pas surpris qu'aimant comme vous le faites les gloires et les grandeurs de cette patrie française sur le passé de

[illegible]

[illegible]

[illegible]

qu'elle a rendus et le bien qu'elle a fait. Il n'en fallait pas plus pour qu'on l'accusât d'être animé à l'égard des hommes et des choses de la Révolution, d'un esprit de dénigrement systématique : reproche dont aurait dû le préserver, cependant, la loyauté foncière de sa nature. La vérité, c'est que si certains traits révèlent encore le polémiste et l'homme de parti dans le premier de ses ouvrages sur la Révolution, l'impartialité n'a cessé de grandir dans les études suivantes. Certes, il garde une haine vigoureuse contre les forcenés qui ont fait peser sur la France l'abominable régime de la Terreur : ceux-là, il ne se lasse pas de les poursuivre de ses invectives indignées. Mais, quand, détournant ses yeux des tristes scènes qui s'accomplissent à l'intérieur, il regarde du côté de la frontière et y rencontre, au lieu de la horde des massacreurs, les glorieux vainqueurs de la coalition, il s'incline, il les salue, il répète en se l'appropriant, la belle parole de Daunou :

« Dans ces années de périls et de combats, les Français ne pouvaient guère étudier qu'un seul art, celui de vaincre, et l'on doit convenir qu'ils y ont fait d'assez vastes et rapides progrès. »

Au cours de la préparation de son grand ouvrage, ses dernières rancunes de « réactionnaire » et de « conservateur » s'étaient fondues dans son enthou-

siasme de patriote : il se proposait de rendre aux généraux, aux soldats de la Révolution, l'éclatant hommage qu'on ne peut leur dénier, sans commettre une sorte d'attentat contre la vérité et contre la Patrie elle-même.

*
* *

Mais déjà il était atteint du mal qui devait l'emporter. C'est en 1882, au mois d'août, pendant un voyage en Suisse, que les premiers symptômes se manifestèrent. Voulant connaître avec exactitude, et la gravité de son état et les chances de guérison qui lui restaient, il se mit à lire en secret des livres de médecine : sans doute, avec l'anxieuse curiosité qu'on met en pareil cas à parcourir ces pages fatidiques auxquelles on demande un oracle de vie, et où tel mot, que l'homme bien portant n'eût même pas remarqué, sonne tout à coup, aux oreilles du malade, comme le glas de ses propres funérailles. On a retrouvé, longtemps après, dans sa bibliothèque, au milieu d'une foule d'ouvrages consacrés à la Révolution française, un traité des maladies du cœur : dans la marge, des coups de crayon marquaient les passages où le malheureux avait rencontré des indications sur son cas. Un docteur allemand de Zurich eut même la cruauté de lui dire

« qu'avec une affection semblable, on en avait généralement pour quatre ou cinq ans à vivre ». Ne gardant aucune illusion sur l'issue du duel qu'il allait engager avec la maladie, car il n'était point de ceux qui se rendent sans avoir combattu, Albert dédaigna de s'abaisser à ces vaines plaintes où se complaisent les âmes faibles; c'est à peine si de loin en loin on l'entendit parler, avec un sourire où quelque amertume pourtant se cachait, de l'obstination que mettait la malechance à le poursuivre. Seulement, il se mit à travailler avec plus d'ardeur encore qu'auparavant, comme quelqu'un de pressé, qui sait que le temps lui est parcimonieusement mesuré et qui voudrait finir sa tâche.

Il avait la pudeur de son mal, et faisait pour le dissimuler des efforts qui l'épuisaient, mais auxquels il dut de donner encore pendant deux ou trois ans l'illusion de la santé à ceux qui, l'ayant connu si vigoureux, ne pouvaient se résoudre à croire que de cette force athlétique plus rien ne restait, qu'une trompeuse apparence. Hélas! cette apparence elle-même allait bientôt s'évanouir! Dès 1885, son visage avait maigri; le regard conservait toute sa fierté, mais cette fierté n'était plus soutenue par la mâle assurance de la démarche, par le je ne sais quoi de souple, de ferme et de hardi qu'autrefois on remar-

quait en lui, et qui était [illegible]
de son être physique. [illegible]
chose d'hésitant : ce [illegible]
des courses de soixante [illegible]
n'étaient qu'un jeu. [illegible]
plus intrépides, ne pouvait [illegible]
sans qu'une pénible [illegible]
sensation de lourdeur [illegible]
jambes, à la descente. [illegible]
l'œuvre lente de destruction [illegible]
son pauvre corps. Si [illegible]
Mais le même mal qui le [illegible]
trêve, s'exaspérait par [illegible]
qu'il fût possible de prévoir [illegible]
rer, se mettait à le mordre [illegible]
rieuse, en pleine chair. [illegible]
et inexorable ennemi qui [illegible]
avaient ceci de particulièrement [illegible]
se produisaient avec la soudaineté d'un coup de
foudre, à table, dans la rue, dans un salon, au cours
d'une conversation, en tout lieu et à toute heure.
Qui dira, qui saura jamais les trésors d'énergie que
le pauvre martyr a dépensés, pour cacher aux yeux
de ses parents, de ses amis, des indifférents même,
le supplice qu'il endurait alors, pour continuer et
achever l'entretien commencé, pour garder le sou-

rire sur ses lèvres, quand un cri de souffrance y montait?

Pendant les longs mois d'une maladie qui use d'ordinaire le courage en même temps que les forces, il eut cette dignité stoïque de conserver le secret de ses amertumes, de ses anxiétés, de ses colères, peut-être, contre cette fatalité de mort qu'il sentait peser injustement sur lui. Quand on faisait des projets d'avenir en sa présence, et qu'on essayait de l'y associer, il répondait simplement : « Nous verrons. » Que de désespérance dans ce seul mot ! Ce n'est point qu'il n'ait eu, lui aussi, des retours de confiance. Sans doute, on l'a vu quelquefois moins absorbé, presque joyeux, dupe, comme tant d'autres, de ces sursis brefs et trompeurs qu'accorde la maladie quand elle ramasse ses forces pour quelque nouvel assaut. Mais il était doué d'une clairvoyance qui bien rarement se laissait mettre en défaut et cette redoutable perspicacité, que l'étude des traités spéciaux avait encore aiguisée, lui montrait bientôt une simple rémittence, au lieu d'un arrêt de son mal. La gaieté fugitive des jours d'espoir s'évanouissait alors, un voile de mélancolie couvrait de nouveau son visage, sans que la cruauté de cette déception altérât l'égalité d'humeur dont il s'était fait une loi. Jusque dans les crises terribles, dont cha-

cune semblait devoir être la dernière, il resta invariablement maître de lui, sans qu'il soit possible de savoir s'il faut faire honneur de cette constance à une fierté virile qui lui interdisait les lamentations, ou à une tendre pitié pour ceux qu'il voyait autour de lui souffrir de sa propre souffrance.

*
* *

Il dut renoncer successivement à tout ce qui jusqu'alors faisait partie à ses yeux du charme de la vie : les exercices violents, d'abord, la natation, l'escrime, la chasse, les longues marches, les ascensions, les voyages, grâce auxquels il donnait satisfaction à cet impérieux besoin d'activité qui était en lui. Puis ce fut le théâtre, puis le monde, puis le travail même... Ces sacrifices, le dernier surtout, lui coûtèrent : car ils étaient l'humiliante constatation de sa déchéance physique, outre qu'ils le laissaient en proie à toute la morne tristesse des longues heures oisives, que remplissait seule la désespérante pensée de l'affreux et prochain dénouement. De nobles, de fidèles amitiés du moins lui restèrent, et ce réconfort ne lui manqua jamais, non plus que les soins touchants dont il ne cessa pas un seul jour d'être l'objet à son foyer. Que tous, hommes ou femmes d'un grand esprit et d'un grand

cœur qui l'aidèrent à supporter le fardeau d'une si douloureuse existence, épouse et belle-fille dont la tendre sollicitude veillait sur ses souffrances et les adoucissait, soient remerciés ici pour le bien qu'ils ont fait.

Qui ne l'eût aimé, d'ailleurs, cet homme si vaillant et si bon? Il avait cette douceur des forts, dont le charme est irrésistible. Sa froideur toute extérieure et qui cachait aux yeux de ceux qui le connaissaient mal une nature enthousiaste, capable d'attendrissement, aussi bien que d'élan, cette froideur voulue, systématique, était quelque chose comme une barrière qu'il plaçait devant lui pour se préserver des amitiés banales, dont il avait horreur, et garder avec une sorte de pudeur jalouse le secret de son être intime qu'il n'aimait pas à livrer. En dépit de quelques accès d'humeur chagrine et de misanthropie, — trop excusables, chez qui avait tant de raisons d'accuser la vie d'inclémence à son égard, — Albert, malade, était resté dévoué corps et âme à ses amis, prêt à les aider de toutes manières, avec quels raffinements de délicatesse, plusieurs le savent! Il était souffrant à ne pouvoir presque se tenir debout quand l'un d'eux, ignorant que sa santé fût aussi gravement atteinte, réclama son assistance dans une affaire d'honneur. Au prix de quels efforts Albert l'accompagna sur le terrain,

d'abord, puis à la [illegible]
retentissant auquel [illegible]
C'est que dans ce corps [illegible]
jours ardents, toujours [illegible]
au sacrifice. On le [illegible]
miers mois de 18[illegible] [illegible]
parut imminent. [illegible]
lui torturait l'ancien [illegible]
souriant de suivre l'armée [illegible]
découverte, d'où il pourrait [illegible]
fusil. « J'ai toujours [illegible]
vieux roi Jean de [illegible]
attacher sur son [illegible]
chevaliers au milieu [illegible]
frapper un dernier coup [illegible]
C'était mon rêve [illegible]
Il écrivait à l'un de ses amis [illegible]
tour à Paris. Il faudra que [illegible]
heures pour déjeuner. [illegible]
mes rhumatismes [illegible]
m'étoufferont [illegible]
caution, j'aimerais [illegible]
d'être pris ainsi [illegible]
ne me consolerai jamais [illegible]
partie d'aucune société [illegible]
mais voilà dix-sept ans [illegible]

cette heure-là, et, crac, voilà que je deviens poussif comme un vieux cheval[1]... » Vers la même époque, à l'heure où la nation se préparait à la lutte suprême, où il semblait que toute parole fût impie qui ne prêchait pas aux Français de tous les partis la réconciliation dans une commune pensée de patriotisme, un homme se trouva, penseur profond et puissant écrivain, pour oser faire à la France cette révélation inattendue que le vainqueur d'Iéna n'était, au fond, qu'un bandit italien, luxurieux et sanguinaire. L'outrage infligé à cette grande mémoire, qui aurait dû, au moins en un pareil moment, rester sacrée pour tous, indigna profondément Albert. Sans même attendre la fin d'une crise particulièrement grave et douloureuse que sa santé délabrée venait encore de traverser, et malgré la recommandation des médecins, qui lui interdisaient toute contention d'esprit, il se mit à composer fiévreusement cette éloquente réplique à M. Taine qui fut comme le testament de sa foi d'impérialiste et de patriote : tel, un vaillant soldat, grièvement blessé ramasse le reste de ses forces, tire un dernier coup de feu pour la défense du drapeau et se couche ensuite pour mourir.

1. Lettre communiquée par M. A. Claveau.

Ce suprême effort avait en effet achevé de l'épuiser. Si le tremblement de terre auquel il assista en février 1887, à Nice, ne parvint pas à l'émouvoir, il n'en fut pas de même de la disparition d'un homme qu'il aimait tendrement, Raoul Duval, enlevé trop jeune, lui aussi, sans avoir rempli sa destinée, sans avoir eu le temps de donner tout ce que la France avait le droit d'attendre d'un si grand cœur servi par un si grand talent. Albert s'en montra profondément affecté : sans doute, à la douleur de perdre un ami si cher s'ajoutait l'horreur de trouver dans cette fin comme l'annonce de la sienne. De retour à Paris au printemps, il eut la joie d'assister à un heureux événement de famille, le mariage de son beau-fils, M. Roger de Beaune. Dans les premiers jours de juillet, il s'installa chez son père, à Villeneuve-Saint-Georges. De nouvelles crises de suffocation se produisirent presque aussitôt. La mort d'un autre ami, M. Caro, le frappa d'un nouveau coup, et lui fut encore un funèbre présage. Comme il avait toujours été l'homme de la correction et des convenances, il se fit un devoir d'adresser à madame Caro l'expression respectueuse de la part qu'il pre-

nait à son deuil : qui sait si dans le secret de son âme il ne songeait pas, en écrivant d'une main défaillante cette lettre de condoléances, à des lettres semblables, que recevrait bientôt sa femme, presque veuve déjà ? Mais il avait le cœur assez riche pour n'y pas trouver seulement des larmes à verser sur sa propre infortune, et pour se dérober à lui-même, afin de la donner aux autres, cette compassion dont on est avare, quand on souffre.

Comme si ce n'était pas assez de l'affreuse oppression qui rendait, malgré de fréquentes applications de ventouses sur la région du cœur, sa respiration courte et haletante, des troubles graves reparurent du côté des reins, de sorte que ce misérable organisme, épuisé par l'affection nerveuse, se trouva complètement investi, assailli de tous les côtés par la maladie et la douleur. Comment retracer l'horreur de ces nuits qu'il passait dans un fauteuil, sans pouvoir même se renverser en arrière, parce que toute position qu'il essayait de prendre, voisine de l'horizontale, provoquait de nouveaux accès de suffocation ? Il restait là, jusqu'au matin, le haut du corps penché en avant, les coudes sur les genoux, les yeux tout grands ouverts, tantôt regardant fixement dans les demi-ténèbres de la chambre, vaguement éclairée par des veilleuses, tantôt appuyant

[illegible]

[illegible]

[illegible]

favoris, qu'il écoutait avec une sorte de recueillement farouche, et comme perdu dans un rêve où devaient passer de lugubres images.

Car, on n'en peut malheureusement douter, il se savait perdu. Dès les premiers jours, il avait dit : « J'en ai pour six semaines ». D'autres paroles qu'il laissa échapper dans une sorte de délire : « Ah ! c'est horrible, c'est horrible ! » et un autre jour : « Que de croix ! que de croix ! » comme si la vision du cimetière eût passé devant ses yeux, ne laissent, hélas, subsister à cet égard aucune incertitude. Quand on essayait de lui donner un espoir qu'on n'avait plus, il vous regardait longuement, sans rien dire, puis hochait la tête et ne répondait pas. Les souffrances étaient telles, surtout quand le mal se fût localisé dans les reins, qu'il eut des mouvements de révolte, et que, sentant chaque jour la mort plus inévitable et plus proche, il fut tenté de faire lui-même le dernier pas qui le séparait encore d'elle. De tendres supplications le détournèrent de cette affreuse pensée : mais, à ceux qui le conjuraient de ne pas songer à une pareille chose, son long regard désespéré disait, en un langage muet, qu'ils sont quelquefois bien cruels dans leur amour, ceux dont l'affection impose le fardeau de la vie au malheureux qui souffre au delà de ce que les forces humaines

peuvent supporter. Une autre pensée, celle de mourir en chrétien, eut d'ailleurs bientôt raison de ces sombres suggestions de la souffrance. Il avait depuis longtemps exprimé le désir d'être assisté à ses derniers moments par le R. P. du Lac. Instruit de l'imminence du dénouement, le Révérend Père n'hésita pas à quitter Cantorbery afin de venir payer au courageux défenseur des congrégations, la dette que son ordre avait contractée envers lui. Ce fut ce grand chrétien qui reçut la confession d'Albert et le réconcilia définitivement avec la foi de son enfance, qu'il avait bien pu perdre, mais sans cesser de la regretter.

Il vécut cinq jours encore. Aux piqûres d'éther, dont on avait reconnu l'impuissance, succédèrent des injections de morphine. Elles calmaient presque instantanément les douleurs, lui assuraient le bienfait du sommeil, mais semblaient en même temps exercer une influence perturbatrice sur le fonctionnement de sa pensée. Un matin, de très bonne heure, on entendait au loin le grondement sourd du canon et le crépitement de la fusillade dans la direction du polygone de Vincennes, où avaient lieu des exercices à feu. S'étant réveillé, il parut prêter attentivement l'oreille à ce bruit connu et aimé, puis, par une de ces bizarres associations d'idées que produit le délire, il se mit à parler de sa campagne de

cœur qui l'aidèrent à supporter le fardeau d'une si douloureuse existence, épouse et belle-fille dont la tendre sollicitude veillait sur ses souffrances et les adoucissait, soient remerciés ici pour le bien qu'ils ont fait.

Qui ne l'eût aimé, d'ailleurs, cet homme si vaillant et si bon? Il avait cette douceur des forts, dont le charme est irrésistible. Sa froideur toute extérieure et qui cachait aux yeux de ceux qui le connaissaient mal une nature enthousiaste, capable d'attendrissement, aussi bien que d'élan, cette froideur voulue, systématique, était quelque chose comme une barrière qu'il plaçait devant lui pour se préserver des amitiés banales, dont il avait horreur, et garder avec une sorte de pudeur jalouse le secret de son être intime qu'il n'aimait pas à livrer. En dépit de quelques accès d'humeur chagrine et de misanthropie, — trop excusables, chez qui avait tant de raisons d'accuser la vie d'inclémence à son égard, — Albert, malade, était resté dévoué corps et âme à ses amis, prêt à les aider de toutes manières, avec quels raffinements de délicatesse, plusieurs le savent! Il était souffrant à ne pouvoir presque se tenir debout quand l'un d'eux, ignorant que sa santé fût aussi gravement atteinte, réclama son assistance dans une affaire d'honneur. Au prix de quels efforts Albert l'accompagna sur le terrain,

d'abord, puis à la huitième chambre, lors du procès retentissant auquel cette rencontre avait donné lieu ! C'est que dans ce corps miné veillait une âme toujours ardente, toujours généreuse, toujours prête au sacrifice. On le vit bien, lorsque dans les premiers mois de 1887, un conflit avec l'Allemagne parut imminent. L'idée qu'on allait se battre sans lui torturait l'ancien soldat de 1870. Il parlait en souriant de suivre l'armée dans une petite voiture découverte, d'où il pourrait encore faire le coup de fusil. « J'ai toujours beaucoup admiré, disait-il, le vieux roi Jean de Luxembourg, qui, aveugle, se fit attacher sur son cheval et conduire par deux de ses chevaliers au milieu des Anglais, à Crécy, pour frapper un dernier coup d'épée avant de mourir... C'était mon rêve, de finir comme ce vieux roi... » Il écrivait à l'un de ses amis : « Quand tu seras de retour à Paris, il faudra que tu me donnes une ou deux heures pour déjeuner. Je viens d'être très malade : mes rhumatismes se sont portés sur le cœur et m'étoufferont un de ces quatre matins. Par précaution, j'aimerais à te serrer la main. Quel guignon d'être pris ainsi quand on va se battre peut-être ! Je ne me consolerai jamais de ce coup-là. Je ne fais partie d'aucune société de tir ou de gymnastique : mais voilà dix-sept ans que j'attends, que j'espère

cette heure-là, et, crac, voilà que je deviens poussif comme un vieux cheval[1]... » Vers la même époque, à l'heure où la nation se préparait à la lutte suprême, où il semblait que toute parole fût impie qui ne prêchait pas aux Français de tous les partis la réconciliation dans une commune pensée de patriotisme, un homme se trouva, penseur profond et puissant écrivain, pour oser faire à la France cette révélation inattendue que le vainqueur d'Iéna n'était, au fond, qu'un bandit italien, luxurieux et sanguinaire. L'outrage infligé à cette grande mémoire, qui aurait dû, au moins en un pareil moment, rester sacrée pour tous, indigna profondément Albert. Sans même attendre la fin d'une crise particulièrement grave et douloureuse que sa santé délabrée venait encore de traverser, et malgré la recommandation des médecins, qui lui interdisaient toute contention d'esprit, il se mit à composer fiévreusement cette éloquente réplique à M. Taine qui fut comme le testament de sa foi d'impérialiste et de patriote : tel, un vaillant soldat, grièvement blessé ramasse le reste de ses forces, tire un dernier coup de feu pour la défense du drapeau et se couche ensuite pour mourir.

1. Lettre communiquée par M. A. Claveau.

Ce suprême effort avait en effet achevé de l'épuiser. Si le tremblement de terre auquel il assista en février 1887, à Nice, [illegible] l'émouvoir, il n'en fut pas de même de la disparition d'un homme qu'il aimait tendrement. [illegible] Duval, enlevé trop jeune, [illegible] sans avoir rempli sa destinée, sans avoir eu le temps de donner tout ce que la France était en droit de attendre d'un si grand cœur servi par un si grand talent. Albert s'en montra profondément affecté. Sans doute, à la douleur de perdre un ami [illegible] était l'horreur de trouver dans cette fin [illegible] l'annonce de la sienne. De retour à Paris au printemps, il eut la joie d'assister à un heureux événement de famille, le mariage de son neveu, M. Roger de Beaune. Dans les premiers jours de juillet, il s'installa chez son père, à Villeneuve-Saint-Georges. De nouvelles crises de suffocation se produisirent presque aussitôt. La mort d'un autre ami, M. Caro, le frappa d'un nouveau coup, et lui fut encore un funèbre présage. Comme il avait toujours été l'homme de la correction et des convenances, il se fit un devoir d'adresser à madame Caro l'expression respectueuse de la part qu'il pre-

nait à son deuil : qui sait si dans le secret de son âme il ne songeait pas, en écrivant d'une main défaillante cette lettre de condoléances, à des lettres semblables, que recevrait bientôt sa femme, presque veuve déjà ? Mais il avait le cœur assez riche pour n'y pas trouver seulement des larmes à verser sur sa propre infortune, et pour se dérober à lui-même, afin de la donner aux autres, cette compassion dont on est avare, quand on souffre.

Comme si ce n'était pas assez de l'affreuse oppression qui rendait, malgré de fréquentes applications de ventouses sur la région du cœur, sa respiration courte et haletante, des troubles graves reparurent du côté des reins, de sorte que ce misérable organisme, épuisé par l'affection nerveuse, se trouva complètement investi, assailli de tous les côtés par la maladie et la douleur. Comment retracer l'horreur de ces nuits qu'il passait dans un fauteuil, sans pouvoir même se renverser en arrière, parce que toute position qu'il essayait de prendre, voisine de l'horizontale, provoquait de nouveaux accès de suffocation ? Il restait là, jusqu'au matin, le haut du corps penché en avant, les coudes sur les genoux, les yeux tout grands ouverts, tantôt regardant fixement dans les demi-ténèbres de la chambre, vaguement éclairée par des veilleuses, tantôt appuyant

[illegible]

[illegible] il pris sa [illegible] musique [illegible] devait [illegible] des fragments de [illegible] nèbres de [illegible]

— IX. Mirabeau, *Système militaire de la Prusse.* X. Guibert, *Œuvres complètes.* — XI. Camille Rousset, *Histoire de Louvois; le Comte de Gisors.* — XII. Duc de Broglie, *Marie-Thérèse et Frédéric II; le Secret du roi.* — XIII. Mention, *le Comte de Saint-Germain.* — XIV. Gebelin, *Histoire des milices provinciales.* — XV. Léon Hennet, *les Milices et les troupes provinciales.* — XVI. Susane, *Histoire de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie françaises.* — XVII. Favé, *Histoire et tactique des trois armes, et plus particulièrement de l'artillerie de campagne.* — *Histoire des progrès de l'artillerie.* — XVIII. Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, etc.

La connaissance des institutions de l'ancien régime est la condition nécessaire de tout travail honnête sur la Révolution. Faute d'en avoir exploré les avenues, on ne comprendrait rien à celle-ci, on risquerait fort au moins d'y tomber en de singulières méprises. De là cette étude ou plutôt cette introduction : avant d'aborder les armées de la République, il m'a paru bon de faire en quelque sorte mon stage dans l'armée royale. Quelle était la valeur de cette armée? Quels en étaient les défauts? Tombait-elle en dissolution, comme beaucoup d'ł

de l'ancien régime. Il m'a fallu pour cela prolonger un peu mon temps de service; je comptais n'y rester que quelques mois, voici deux ans passés que j'y suis : un jour dans Auvergne ou Picardie, le lendemain simple milicien; une autre fois dans les chasseurs des Vosges ou dans les hussards d'Esterhazy; deux ans que je monte à l'assaut de Prague ou de Berg-op-Zoom ou que j'enlève les retranchements de Raucoux; que je pousse des charges et que je m'attèle à la bricole des vieux canons de Vallière; que je pleure de rage à Dettingen ou à Rosbach, de joie à Lawfeld ou à Bergen; que je m'exalte pour Gribeauval et que je me passionne pour Guibert. Je ne m'en plains pas; car à cette longue communion de tout mon être avec l'ancien régime, sans compter la joie de vivre quelque temps d'une vie moins terne et moins plate que la nôtre et de changer de contemporains, j'aurai du moins gagné ceci, de me sentir un peu plus Français qu'auparavant. Les

démocrates ont beau dire, on n'aime vraiment son pays qu'à condition de l'aimer tout entier, sous tous les régimes et dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Le noviciat que je viens de faire m'a rendu ce service : j'avais gardé quelques préventions d'école contre la France de la fin du XVIIIe siècle ; elle m'apparaissait encore à travers les vertueuses indignations de mon professeur d'histoire de Charlemagne, qui ne l'avait étudiée que dans Michelet et qui nous *faisait* encore la Révolution, — le pauvre homme ! — d'après M. Ponsard.

Je me sens enfin délivré de cette obsession de jeunesse : la France de Rosbach et de la Pompadour ne me cache plus la vraie France, si belle et si grande en dépit de ses fautes et de ses malheurs, la première puissance du monde encore et de beaucoup ! Je la vois, d'un abaissement et de malheurs sans exemple, se relever comme d'un bond et reprendre en quelques années sa place en Europe, par la réforme de

ses institutions militaires et l'habileté de sa diplomatie. Grande et haute leçon qui ne s'est peut-être jamais imposée par une plus angoissante actualité qu'à l'heure où j'écris ces lignes, et que je m'estimerais heureux d'avoir contribué pour ma part à mettre en lumière.

CHAPITRE PREMIER

L'EFFECTIF

L'armée française ou plutôt l'armée du roi, car c'est ainsi qu'elle s'appelait encore, se composait, au 1er janvier 1789, de trois sortes de troupes : la Maison, les troupes réglées ou la ligne, comme on commençait déjà de les nommer, et les troupes provinciales ou la milice.

La Maison du roi n'était plus à beaucoup près aussi considérable que sous le dernier règne, ayant subi de notables réductions, par suite de la détresse des finances. Cependant elle offrait encore une belle réunion de 8 000 soldats d'élite.

Les troupes réglées comptaient, sur le pied de paix, 172 974 hommes, et sur le pied de guerre, 210 948 hommes.

L'effectif de la milice s'élevait, sur le pied de paix, à 55 240 hommes, et sur le pied de guerre, à 76 000 hommes.

En somme, 236 000 hommes au petit pied, 295 000 hommes sur le pied de guerre, tel était en chiffres ronds, et sur le papier, l'état militaire de la France au commencement de la Révolution.

Ces chiffres évidemment ne sauraient avoir une rigueur absolue. Je les emprunte à M. Camille Rousset[1], qui les a lui-même extraits de l'*État militaire de la France pour l'année 1789*. Mais il faut toujours un peu se défier des évaluations et de la statistique officielles; elles pèchent généralement par excès d'optimisme, et la prudence commande de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire. C'est ainsi que l'auteur du *Tableau historique de la guerre de la Révolution*, Grimoard, ne porte l'effectif de l'armée de ligne, au 1er juillet 1789, qu'à

1. *Les Volontaires.*

163 483 hommes. Maison comprise, et que le baron Poisson, dans son livre *l'Armée et la garde nationale*, s'en tient au chiffre rond de 160 000 hommes, soit une différence de 14 à 20 000 hommes en moins pour les troupes de ligne seulement, entre les évaluations de l'État militaire et celles de deux écrivains justement estimés. L'écart est important.

D'autre part, il est vrai, Guibert, qui eut entre les mains tous les moyens d'information possibles, donne pour les troupes réglées sur le pied de paix un chiffre supérieur encore à celui de l'*État militaire*. « On verra par le tableau annexé à cet ouvrage, — dit-il dans son mémoire sur les opérations du Conseil de la guerre, publié précisément en 1789, — que le pied de paix de l'armée, telle qu'elle existait au moment où le Conseil fut chargé d'en réformer et d'en consolider la constitution, était de près de 180 000 hommes. »

Quoi qu'il en soit, et que l'on adopte l'un ou

l'autre de ces chiffres, il est certain que la monarchie, dans ses derniers jours, possédait encore une force militaire imposante.

Il s'en fallait toutefois que cette force fût en rapport avec les changements intervenus dans l'équilibre européen. A l'époque de la ligue d'Augsbourg et pendant toute la durée de la guerre de la succession d'Espagne, Louis XIV avait pu mettre en ligne presque autant d'hommes que l'Europe coalisée. Un tel effort n'eût plus été possible en 1789, avec l'armée telle qu'elle était demeurée constituée. Grimoard a calculé que, de 1660 à la Révolution, le pied de paix n'avait guère varié que de 90 000 hommes, « augmentation beaucoup trop faible, dit-il, en raison de celle du territoire français et surtout de celle des armées étrangères[1] ».

L'Autriche, en effet, n'avait eu garde de licencier une partie de ses régiments comme la

1. *Recherches sur la force de l'armée française depuis Henri IV jusqu'à la fin de 1806.*

France, après la guerre de Sept ans, et son état de paix, sur une population inférieure d'environ 6 millions (20 au lieu de 26), était de 270 000 hommes de troupes réglées, qu'elle pouvait porter très aisément, grâce à son mode de conscription, à 400 000 hommes. Les subsides que le roi lui avait payés pendant toute la durée des hostilités, en vertu du traité secret de 1758, lui avaient permis de ménager ses finances et de rester « puissamment armée[1] ». Elle était d'ailleurs résolument entrée dans la voie des économies et s'était créé par là de grandes ressources. « Autrefois, dit Mirabeau[2], le luxe de la cour impériale absorbait les fonds

1. Favier, *Conjectures raisonnées.* — Par le traité de 1756, la France s'était engagée à fournir à l'Autriche, en cas de guerre, un corps de 24 000 hommes. Le traité secret du 30 novembre 1758 avait remplacé ce secours en hommes par une contribution annuelle de 8 340 000 livres, dont il était encore dû quatre années d'arrérages à la paix et dont le payement ne put être achevé qu'en 1769.

2. *Système militaire de la Prusse.*

nécessaires pour la guerre et empêchait qu'on ne fît, en temps de paix, les dispositions nécessaires pour résister à un ennemi toujours prêt à frapper. Tout est changé : ce n'est plus cette armée réduite à la paix et à laquelle il fallait des mois pour se recruter avant de pouvoir s'opposer à l'ennemi en rase campagne, ce ne sont plus ces arsenaux et ces magasins dépourvus de tout. L'armée autrichienne est toujours complète et incessamment fournie de tout ce qu'il faut pour camper, etc. »

Moins riche et plus confiante dans la valeur de généraux accoutumés à vaincre un contre deux ou trois, la Prusse entretenait moins de soldats. Frédéric-Guillaume II n'avait que 182 658 hommes sous les armes ; mais, à la première apparence de guerre, il pouvait en élever le nombre à 250 000 avec la rapidité qui caractérisait déjà l'administration prussienne. Chiffre énorme, si l'on considère que la population des États prussiens n'allait pas

alors à plus de six millions d'habitants[1]. Mirabeau.)

Toutefois, dans cette armée, naguère si supérieure à toutes les autres, plus d'un symptôme de décadence se montrait déjà. Les contemporains ne s'y trompaient pas tous. On voyageait beaucoup en Allemagne alors; on allait surtout beaucoup en Prusse: c'était pour les hommes de qualité, pour la jeune noblesse militaire, comme un complément d'éducation. Avoir vu le grand Frédéric était un titre; lui avoir été présenté, le comble de l'honneur et du bon ton. De 1763 à 1786, les visiteurs abondent à Berlin, comme autrefois à la cour du

1. C'est le chiffre de Grimoard; mais ici, comme pour la France, les documents contemporains ne sont pas absolument d'accord. D'après Mirabeau, l'armée prussienne, à la mort de Frédéric, comptait 190 924 combattants, dont 143,000 d'infanterie, 37 774 de cavalerie et 10 000 d'artillerie : d'après Favier, son effectif, en 1773, s'élevait déjà à 250 000 hommes (avec l'infanterie de garnison, qui équivalait à notre milice).

roi-soleil. Très bien reçus par le roi, quand il était de bonne humeur, par le prince Henri et par le duc de Brunswick, beaucoup revenaient « enivrés de louanges, n'ayant vu des choses que la superficie, et se faisaient les apôtres des principes et des idées de Frédéric[1] ». D'autres, au contraire, moins faciles à éblouir, saisissaient fort bien les parties faibles du colosse et rapportaient de là-bas une impression fort rassurante. « Dans cet État même, que nous appelons militaire, parce que son roi est un guerrier habile, écrivait Guibert au retour d'un long voyage d'étude en Allemagne, dans cet État qui s'est agrandi par les armes, qui n'existe et ne peut se flatter de conserver ses conquêtes que par elles, les troupes n'y sont pas plus vigoureusement constituées qu'ailleurs; elles n'y sont point citoyennes, elles y sont, plus qu'en aucun pays, un assemblage de stipendiaires, de vaga-

1. Montbarey, *Mémoires*.

bonds, d'étrangers, que l'inconstance ou la nécessité amène sous les drapeaux et que la discipline y retient. Cette discipline, ferme et vigilante sur quelques points, y est relâchée et méprisable sur beaucoup d'autres. Elle n'est, en comparaison de celle des Romains, qu'un enchaînement de choses, de formes, de demi-moyens, de correctifs, de suppléments vicieux. Ces troupes, mal constituées, ont eu des guerres heureuses ; mais elles doivent ces succès à l'ignorance de leurs ennemis, à l'habileté de leur roi, à une science toute nouvelle de mouvements dont il a été le créateur. Qu'après la mort de ce prince, dont le génie seul soutient l'édifice imparfait de sa constitution, il survienne un roi faible et sans talent, on verra dans peu d'années le militaire prussien dégénérer et déchoir ; on verra cette puissance éphémère rentrer dans la sphère que ses moyens réels lui assignent, et peut-être payer cher quelques années de gloire. »

C'est en 1773 que le jeune Guibert, par une

table intuition de génie, faisait déjà cette ieuse prédiction. En 1787, frappé des mes vices et des mêmes causes de fragilité, rabeau la rééditait avec plus de force encore.

Si jamais, écrivait-il, un prince peu sensé onte sur ce trône, on verra crouler soudainement, sans cause apparente, ce géant formidable, et l'Europe étonnée n'apercevra plus à sa place qu'un pygmée débile. Alors, toutes les causes de destruction qui naissent d'un mauvais système d'économie politique, d'une mauvaise composition de la soldatesque par les recrues étrangères, que le système d'ordre et de discipline avait su tempérer et contenir, agiront avec une force redoublée pour la dissolution du corps politique : on verra la Prusse tomber comme la Suède et ne retenir plus que la mémoire du rôle brillant qu'une seule tête lui a fait jouer... »

Telle était sur la Prusse, non pas, à coup sûr, l'opinion la plus répandue, mais celle de deux hommes qui l'avaient étudiée de très près, et

qui étaient loin de nourrir contre elle aucune animosité; car ils appartenaient, en politique, à l'école de Favier, et regardaient l'alliance autrichienne comme une grande erreur. Jusqu'à quel point avaient-ils raison? C'est ce que les événements ne devaient pas tarder à décider.

La Russie n'avait pas perdu son temps, et si le génie d'un grand capitaine avait eu raison « de l'ignorance de ses officiers », l'incomparable bravoure de ses troupes[1] lui donnait « une considération très dangereuse[2] ». Dans ses *Réflexions sur la tactique*, Frédéric II affiche un mépris d'assez mauvais goût pour « ces hommes aussi féroces qu'ineptes, et qui ne méritent pas, ajoute-t-il, qu'on les nomme ». La vérité, c'est que ces gens innomables avaient fait preuve de beaucoup de solidité, et que « le service russe n'était plus si loin de la perfection, puisque, dans une guerre contre le roi de

1. Mirabeau, *Système militaire de la Prusse.*
2. Id., *Ibid.*

et promptement augmentées d'un tiers par appel de 12 000 hommes d'excellentes troupes provinciales qui s'étaient acquises, dans les dernières guerres, presque autant de réputation que nos grenadiers royaux [1].

Il n'était pas jusqu'à Naples, enfin, dont l'état militaire ne fût digne de considération [2], malgré le fâcheux renom qui s'était attaché à un corps d'officiers médiocrement scrupuleux sur le chapitre de l'honneur professionnel [3].

Quant à l'Angleterre, peu redoutable sur terre par elle-même, à cause de la dispersion de ses troupes réglées dans ses nombreuses colonies, il lui était toujours loisible de recruter contre nous en Allemagne et même en Russie.

Loin d'avoir conservé son ancienne prépon-

1. Favier, III, p. 32.
2. Favier en fait grand cas surtout au point de vue des ressources en tout genre qu'offrait le royaume.
3. Ségur, II, p. 369.

dérance numérique, la France n'avait donc plus, — ces chiffres le montrent, — que le troisième rang parmi les puissances. Après avoir donné, un siècle auparavant, l'exemple des plus grands armements qui se fussent encore vus, elle s'était tout à coup arrêtée dans cette voie, pendant que l'ancienne Europe continuait à marcher et que la nouvelle se constituait. Grave imprudence. On l'avait bien vu lorsque, en 1784, Joseph II avait été sur le point d'envahir les Provinces-Unies ; on venait de le voir plus nettement encore au sans-gêne avec lequel la Prusse était intervenue dans ce même pays pour y rétablir le stathouder, chassé par une révolution que nos agents avaient encouragée et que nos troupes elles-mêmes avaient secrètement soutenue [1]. Grave, si l'on songe qu'en cas de nouvelle guerre maritime, le roi se fût trouvé

1. Plusieurs détachements d'artillerie française avaient été incorporés dans les troupes des États généraux. (Voir Susane, *Histoire de l'artillerie.*)

dans la nécessité de consacrer une partie de ses forces de terre (vingt bataillons au moins) à la défense des colonies; une autre portion (40 000 hommes environ) à la protection des côtes de Dunkerque à Antibes, en y comprenant la Corse; une troisième enfin (18 000 hommes), à la garnison de nos soixante-quatre vaisseaux de ligne, chiffre prescrit par les dernières ordonnances sur la réorganisation de la marine [1]. Grave enfin et surtout en ce que ni l'état des finances ni celui de l'opinion, déjà fort agitée, ne permettaient de songer à l'armée, si ce n'est pour la réduire. En 1787, les dépenses de la guerre s'élevaient encore à 115 600 000 livres [2]; pour 1789, elles ne se montent plus, par suite des économies de Brienne et du Conseil de la guerre, qu'à 96 883 645 livres.

1. J'emprunte tous ces chiffres au précieux mémoire de Guibert sur les opérations du Conseil de la guerre.

2. D'après les états remis aux notables. (Voir Grimoard, I, p. 342.)

Par bonheur, la puissance militaire d'un pays ne se mesure pas au nombre d'hommes qu'il entretient sous les drapeaux, et ce n'est pas seulement sur des chiffres et sur des comparaisons numériques qu'il en faut juger; elle dépend aussi de son crédit, des rapports qu'il entretient avec ses voisins et des liaisons qu'il a su contracter avec eux. Or, à ce point de vue, jamais peut-être la France n'avait été mieux partagée. Jamais sa force offensive et défensive n'avait été mieux appuyée. Par le traité de 1756, elle avait mis dans son jeu l'une des quatre grandes puissances, l'Autriche, et s'était assurée de son concours en cas de guerre continentale, concours qui entraînait celui de la Toscane [1]. D'un autre côté, par le pacte de famille, elle tenait l'Espagne, Parme et Naples; par les mariages du comte de Provence et du comte d'Ar-

1. L'Empereur était grand-duc de Toscane. Quant au duc de Parme et au roi de Naples, un des articles portait qu'ils seraient invités à accéder au traité.

tois avec des princesses de la maison de Savoie, la Sardaigne. Si bien qu'à l'abri de toute agression aux Pyrénées, sur les Alpes, en Flandre et même sur ses côtes, par la réunion de la flotte espagnole à la sienne, elle était libre de porter la majeure partie de ses forces sur le Rhin, tandis que la Prusse et la Russie, prises entre plusieurs feux, menacées au nord, à l'ouest, au sud, se voyaient condamnées, sur presque toutes leurs frontières, à une pénible défensive.

Tels étaient, en 1789, les nombreux et puissants intérêts qu'une diplomatie prévoyante avait su grouper autour du trône. Dans ces conditions, et quels que fussent d'ailleurs les inconvénients du système autrichien, l'insuffisance numérique de l'armée royale se trouvait largement compensée. Ainsi soutenue, la France était, suivant l'expression d'un des meilleurs esprits de l'époque, le comte de Ségur, « inattaquable avec avantage, quand bien même toutes les puissances de l'Europe auraient fait

une ligue contre la maison de Bourbon : 24 à 25 millions d'habitants [1], des frontières bordées par deux mers, des ports magnifiques, bien approvisionnés en tout genre, des places de guerre bien fortifiées, soutenues, dans beaucoup de parties, de deux et quelquefois de trois lignes; d'autres places d'un ordre inférieur; un militaire nombreux, bien discipliné et bien entretenu, dont la valeur était reconnue ; le pacte de famille entre toutes les branches régnantes de la maison de Bourbon qui assurait toutes les frontières méridionales, tout enfin paraissait propre à inspirer au gouvernement une sécurité parfaite... »

1. C'est aussi le chiffre que donne Guibert dans sa *Défense du Système de guerre moderne*, d'après Moheau.

CHAPITRE II

LE RECRUTEMENT

Le mode de recrutement en usage dans les troupes réglées était celui des enrôlements volontaires à prix d'argent. Ce système était aussi vieux que l'armée royale elle-même, et de tout temps il avait donné lieu dans la pratique à de nombreux abus. Louvois lui-même, en dépit de sa vigilance et sa sévérité, n'avait jamais pu les extirper complètement; sa correspondance en fait foi[1]. C'est qu'en effet ces

1. Louvois au lieutenant de police La Reynie : « L'intention du roi n'est pas de tolérer les friponneries qui se font à Paris pour les levées, et Sa Majesté trouve bon que tous ceux qui sont présentement dans les prisons et qui seront pris à l'avenir pour ce fait-là soient punis suivant la rigueur des ordonnances. » — Louvois à

abus étaient inhérents au système lui-même. Toute industrie, si réglementée et si surveillée qu'elle soit, donne naissance à des transactions souvent inavouables. Or les enrôlements volontaires étaient devenus, depuis l'époque des grandes guerres de la fin du XVII siècle, l'objet d'une véritable industrie. La spéculation s'en était emparée, dans les grandes villes surtout, où la matière première abondait. C'est là qu'opéraient de préférence les recruteurs et

d'Oppède, décembre 1677 : « Il n'y a presque pas de soldats qui ne prétendent avoir été pris par force. » — Louvois aux gouverneurs et intendants, 14 février 1691 : « Le roi a appris avec surprise qu'il a été fait des violences considérables dans les provinces par les officiers de ses troupes pour faire des levées. Sa Majesté trouve bon que l'on dissimule les petites tromperies qu'ils font pour enrôler ses soldats. Mais comme elle désapprouve absolument les violences qu'ils font de prendre les gens sur les grands chemins, aux foires et aux marchés, elle m'a recommandé de vous faire savoir ses intentions, afin que vous teniez la main à ce que pareille chose n'arrive plus et que vous fassiez réprimer ces violences. »

leurs agents; là qu'ils trouvaient à faire main basse au plus juste prix sur de pauvres diables, trop heureux d'aller cacher dans quelque régiment, sous un nom d'emprunt, leur misère et même parfois leurs antécédents. Paris, naturellement, fournissait un grand nombre de ces Brin-d'Amour, de ces Va-de-Bon-Cœur et de ces La Tulipe, dont les types, restés légendaires, ont servi de modèle à plus d'un vieux sergent de Bonaparte ou de Masséna. Ils se donnaient rendez-vous quai de la Ferraille et dans les cabarets des faubourgs : on trouvait toujours, dans ces parages, abondance de chair à canon et de première qualité souvent, à vendre. Que d'ailleurs on ne la payât pas son prix[1]; que l'on usât, pour se la procurer à bon compte, de pratiques et de moyens déshon-

1. Les ordonnances avaient fixé ce prix à 92 livres, savoir : 50 livres pour l'engagement, 30 livres pour boire et 12 livres pour frais de recruteurs. L'homme avait droit, en outre, à 2 sols par lieue de pays à faire pour se rendre au corps.

nêtes, la chose est malheureusement certaine.

« Qu'est-ce qu'un recruteur? dit un contemporain[1]. Trop souvent ce n'est qu'un homme ivrogne, débauché, sans mœurs et sans probité; trop souvent ce même homme emploie la violence, la fraude et la friponnerie quelquefois même le crime, pour enrôler des dupes ou des gens timides. De là des enfants trompés et que leur crédulité perd, des hommes plus raisonnables, mais aussi crédules, dont on surprend le consentement après avoir aliéné leur raison au moyen du vin pris avec excès;... presque point enfin qui soient engagés de leur propre volonté et avec le consentement de leurs pères. »

Le portrait n'est pas flatté; il est vrai qu'il faut toujours un peu se défier des portraits, témoin le fameux paysan de La Bruyère. Observons, en outre, qu'il ne s'agit ici que d'une catégorie de recrutement et de la pire, celle

1. Servan, le futur ministre de la guerre.

des racoleurs de barrières. Il y en avait une autre heureusement, et celle-là fort honorable. Elle se composait d'officiers en congé, qui étaient tenus, d'après les ordonnances, de ramener avec eux au régiment un certain nombre d'hommes levés dans leur pays. Cette obligation ne laissait pas d'être onéreuse; car, outre la difficulté de trouver des recrues dans les campagnes, il fallait souvent les nourrir et les garder jusqu'à leur entrée au corps; il fallait les y conduire ou leur donner un conducteur à prix d'argent. Enfin, en cas de désertion, l'officier était doublement puni : d'une part, il perdait ses frais; de l'autre, il subissait une retenue sur sa solde pour n'avoir pas *fait* son nombre d'hommes. Quant à la valeur physique et morale de ces derniers, et quant à la régularité des engagements par lesquels ils se liaient, ce n'était pas la faute de l'administration si parfois elles laissaient à désirer. Les dernières ordonnances, en effet, notamment

celle du 20 juin 1788, avaient pris les plus sages précautions « pour écarter des enrôlements jusqu'à l'ombre de la fraude et de la violence[1] », et pour éviter que les recruteurs, militaires ou autres, n'acceptassent des sujets indignes ou débiles.

Par exemple, il était fait défense à tout officier, bas-officier ou soldat, et à tout recruteur ou particulier faisant des recrues, d'engager aucun homme par surprise, force ou menace, le tout à peine de nullité, de perte de tous les frais et de punition plus grave, suivant le cas; défense à tout marchand de vin, cabaretier, traiteur ou autre de souffrir qu'il soit fait chez lui aucun engagement par violence, et « sera tenu dans ce cas d'avertir sur-le-champ le commissaire des guerres ou le magistrat le plus prochain »; défense d'enrôler les vagabonds, les mendiants et les hommes passés par les verges ou chassés de leur régiment;

1. La Tour du Pin, *Mémoire sur l'organisation de l'armée.*

défense d'engager aucun homme « qui ne soit bien fait et bien conformé, et qui n'ait : dans l'infanterie, au moins cinq pieds un pouce; dans les hussards et les chasseurs, cinq pieds deux pouces et pas plus de quatre; dans les dragons et dans la cavalerie, cinq pieds trois pouces et moins de cinq »; défense d'engager pour moins de huit et pour plus de douze ans; défense d'engager aucun homme sans lui désigner l'espèce de troupe et le régiment auquel on le destine, et sans qu'il ait produit ou signé les pièces suivantes : — 1° un engagement imprimé conformément au modèle; 2° son signalement; 3° des renseignements sur ses antécédents; 4° un certificat du chirurgien; 5° la ratification de son engagement.

Tel était ce système si décrié. On voit qu'en dépit des déclamations accumulées contre lui par les âmes sensibles de la fin du XVIIIe siècle, il n'était pas sans offrir de sérieuses garanties. L'ancien régime avait tout fait, et il y était

presque parvenu, pour le régler et le moraliser. Au surplus, s'il se glissait encore, en dépit des prohibitions édictées, quelques mauvais sujets dans nos corps, le mal n'était pas si grand. Tel vaurien qui se perd dans les villes se réhabilite au régiment et fait souvent un excellent troupier, qui donne l'exemple et qui entraîne les autres. — Et c'est avec des armées de stipendiaires et de vagabonds[1], il ne faut pas l'oublier, que Frédéric II a vaincu l'Europe.

Une seule critique grave pouvait être adressée et l'était déjà par de très bons esprits au système. On lui reprochait, non sans fondement, son insuffisance en un temps où la conscription existait déjà chez l'une des grandes puissances du continent, l'Autriche, et lui permettait, « comme à Cadmus, de faire sortir des hommes de la terre et d'engloutir tous ses sujets dans ses légions[2] ». Tandis que notre

1. Guibert, *Essai de tactique*.
2. Mirabeau, *Système militaire de la Prusse*.

armée perdait annuellement, par la désertion et les maladies, vingt mille hommes environ[1], ce n'était pas au moyen d'enrôlements volontaires qu'on pourrait jamais, disait-on, lutter contre de pareils effectifs et combler de tels vides. Il y fallait une armée citoyenne. L'idée, mise en avant par le maréchal de Saxe dans ses *Rêveries*, lancée par Servan dans son *Soldat-citoyen* et reprise après lui par des Pommelles, avait très vite fait son chemin. Restait à savoir, et c'est un des premiers problèmes qui s'imposeront à la Constituante, jusqu'à quel point elle était réalisable.

Le recrutement des troupes provinciales différait complètement de celui des troupes réglées. Il se faisait par la voie du tirage au sort. On n'était pas arrivé de prime abord à cette procédure. Dans le principe (ordonnance du 29 novembre 1688)[2], c'était aux parois-

1. Grimoard.
2. Cette ordonnance, œuvre de Louvois, peut être

siens rassemblés le dimanche après la messe qu'avait été dévolu le choix des miliciens. Mais Louvois était trop bon administrateur pour ne pas apercevoir les inconvénients d'un système qui laissait une si large part à l'arbitraire, à la cabale et à toutes les petites tyrannies locales. Aussi, l'année même de sa mort, en 1691, avait-il soumis à la signature du roi une nouvelle ordonnance qui substituait le sort au choix[1]. C'est de là que date l'intro-

considérée comme l'ordonnance constitutive des milices. Depuis des siècles, sans doute, elles existaient, mais à l'état d'expédient passager et local. (Voir Gébelin, *Histoire des milices provinciales.*) « Un danger pressant survenait-il? on armait à la hâte les populations de la région menacée; on improvisait des soldats, des officiers, des compagnies, des régiments. Les officiers étaient choisis, les compagnies et les régiments étaient formés par les autorités locales. Une fois le danger passé, soldats, compagnies, régiments disparaissaient. De cette organisation, il n'existait rien avant le besoin du moment, il ne demeurait rien après... Louvois en fit une institution générale. »

1. Il est arrivé, dit cette ordonnance, dans plusieurs paroisses qui devaient fournir des soldats pour les mi-

duction en France d'un mode de recrutement qui devait durer autant que l'ancien régime.

Aucune institution n'était plus juste, plus raisonnable, mieux faite pour répondre aux instincts égalitaires qui travaillaient déjà sourdement l'armée française; aucune pourtant n'a été plus impopulaire ni plus décriée. L'explication de ce phénomène est assez simple. Si le tirage au sort avait été pratiqué comme il l'est aujourd'hui, de façon à peser du même poids sur toute la population valide, il est probable qu'il n'eût pas soulevé tant de résistances et de colères. La masse de la nation n'a jamais été très belliqueuse en France, mais elle a toujours fort bien supporté les charges communes. Malheureusement ni l'ordonnance de 1691, ni les ordonnances subséquentes,

lices, que les habitants, ayant la liberté de les choisir à la pluralité des voix, ont fait des cabales pour en exempter leurs parents et amis, et ont fait qu'elle est tombée sur ceux qui étaient le moins en état de servir.

notamment celle de 1726, qui acheva l'organisation des milices, n'avaient imprimé ce caractère égalitaire à l'institution. Tout au rebours, elles avaient laissé subsister beaucoup d'exemptions et d'immunités. Ainsi, jusqu'en 1743, un grand nombre de villes, Paris entre autres, ne fournirent pas de levées. A dater de cette époque, elles y participent, il est vrai, mais beaucoup sont dispensées du tirage au sort et autorisées à recruter, comme les régiments, au moyen d'enrôlements volontaires à prix d'argent[1]. Ainsi, la répartition se faisait d'une façon tout à fait arbitraire. Faute d'une législation précise, fondée sur le dénombrement exact de la population, les intendants suivaient tantôt une marche, tantôt une autre, et il en résultait de grandes inégalités entre les paroisses et les généralités. « Quelques-unes fournissaient le double des autres sur un

1. Parfois cette autorisation n'était que partielle : on l'accordait à certains corps de métiers seulement.

nombre égal d'hommes. » Ainsi encore, et c'est ici surtout qu'apparaît le vice du système, non seulement les deux premiers ordres étaient exemptés de la milice, comme de la taille et de la corvée, mais la roture elle-même avait ses privilégiés, si nombreux qu'en fait la catégorie des miliciables se bornait à peu près exclusivement aux petites gens. Étaient exempts, entre autres, pour cause d'agriculture :

Le fils unique et à son défaut le valet d'un laboureur ayant le labourage d'une charrue, âgé de soixante-cinq ans ou infirme; le fils unique et à défaut le valet d'une veuve de laboureur ayant le labourage d'une charrue; le fils et à défaut un valet d'un laboureur ayant quatre chevaux de labour toute l'année; le fils et un valet, et à défaut de fils deux valets d'une veuve de laboureur ayant quatre chevaux de labour toute l'année; le fils unique ou le fermier d'une terre au-dessus de 1000 livres de revenu; le berger possédant au moins cent

bêtes à laine: le maréchal ou le charron de la paroisse. etc.

Pour cause de commerce ou d'industrie : les marchands ou artisans établis dans les villes et payant 40 livres de taille: les maîtres de métier dans les villes de jurande: le principal commis d'un négociant en gros; les monnayeurs. ajusteurs. changeurs. imprimeurs. orfèvres et horlogers maîtres: le directeur de forges et son commis. le fondeur et son garde, le marteleur et son chauffeur. l'officier et son principal valet. etc.

Pour cause de profession libérale : les médecins et chirurgiens, les apothicaires reçus maîtres, eux et leurs enfants: les maîtres d'école ayant trente ans accomplis et approuvés par l'évêque diocésain: les étudiants issus de père ne faisant aucun métier.

Pour cause d'utilité générale : les maîtres de poste, leur commis principal, leur fils ou leur postillon; les principaux employés et les

conducteurs de messagerie; les salpêtriers, leurs fils et leurs ouvriers utiles.

Pour cause de justice, finances et fonctions diverses : les pourvus de charges de justice et de finance, eux et leurs enfants; les maires, échevins, conseillers, assesseurs et procureurs du roi, eux et leurs enfants; le fils aîné et les maîtres clercs des avocats, procureurs, notaires et greffiers en chef; les principaux employés de la ferme générale; les collecteurs de taille ou de sel pendant l'année de leur exercice; tous les employés des ponts et chaussées.

Pour cause de famille : les frères d'un milicien à raison de deux par milicien et à la condition d'être de la même paroisse.

Pour cause de bourgeoisie : le fils aîné des bourgeois payant 35 livres de capitation.

Pour cause de domesticité : les domestiques des maisons royales, des princes, des princesses et des seigneurs; les jardiniers des

pépinières royales; les domestiques des officiers de justice et de finance; les valets à gages des ecclésiastiques, communautés, maisons religieuses, gentilshommes, gouverneurs et commandants de provinces, gens de police, gens du roi, etc.; le principal valet d'un curé[1]; les gardes-chasse, etc.

Et ce n'est pas tout; à ces cas d'exemptions légales, déjà si nombreux, venaient encore s'ajouter ceux dont l'appréciation appartenait aux intendants et dont la liste était dressée chaque année par le gouverneur sur leur proposition.

En somme, sous un prétexte ou sous un autre, tout ce qui comptait dans le tiers état, bourgeois, marchands, industriels ou cultivateurs aisés, fonctionnaires publics, gens de

1. Tous ces cas d'exemptions sont extraits de trois textes contenus dans les ordonnances des 27 novembre 1765, 19 octobre et 1er décembre 1773. Chacun de ces textes n'a pas moins de huit pages in-4°. (Voir la collection des *Ordonnances*.)

robe, avocats, maîtres d'école, ainsi que leurs fils et leurs domestiques, échappait à la milice, et c'était le peuple des campagnes qui en supportait presque toute la charge. Quoi d'étonnant qu'il la trouvât lourde[1] et qu'il cherchât par tous les moyens à s'y soustraire? La correspondance des gouverneurs et des intendants des provinces est pleine de doléances à ce sujet.

« Chaque tirage, écrit Turgot, était le signal des plus grands désordres dans les campagnes et d'une espèce de guerre civile entre les paysans, dont les uns se réfugiaient dans les bois, où les autres allaient les poursuivre à main armée pour enlever les fuyards et se soustraire au sort que les premiers avaient cherché à éviter. » Les meurtres, les procédures criminelles se multipliaient; la dépo-

1. La milice est « en horreur dans toute la France », écrit le maréchal de Chaulnes dans un mémoire adressé au roi. (*Mémoires du duc de Luynes*, V, 266.)

pulation des paroisses et l'amour de la culture en étaient la suite. Le mal était si grand qu'on en était venu dans beaucoup de généralités à permettre aux communautés de se procurer des hommes à prix d'argent. Condorcet l'avoue dans sa *Biographie de Turgot*, et, chose étrange, se loue hautement d'avoir eu recours à cet expédient, d'ailleurs fort répandu. Il y avait longtemps, en effet, qu'en dépit des ordonnances et avec la complicité des intendants et de leurs subdélégués s'était établi l'usage des cotisations, et que cet usage avait conduit au remplacement. Les cotisations entre les miliciables d'une même paroisse n'avaient eu dans le principe d'autre but que d'assurer à celui d'entre eux qui amenait le billet noir une indemnité pécuniaire. C'était ce qu'on appelait mettre au chapeau. Mais cette mise au chapeau n'avait pas tardé à se transformer en une véritable prime d'engagement que touchait « le garçon qui s'offrait

à servir volontairement[1] », qu'il fût ou non de la paroisse, et qui atteignait souvent une somme assez élevée[2]. D'où ce double préjudice, pour les communes de s'obérer, et pour les troupes réglées de ne plus pouvoir faire leurs recrues « qu'avec des peines et des dépenses infinies au moyen de tous ces hommes admis à grand prix dans les milices[3] ».

C'étaient là, sans contredit, de graves abus; encore ne faisons-nous qu'en indiquer les plus gros, et l'on conçoit aisément le sentiment de

1. *Mémoire sur les dépenses de la milice dans la généralité de Paris.* — Boislisle, *Mémoire des intendants*, I, 1455.

2. Au commencement, elle ne montait pas très haut, à 60 francs, 75 francs ou 100 francs, au plus. — Boislisle, *Correspondance des contrôleurs-généraux*, I, 389. Mais, petit à petit, les prix s'étaient accrus et beaucoup de paroisses ne regardaient pas à payer fort cher les sujets de bonne volonté. « Elles se consument en frais. » On retrouve souvent cette expression dans les circulaires ministérielles.

3. Voir notamment la circulaire du ministre de la guerre, en date du 27 novembre 1747.

répulsion que le tirage au sort [illegible] devait exciter chez nos pères. Un système fondé tout entier sur l'arbitraire et le privilège et d'une application [illegible] difficile que le gouvernement lui-même était obligé de [illegible] un tel système n'était plus [illegible] et ne se soutenait plus en 1789 que par la force de l'habitude et de l'impulsion [illegible] une réforme radicale, faite à temps, eût peut-être pu le sauver.

CHAPITRE III

COMPOSITION ET FORMATION.

La Maison militaire n'offrait plus, à beaucoup près, le bel ensemble qu'elle avait longtemps présenté sous les deux derniers règnes. Elle ne se composait plus que des huit corps suivants : gardes du corps, compagnies françaises, compagnies des cent gardes suisses, compagnies des gardes de la prévôté, gardes françaises, gardes suisses, gardes du corps de Monsieur et gardes du corps du comte d'Artois[1]. Avaient été successivement réformés depuis 1775 : les gardes de la porte, les gendarmes et les chevau-légers de la garde, les mousquetaires, les grenadiers à cheval, la gendarmerie

1. État militaire de la France en 1789.

et les Suisses de Monsieur. Certains corps, en outre, avaient subi de sensibles réductions, les gardes notamment : une première fois en 1775, la seconde tout récemment[1].

Naturellement, ces réformes et ces réductions avaient rencontré une vive opposition et provoqué de grands mécontentements. Elles avaient été pour beaucoup dans [illegible] ministre de la guerre le plus [illegible] qu'ait eu le XVIIIe siècle [illegible] Saint-Germain. Et le Conseil de [illegible] même[2], en dépit de ses [illegible] de l'esprit libéral qui animait [illegible]

1. Ordonnance du 2 [illegible] un seul bataillon des [illegible] du corps.

2. Créé par le [illegible] ment avait [illegible] le ministre [illegible] Conseil. [illegible] toute la [illegible] et que le [illegible] consultative.

membres, avait dû reculer devant la résistance des privilégiés. Il eût volontiers sinon supprimé, du moins réduit l'institution elle-même au strict nécessaire, comme le voulait déjà l'aristocratique Saint-Simon lui-même, à l'époque de la Régence. Il n'osa. Aucune réforme pourtant n'était plus indiquée, ni n'eût été mieux accueillie, non seulement par l'opinion, mais encore par les gens de guerre. Une nombreuse Maison militaire avait eu sa raison d'être aux siècles derniers, alors que le roi de France était le premier capitaine de son armée, comme Henri IV ou François Ier, ou qu'il en dirigeait encore de temps en temps les opérations, comme Louis XIV et Louis XV. Il fallait bien, quand le souverain venait au camp, qu'il parût environné de tout l'éclat dont l'ancien régime aimait à rehausser la personne royale, entouré de l'élite de sa noblesse, et que cette élite fût de force à porter au besoin, comme au siège de Valenciennes, le coup décisif à l'ennemi.

En 1789, avec un roi comme Louis XVI et des princes comme le comte de Provence et le comte d'Artois, la Maison militaire ne constituait plus qu'un coûteux anachronisme. Depuis Fontenoy, où elle avait brillé d'un si vif éclat, elle n'avait paru sur aucun champ de bataille; ç'avait été sa plus belle, mais aussi sa dernière page; et son principal office, en dehors de la garde du roi, n'était plus dorénavant qu'un service d'ordre intérieur. Tantôt, en cas de troubles, elle renforçait le guet; tantôt, dans les querelles de la cour et du parlement, elle portait les lettres de cachet et les ordres d'exil. Bref, elle avait perdu beaucoup de son prestige et de son utilité. Sa formation, d'ailleurs, laissait fort à désirer, et contrastait de la façon la plus choquante avec la constitution générale de l'armée. Telle de ses compagnies n'avait pas soixante hommes; telle autre en comptait jusqu'à trois cents. Les effectifs de ses escadrons et même de ses régiments ne variaient pas moins. Les

gardes françaises étaient plus de quatre mille. Les gardes suisses n'allaient pas au delà d'un millier d'hommes. On conçoit combien, en cas de guerre, une troupe aussi disparate eût été difficile à manier. Les vrais généraux lui préféraient de beaucoup d'autres corps, moins brillants peut-être, mais tout aussi solides, avec moins de prétentions, de luxe et de bagages.

La composition des troupes de ligne était infiniment plus régulière. Après avoir, elle aussi, passé par beaucoup de vicissitudes, elle avait fini par se préciser et se fixer. Le temps n'était plus où nos régiments formaient plusieurs catégories, n'ayant ni les mêmes effectifs, ni le même nombre d'escadrons ou de bataillons, ni la même solde, ni les mêmes droits, avantages ou honneurs. On ne distinguait plus entre les vieilles troupes[1] et les autres, entre les *six*

1. Les vieilles troupes étaient celles qui avaient été levées avant la paix des Pyrénées ; elles avaient entre

ces inégalités avaient disparu sous l'empire des idées et du mouvement qui, bien avant la Révolution française, poussaient déjà l'ancien régime au nivellement de toutes ses institutions. Les dernières ordonnances avaient ramené presque tous les corps à la même composition. Sauf l'infanterie légère, dont la constitution en bataillons séparés répondait à des nécessités de service en campagne, et le régiment du Roi, qui avait été maintenu à quatre bataillons, les régiments ne comptaient plus : ceux d'infanterie que deux bataillons, ceux de cavalerie et de dragons trois escadrons, ceux de hussards et chasseurs quatre escadrons. Les bataillons à dix compagnies : huit de fusiliers, une de grenadiers et une de chasseurs; les premières à 120 hommes, officiers compris, les autres à 104 et à 110 hommes, officiers compris, soit, par bataillon, 1174 hommes[1].

Les escadrons à deux compagnies, chacune

1. Ordonnance du 19 novembre 1788.

de 80 hommes, officiers compris, sur le pied de paix, et de 93 hommes, officiers compris, sur le pied de guerre, soit par escadron 140 et 186 hommes suivant le pied.

Ainsi composées d'éléments identiques et d'après une règle uniforme, les troupes de ligne offraient désormais toute l'homogénéité désirable, et nul doute qu'à la prochaine guerre leur solidité n'en dût être singulièrement accrue.

Quant à la proportion des diverses armes, elle avait été fixée de la sorte :

Infanterie de ligne française	1	régiment	à 4	bataillons.
Id. id.	78	—	à 2	—
Infanterie de ligne étrangère	23	—	à 2	—
Infanterie légère ou chasseurs à pied	12	—	à 1	—
Artillerie	7	—	à 2	—
Cavalerie	26	—	à 3	escadrons.
Dragons	18	—	à 3	—
Hussards	6	—	à 4	—
Chasseurs	12	—	à 4	—

soit 218 bataillons d'infanterie, 14 bataillons

d'artillerie et 204 escadrons de troupes à cheval.

Cette proportion différait en plus d'un point de celle qui avait été longtemps observée dans les armées françaises. Le Conseil de la guerre, en effet, s'était efforcé de l'établir en prenant pour base de son travail les données fournies par l'expérience des dernières campagnes. C'est ainsi que le nombre des corps légers, tant à pied qu'à cheval, qui avaient rendu de si grands services dans la guerre de la Succession d'Autriche et dans celle de Sept ans, avait été notablement accru, tandis que la cavalerie proprement dite et les dragons, dont le rôle avait été moins brillant, s'étaient vus considérablement réduits[1] : 1° par la création de douze batail-

1. A plusieurs reprises, le maréchal de Saxe, dans sa *Correspondance*, se plaint de la faiblesse des dragons, notamment dans une lettre à d'Argenson, du 11 août 1746 : « Si l'on ne prend pas de mesures efficaces pour rendre les dragons solides, il n'y aura plus de

lons de chasseurs à pied, formant autant de corps indépendants; 2° par la création de six nouveaux régiments de chasseurs à cheval, destinés au service avancé des armées; 3° par la suppression de six régiments de cavalerie et de dragons et par la réduction du nombre des escadrons dans ces deux armes de quatre à trois.

Excellentes réformes, inspirées par une juste appréciation des nécessités de la tactique moderne, et qui devaient avoir pour effet prochain de mettre l'armée française en état de lutter de vitesse et de mobilité avec les armées les plus justement réputées pour l'excellence de leurs troupes légères.

La nouvelle formation des troupes n'était pas moins heureuse. Au nombre des causes les plus actives de nos revers dans les dernières campagnes figuraient, de l'avis de tous les

moyen de les envoyer à la guerre... Il est impossible de faire plus mal qu'ils ont fait. »

hommes de guerre, la faiblesse de notre système de mobilisation et le manque de cohésion des divers corps entre eux. Pour qu'une troupe passe rapidement du petit au grand pied, il faut qu'elle demeure constituée en temps de paix à peu près comme en temps de guerre. Pour que cette même troupe soit solide et donne, une fois en campagne, son maximum d'efforts, il faut qu'elle se sente, comme on dit, les coudes et qu'elle ait confiance en ses chefs. Or, comment se passaient les choses au XVIIIe siècle? A la paix, le gouvernement réformait, par mesure d'économie, tous les régiments dont il n'avait pas strictement besoin, et distribuait les autres dans les garnisons de l'intérieur, principalement dans celles des provinces frontières. Naturellement, ces corps isolés, réduits souvent à de très faibles effectifs, abandonnés de beaucoup de leurs officiers, qui reprenaient le chemin de la cour ou de leurs terres, se morfondaient dans la paresse et l'oisiveté. Rien

pour les en tirer, rien pour l'entraînement et l'éducation du soldat et des officiers [illegible] manœuvre, aucun mouvement d'ensemble, l'exercice journalier, les factions et de temps en temps une revue, c'était tout. La guerre reprenait-elle? Vite on rassemblait ces corps épars, on les appareillait tant bien que mal soit entre eux, soit avec des régiments de nouvelle levée, on les plaçait sous le commandement d'officiers inconnus, tout frais émoulus de Versailles et qu'ils n'étaient même pas assurés de garder à leur tête par suite des hasards du roulement; après quoi, lorsque avec des peines et des lenteurs infinies on était parvenu à faire de ces éléments disparates une ou deux armées, la campagne s'ouvrait enfin.

Le vice du système éclatait à tous les yeux et déjà plus d'un effort avait été fait pour y remédier. Sous Louis XIV, après la guerre de Hollande, Louvois avait eu l'idée de former des camps permanents « afin de perfectionner

l'instruction des troupes et de les rompre à la fatigue[1]. » Quelques années plus tard, en 1698, un rassemblement de soixante mille hommes à Compiègne était ordonné pour l'instruction du jeune duc de Bourgogne, disait-on, en réalité pour montrer à l'Europe que l'armée française n'avait encore rien perdu de ses qualités manœuvrières, sous les successeurs des Turenne et des Condé. Après la déroute de Dettingen, en 1744, pour rétablir la discipline, refaire l'armée que d'Argenson venait de lui confier et qui allait s'illustrer à Fontenoy, Maurice de Saxe n'avait pas trouvé de meilleur moyen que de la tenir pendant plusieurs mois au camp de Courtrai et de l'y soumettre aux plus rudes travaux. Enfin, à une date beaucoup plus rapprochée, le comte de Saint-Germain, sous l'influence de l'école allemande, avait essayé de reprendre et de généraliser ces errements. Convaincu que « l'ancienne erreur qui prive les

1. Susane. (Voir aussi Rousset.)

troupes en temps de paix des chefs destinés à les conduire en temps de guerre a été de tout temps la première et la principale cause des revers de la nation[1] », il avait présenté et fait signer au roi une ordonnance qui répartissait les troupes et partageait la France en seize divisions militaires, commandées chacune par un lieutenant général et par trois maréchaux de camp[2], chargés spécialement d'instituer des manœuvres d'ensemble. Malheureusement, cette création touchait à trop d'intérêts et menaçait trop de situations acquises pour durer, et le prince de Montbarey l'avait laissé tomber.

Il était réservé au Conseil de la guerre de revenir à cet ordre divisionnaire adopté depuis longtemps déjà par la Prusse, et que des considérations de personnes, jointes à l'esprit de

1. Archives de la guerre. Projet de lettre de Saint-Germain.

2. Ordonnance du 25 mars 1776.

routine, si puissant, à toutes les époques dans les bureaux, avaient pu seules écarter jusque là. Dans le travail de revision de notre organisation militaire, aucun point n'était plus urgent ni de plus de conséquence; de toutes les réformes entreprises à la veille de la Révolution, aucune, si l'histoire était juste, n'eût mérité de figurer en plus belle place, à côté des meilleurs et des plus utiles legs que l'ancien régime ait faits à ses successeurs.

C'est un véritable monument, en effet, que cette ordonnance si peu connue [1] du 17 mars 1788 sur « le commandement dans les provinces, sur la division, l'organisation, la police, la discipline et l'administration générale de l'armée ». Elle ne compte pas moins de quatorze titres et de cent dix-huit articles.

En ce qui touche les commandements de provinces et la répartition des troupes, voici

1. Les historiens militaires eux-mêmes n'en parlent pas, Susane tout le premier.

comme elle avait [illegible]
des gouverneurs [illegible]
exercent aujourd'hui [illegible]
et places de [illegible]
bre, les traitements [illegible]
desquels Sa Majesté [illegible]
la suite... Il y aura [illegible]
royaume, y [illegible]
commandements [illegible]
Flandre. [illegible]
affectés, en [illegible]
maréchaux de France [illegible]
lieutenants [illegible]
chaux de camp. [illegible]

» Il y aura [illegible]

1. Savoir : [illegible] raine, [illegible] Languedoc, [illegible] Aunis, Bretagne, [illegible] Calaisis et Artois, Bourgogne, le comté de [illegible] les provinces de l'intérieur non comprises dans les susdits commandements.

ments, sous l'autorité du commandant en chef, un commandement en second qui sera donné : dans les provinces commandées par des maréchaux, à des lieutenants généraux; dans les autres, à des lieutenants généraux moins anciens que les commandants en chef ou à des maréchaux de camp. (Art. 3 et 4.)

» Le commandant en chef de la province aura toute autorité sur les troupes qui seront dans l'étendue de son commandement, ainsi que sur les officiers généraux employés près desdites troupes.

» Il ordonnera à l'un des officiers généraux de les faire manœuvrer devant lui toutes les fois qu'il le jugera à propos ; il réglera leur service dans les places; il visitera les établissements des troupes en tout genre et se fera rendre compte de tous les détails de police, de discipline, d'instruction et d'administration, dont il voudra prendre connaissance, sans cependant pouvoir rien changer à cet égard à ce

[illegible]

que le commandement de la division aura lieu sauf, en cas de contravention aux ordonnances ou règlements [illegible] informer le secrétaire de la guerre. Il aura relation avec le intendant et avec les officiers municipaux pour tout ce qui concerne les établissements et les mouvements de troupes [illegible] maintenir la tranquillité et l'harmonie entre lesdites troupes et les habitants [illegible] les tous les ordres qu'il jugera convenables.

Titre [illegible]

[illegible]

royal d'artillerie et les bataillons d'infanterie légère ; 2° formation des troupes en vingt et une divisions (21, au lieu de 16, comme dans le projet de Saint-Germain) commandées par un lieutenant général ; 3° incompatibilité des fonctions de commandant en chef d'une province et de celles de commandant d'une division, le roi se réservant, afin de supprimer le plus de doubles emplois possible, de réunir les commandements de division aux commandements en *second* des provinces. Telle était, dans sestraits généraux, la nouvelle formation établie par l'ordonnance du 17 mars. Que si, sans doute, elle offrait encore quelques lacunes et quelques superfétations, comme le maintien des commandements de province, qu'il eût mieux valu supprimer tout à fait, on reconnaîtra pourtant qu'elle constituait un grand progrès, et qu'en ce point du moins, la tâche de la future Assemblée nationale était d'ores et déjà bien avancée.

Milices. — La milice se composait de 13 ré-

giments de grenadiers royaux, de 14 régiments dits provinciaux et de 178 bataillons de garnison.

L'histoire des grenadiers royaux est intimement liée à celle des dernières guerres du XVIIIe siècle. Créés par d'Argenson au cours de la campagne de 1744, ils n'ont pas tout d'abord d'existence autonome. Ils forment simplement dans chaque bataillon une compagnie d'élite de cinquante hommes, réservée de préférence aux miliciens ayant servi dans les troupes réglées.

En 1745, ils sont détachés et réunis pour la campagne en régiments spéciaux au nombre de sept, à un seul bataillon, et prennent déjà le nom sous lequel ils vont s'illustrer. A la fin de cette campagne et des suivantes, ils sont dissous et chaque compagnie s'en va rejoindre son bataillon. Survient la guerre de Sept ans; l'institution, qui avait donné d'excellents résultats, se développe et prend un caractère définitif. De sept, le nombre des régiments de grenadiers

royaux est porté à douze, et de un à deux celui de leurs bataillons. En outre, ils demeurent assemblés pendant toute la durée de la guerre. De 1762 à 1779, ils passent, comme le reste de la milice, par beaucoup de vicissitudes : licenciés en 1762, reconstitués au nombre de onze régiments en 1765, portés à douze en 1773, supprimés par Saint-Germain en 1775, rétablis au nombre de huit en 1778, ils sont l'objet, en 1779, d'une dernière formation à treize régiments de deux bataillons, qui dure, celle-là, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Mais au milieu de ces changements et dans l'état pacifique de l'Europe, il était fatal qu'une institution créée tout en vue de la guerre s'affaiblît. En 1789, l'organisation régimentaire des grenadiers royaux subsistait toujours sur le papier ; elle avait cessé depuis plusieurs années d'être effective[1]. Les corps n'étaient plus assemblés ; on se

1. « Depuis la fin de la guerre de Sept ans, dit M. Gebelin, les régiments de grenadiers royaux ne fu-

bornait à réunir tous les ans les compagnies sans les grouper. L'état-major [illegible] n'avait pas cessé d'être au complet, et cela seul eût permis de reformer très vite les régiments en cas de guerre.

Les quatorze régiments provinciaux comptaient : sept régiments d'artillerie, cinq régiments dits d'état-major, le régiment de la ville de Paris et le régiment de l'île de Corse. Ils étaient formés comme les autres à deux bataillons, et gardaient par exception leurs compagnies de grenadiers royaux. Les premiers por-

rent assemblés, qu'une fois, en [illegible] pendant [illegible] et un jours. » C'est, je crois, une erreur. Les rassemblements ne cessèrent que beaucoup plus tard, et l'on en trouve de partiels. Il est vrai, en [illegible] et jusqu'en 1784.

2. On ne s'explique pas très bien cette dénomination : les régiments d'état-major étant destinés à exécuter en campagne, sous la direction du génie, les travaux comportant la marche et le campement des troupes, il semble qu'il eût été plus logique de les appeler : régiments du génie.

taient le nom des régiments d'artillerie avec lesquels ils étaient destinés à marcher en temps de guerre : La Fère, Grenoble, Metz, Strasbourg, Besançon, Auxonne et Toul. On désignait les seconds par de simples numéros : 1er, 2e, 3e, 4e et 5e régiments d'état-major.

Le régiment de la ville de Paris ne différait des précédents qu'en ce qu'il se recrutait par voie d'enrôlements volontaires. Il restait généralement assemblé, faisant un service de police municipal. Quant au régiment provincial de Corse, il constituait pour cette province une sorte de gendarmerie, chargée spécialement de faire exécuter les jugements rendus par les juntes nationales et demeurait aussi presque toujours assemblé, l'un de ses bataillons à Bastia, l'autre à Ajaccio.

Les soixante-dix-huit bataillons de garnison étaient attachés aux soixante-dix-huit bataillons d'infanterie de ligne et en portaient les noms. Ç'avait été une heureuse idée du prince

de Montbarey que ce rattachement des troupes provinciales aux troupes réglées[1]. Rien n'était plus propre à relever la milice dans l'estime du pays et de l'armée. L'assimilation pourtant laissait encore bien à désirer : la guerre [illegible] eût été capable d'opérer la fusion [illegible] éléments.

Les bataillons de garnison [illegible] en cas de guerre, à la garde [illegible] vaient aussi de dépôt aux régiments [illegible] dont ils dépendaient.

Ils étaient formés à cinq compagnies [illegible] une de grenadiers, la première à 110 hommes, les quatre autres à 150 hommes, ce qui mettait le bataillon à 710 hommes et 2[illegible] officiers.

1. Ordonnance du 7 mai 1778.

CHAPITRE IV

LE COMMANDEMENT

Dans la constitution de l'armée royale, le commandement avait toujours été, même à la grande époque, sous Louvois, la partie la plus défectueuse. Bien des causes y concouraient, les unes inhérentes à l'ancien régime, les autres accidentelles et qui tenaient aux hommes, à leurs faiblesses et à leurs vices.

Au nombre des premières figuraient la vénalité des grades, l'absence d'une règle d'avancement, et la multiplicité des emplois militaires.

Parmi les secondes, les plus actives étaient le favoritisme et tous les abus qui en découlaient.

Vénalité. — « L'armée, dit M. Camille Rous-

set[1], n'appartenait pas exclusivement [illegible]
à l'État. Elle appartenait par [illegible]
les officiers, soit qu'ils en[illegible]
leurs charges, soit qu'ils [illegible]
beaux deniers comptants [illegible]
compagnie d'infanterie [illegible]
une propriété réelle. [illegible]
besoins de l'État ex[illegible]
de troupes, le [illegible]
livrait au nom de [illegible]
lever, soit des régiments [illegible]
Ces commissions [illegible]
onéreux, soit [illegible]
les mains de ceux [illegible]
ritables titres de [illegible]
ou colonels sans [illegible]
dans leurs compagnies [illegible]
des charges inférieures [illegible]
donnaient [illegible]
subalternes fu[illegible]

1. Louvois [illegible]

disaient. Mais on fermait les yeux sur cet abus comme sur bien d'autres, de sorte que le commandement tombait souvent entre des mains inexpérimentées, au détriment de bons et vieux officiers. Le mal était grand, et le tableau qu'en a tracé l'historien de Louvois n'est que trop fidèle. On se tromperait, toutefois, en appliquant à l'armée de Louis XVI les mêmes couleurs et les mêmes critiques qu'à celles de Louis XIV et de Louis XV. Ce qui était vrai des abus et des proportions de la vénalité des grades en 1670 ne l'était plus également en 1789. A plusieurs reprises, le roi s'était efforcé de les réprimer. C'est ainsi qu'à la paix de Ryswick, pour faire place aux colonels dont les corps venaient d'être réformés, Louis XIV avait exigé de tous les officiers généraux qui étaient en même temps colonels propriétaires[1] la vente

1. Il y avait jusqu'à des maréchaux de France qui restaient colonels de leurs régiments et qui ne s'en défaisaient qu'à des prix exorbitants.

déterminée à détruire un abus aussi préjudiciable à la gloire et à la prospérité de ses armes. »

L'abus, il est vrai, ne devait pas disparaître aussitôt ; il eût fallu trop d'argent pour indemniser tous les intéressés, et l'ordonnance de 1776 s'était contentée de disposer qu'à l'avenir, en cas de mort, démission ou autrement, les emplois vacants dans les divers corps perdraient un quart de leur « finance », de façon à être entièrement libérés à la quatrième mutation. Notons aussi que ces prescriptions ne furent jamais très rigoureusement observées, non plus du reste que celles de bien d'autres ordonnances. En matière de législation sous l'ancien régime, il ne faut jamais prendre les textes tout à fait au pied de la lettre. Même quand ils sont le plus formels, on n'en doit pas nécessairement conclure qu'ils fussent toujours appliqués par les intendants [1], témoin

1. Au mois de février 1778, le roi faisait encore vendre 40 offices de capitaines de cavalerie. (Mention, p. 94.)

le nombre considérable d'ordonnances qui se répètent et qui font souvent double, triple et même quadruple emploi. N'exagérons rien pourtant : si l'ancien régime dérogeait parfois à ses propres lois, celles-ci n'en portaient pas moins, en général, presque tous leurs effets utiles. Ainsi de l'ordonnance de 1776 : les historiens de la Révolution se sont à bon droit, et quelques-uns très éloquemment, élevés contre la vénalité des charges. Seulement ils ont oublié de dire que le jour où la Constituante l'abolit, la « finance » des régiments d'infanterie était déjà presque entièrement éteinte, et qu'elle ne subsistait plus que pour seize régiments de cavalerie[1]. C'était encore trop, sans doute ; mais ici comme en bien d'autres points, il n'est que juste de rendre à la monarchie la

1. Rapport de Wimpfen à la Constituante, février 1791. Dans la milice, la vénalité n'avait jamais existé, les officiers étant nommés directement par le roi, sur la proposition des intendants d'abord et sur celle des chefs de corps à partir de 1765.

part qui lui revient dans cette grande réforme.

Avancement. — On lit dans l'*Encyclopédie méthodique*, au mot Colonel : « Nos roys se sont réservés, dans tous les temps, le droit de confier le commandement des régiments aux personnes qu'ils ont jugé à propos de choisir. » Telle était, en effet, la tradition constante avant la Révolution ; en fait d'avancement, le roi tranchait souverainement, sans autre règle que son bon plaisir. Il n'était tenu par aucune restriction ni condition ; l'armée n'avait d'autres garanties de la valeur de ses chefs que l'intérêt même du prince à lui en donner de bons ; car les ordonnances sur l'avancement n'étaient pas applicables à la Maison, et par cette voie, la noblesse de cour était assurée d'obtenir d'emblée les premiers grades. Avec un roi laborieux, pénétré de l'importance et de la hauteur de ses fonctions, assez au-dessus même des plus hautes têtes pour ne pas subir ses entours et pour aller chercher ses serviteurs dans toutes les classes

de la société, sauf à les élever ensuite par degrés : avec un roi comme Louis XIV, dans la force de l'âge et servi par un ministre comme Louvois, cette prérogative sans limites n'était pas sans inconvénients, sans doute, mais elle avait encore ses bons côtés ; et si l'armée française fut à cette époque et demeura pendant de si longues années la première de l'Europe, elle le dut certainement, pour une bonne part, à la personne royale. Tout au rebours, avec la Pompadour ou la Du Barry et sous un prince perdu de vices, mené par des catins et par des roués, l'absolue prérogative du souverain, en matière de grades et d'avancement, ne pouvait qu'être désastreuse. Les documents contemporains sont pleins des plus justes doléances à cet égard.

« En confiant un régiment à des hommes de dix-huit à vingt ans, disait déjà le maréchal de Saxe, on ôte toute émulation au reste des officiers et à toute la pauvre noblesse du

royaume, qui, par là, est certaine de ne pouvoir jamais parvenir à des postes dont la gloire puisse la dédommager des souffrances et des peines d'une vie laborieuse. »

Pendant la guerre de Sept ans, le mal avait encore empiré, et depuis Frédéric II lui-même jusqu'aux rédacteurs de l'*Encyclopédie méthodique*, tous les témoignages s'accordent à le signaler comme une des principales causes de nos revers. « Les jeunes gens sans expérience auxquels on donne des régiments, écrit Feuquières, ont dégoûté les vieux officiers qui étaient à leur tête, parce qu'ils se sont trouvés obligés d'obéir à des enfants. »

Encore si ces enfants, ces colonels *à la bavette*, comme on les appelait, n'avaient eu qu'une autorité nominale ! « Mais les sujets qu'ils proposaient au ministre étaient souvent incapables de former de bons états-majors, et de là tous les abus qu'on trouve dans l'état militaire[1]. »

1. *Encyclopédie méthodique*, supplément au mot COLONEL.

Ou bien encore s'ils avaient eu près d'eux, pour les suppléer au besoin, de bons coadjuteurs! Autrefois, si la fortune et la qualité donnaient seuls des droits au commandement d'un régiment, les emplois de lieutenants-colonels étaient à peu près exclusivement réservés aux officiers les plus méritants. Louis XIV leur avait même ouvert une porte vers les hautes charges militaires, en leur permettant d'aspirer au grade de brigadier [1], et c'est par cette porte

1. « Depuis une trentaine d'années, on avait commencé dans les armées à réunir deux ou trois régiments pour former une brigade. Cette brigade prenait le nom du régiment le plus ancien et était commandée par le mestre de camp de ce régiment, quelle que fût l'ancienneté de cet officier. Ainsi le voulait le droit de préséance des corps. Or, il arrivait souvent que le commandant de la brigade était incapable et avait sous ses ordres des mestres de camp plus anciens que lui. Pendant les dernières campagnes qu'il fit en Flandre, Turenne avait déjà obtenu que les brigades de cavalerie fussent commandées par des mestres de camp expérimentés et commissionnés à cet effet. En 1667, Louis XIV créa des offices de brigadiers dans la cavalerie et, par ordonnance du 30 mars 1668, il étendit

disaient. » Mais on fermait les yeux sur cet abus comme sur bien d'autres, de sorte que le commandement tombait souvent entre des mains inexpérimentées, au détriment de bons et vieux officiers. Le mal était grand, et le tableau qu'en a tracé l'historien de Louvois n'est que trop fidèle. On se tromperait, toutefois, en appliquant à l'armée de Louis XVI les mêmes couleurs et les mêmes critiques qu'à celles de Louis XIV et de Louis XV. Ce qui était vrai des abus et des proportions de la vénalité des grades en 1670 ne l'était plus également en 1789. A plusieurs reprises, le roi s'était efforcé de les réprimer. C'est ainsi qu'à la paix de Ryswick, pour faire place aux colonels dont les corps venaient d'être réformés, Louis XIV avait exigé de tous les officiers généraux qui étaient en même temps colonels propriétaires[1] la vente

1. Il y avait jusqu'à des maréchaux de France qui restaient colonels de leurs régiments et qui ne s'en défaisaient qu'à des prix exorbitants.

de leurs régiments, ce qui en avait immédiatement fait baisser le prix. Plus récemment, une ordonnance du 26 avril 1774 avait fixé ce prix à 40 et 20 000 livres pour les régiments d'infanterie. L'an d'après, sous le ministère de Saint-Germain, une mesure d'une portée plus générale encore avait été prise. Le roi, sur la proposition de son ministre, avait rendu, le 25 mars 1776, une ordonnance portant « suppression de la finance de tous les emplois militaires des troupes d'infanterie, cavalerie, dragons, hussards et troupes légères ». « Sa Majesté, disait en un fort noble langage le préambule de cette ordonnance, persuadée que rien n'est plus contraire au bien de son service, à la discipline et à l'esprit d'émulation qu'elle désire maintenir parmi les officiers de ses troupes que la finance attachée aux emplois militaires, par l'impossibilité de faire jouir la noblesse dénuée de fortune des récompenses qu'elle peut mériter par ses services distingués, s'est

Louis XVI, entre Rosbach et Beaumarchais, y souscrit. Ni lui ni ses conseillers ne s'aperçoivent du danger auquel ils exposent la monarchie en voulant resserrer le tiers. Depuis longtemps celui-ci, par la force des choses, a fait sa trouée dans toutes les directions : justice, administration, finances. Il a pour lui la clef qui ouvre toutes les portes : l'argent; il a l'opinion, le mouvement des esprits; il a la décadence et la corruption de cette partie de la noblesse qui a perdu, dans les intrigues de cour et d'alcôve, le meilleur de ses qualités militaires. Pendant vingt ans, une fille de finance a régné sur le premier trône du monde, et la « soumission de Louis XV pour une femme de cette classe a produit l'effet de la faire marcher presque de pair avec les classes supérieures[1] ». Les plus grandes maisons du royaume y cherchent maintenant de fructueux établissements pour leurs cadets, quelquefois même pour leurs

1. Montbarey.

aînés, et c'est le moment que la royauté choisit pour exiger de ses sous-lieutenants quatre quartiers de noblesse de *père*, dûment certifiés « par le sieur Chérin, son généalogiste [1] ». Voilà l'intelligence avec laquelle elle se défend, et voilà son état mental en 1781. Dans ses armées comme dans son clergé, Louis XIV avait toujours eu soin de faire une part à la roture. En 1789, sur 11 maréchaux, je relève 5 ducs,

1. *Décision du 22 mai 1781.* — « Le roi a décidé que tous les sujets qui seraient proposés pour être nommés à des sous-lieutenances dans ses régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevau-légers, de dragons et de chasseurs à cheval seront tenus de faire les mêmes preuves (quatre quartiers de noblesse de père) que ceux qui lui sont présentés pour être admis et élevés à son École royale militaire, et que Sa Majesté ne les agréerait que sur le certificat du sieur Chérin, son généalogiste. » L'ordonnance du 17 mars 1788 sur la hiérarchie des emplois militaires apporta, disons-le, plusieurs exceptions à cette règle : en faveur des fils, petits-fils et arrière-petits-fils d'officiers généraux, des fils de chevaliers de Saint-Louis ayant servi comme capitaines titulaires et des fils de capitaines tués à l'ennemi.

4 marquis, 1 prince et 1 comte. Sur 196 lieutenants généraux, tous sont nobles, 9 seulement non titrés. Sur 770 maréchaux de camp, il n'y en a que 136 qui ne soient pas titrés et 46 qui n'aient pas la particule, — ce qui n'implique nullement, d'ailleurs, qu'ils ne fussent pas nobles. Sur 113 brigadiers d'infanterie, 39 seulement ne sont pas titrés et 8 n'ont pas la particule. Dans les troupes à cheval, la proportion est plus faible encore : 52 brigadiers de cavalerie; non titrés, 14; sans particule, 1; 17 brigadiers de dragons; non titrés, 4; sans particule, 0. Voilà pour les officiers généraux. Au degré inférieur, parmi les colonels, on retrouve la même composition exclusivement aristocratique : 9 princes, 5 ducs, 25 marquis, 40 comtes, 12 vicomtes, 7 barons, 5 chevaliers, et 6 non titrés seulement pour 109 régiments d'infanterie.

A côté de ces puériles restrictions, signalons cependant quelques bonnes mesures prises

à diverses époques pour limiter la prérogative royale en matière d'avancement. C'est d'abord, en 1759, une ordonnance, signée Belle-Isle, disposant qu'à l'avenir « aucun officier ne pourra être pourvu d'un régiment avant d'avoir accompli sept années de service au moins, dont cinq comme capitaine[1] ». Un peu plus tard, sous le ministère de Choiseul et sous celui de Saint-Germain, ce sont deux nouvelles ordonnances qui retardent, la première jusqu'à vingt-cinq ans, la seconde jusqu'à vingt-neuf, l'époque de l'admission au grade de colonel ou de mestre de camp, et qui exigent des candidats à ce dernier emploi six ans de service comme mestre de camp en second. C'est enfin, en 1788, une ordonnance du 17 mars sur la hiérarchie des emplois militaires, portant « qu'aucun sujet ne pourra être admis au ser-

1. Voir Rousset, *le Comte de Gisors*, p. 453. Cette ordonnance fut renouvelée quelque temps après par le maréchal de Muy.

vice de Sa Majesté, dans les emplois de sous-lieutenant, qu'autant qu'il aura seize ans révolus (à l'exception des cadets gentilshommes, qui pourront l'être à quinze), et qu'après avoir subi devant les inspecteurs un examen détaillé sur la discipline, l'exercice, le service et les devoirs des soldats, caporaux, bas-officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine exclusivement. » (Titre Ier, art. 3, 4 et 19.)

La même ordonnance réservait dans toute l'infanterie française, aussi bien qu'étrangère, aux plus anciens lieutenants en premier, les emplois de capitaines en second; aux plus anciens capitaines en second, les emplois de capitaines commandants; aux capitaines ayant vingt ans de service, les emplois de majors; aux majors ou aux deux premiers capitaines commandants dans les troupes à pied, aux chefs d'escadrons dans les troupes à cheval, les emplois de lieutenants-colonels; aux majors en second et aux lieutenants-colonels après quatre

ans de service, sauf action d'éclat à la guerre, les emplois de colonels ; aux colonels, après seize ans de services dans leur grade ou dans celui de lieutenants-colonels titulaires, et aux lieutenants-colonels après vingt ans de service, les emplois de maréchaux de camp (le grade de brigadier étant supprimé) ; enfin, aux maréchaux de camp ayant été employés au moins deux ans pendant la paix ou un an à la guerre, les emplois de lieutenants généraux.

Multiplicité des emplois. — Dans un État bien ordonné, le nombre des emplois doit correspondre à celui des fonctions d'une utilité reconnue, et celui des employés doit être exactement calculé sur celui des emplois à remplir. Tout ce qui dépasse cette limite n'est que superfétation ; la machine, au lieu d'y gagner en puissance, n'en est qu'alourdie. L'ancien régime était condamné par son essence à méconnaître cette règle de bonne administration. Il lui fallait, pour satisfaire ses privilégiés, beaucoup

d'offices, et, comme il ne pouvait les multiplier à l'infini, il en était venu de très bonne heure à conférer le même à plusieurs titulaires. De là, dans l'état militaire, ce luxe d'emplois, souvent superflus ou purement décoratifs, qui nous paraît si choquant aujourd'hui : gouverneurs généraux, gouverneurs particuliers, lieutenants généraux, commandants en second, lieutenants du roi, majors de ville et majors de château, aides-majors et sous-aides-majors, lieutenants des maréchaux de France, etc. — On a calculé que, sous le ministère de Choiseul, le chiffre total des places occupées par des officiers-généraux ou particuliers, en dehors du service actif et régulier, s'élevait à 2 207, coûtant à l'état 5 165 485 livres[1]. Et quand Saint-Germain voulut mettre un peu d'ordre dans cette partie de l'administration, il ne trouva pas moins de 1 211 officiers pour les

1. D'Expilly, *Dictionnaire,* au mot GOUVERNEUR.

gouvernements généraux et des [illegible] de places seulement. L'Annuaire militaire de 1775 portait encore :

43 gouverneurs généraux,

69 lieutenants généraux, commandants en second ;

439 gouverneurs particuliers ;

303 lieutenants du roi ;

121 commandants de villes, châteaux-forts ;

266 majors ou aides-majors.

Ces places, il est vrai, tenaient lieu de pensions de retraite à beaucoup d'officiers, et l'on s'est vraiment ici montré bien sévère pour nos rois en leur reprochant ces libéralités comme de purs gaspillages. « Dans un grand État comme le mien, disait Louis XVI à Saint-Germain, il faut de grandes grâces pour attacher et conserver les grands seigneurs au service[1]. » Que ces grâces fussent trop nombreuses, qu'il

1. *Mémoires de Saint-Germain.*

y eut trop de prébendes et d'abbayes pour le clergé et trop de commandements pour la noblesse, c'est certain. Fondé sur le privilège et l'inégalité, l'ancien régime ne pouvait se passer de sinécures : reste à savoir, et ce serait un curieux parallèle à établir, si les sociétés démocratiques en ont trouvé le secret.

Où le mal était plus grave, l'abus moins excusable, c'était dans l'armée proprement dite. Trop de grades et surtout beaucoup trop de gradés, tel est le cri de tous les contemporains dans les dernières années de la monarchie, surtout de ceux qui avaient vu de près les autres armées. Colonels-généraux, mestres de camp généraux, commissaires et inspecteurs généraux, colonels propriétaires, colonels et mestres de camp en second, colonels en troisième, colonels par commission, colonels à la suite, colonels attachés à l'armée, lieutenants-colonels, majors-colonels, capitaines-colonels, sous-lieutenants et maréchaux des logis colo-

nels, capitaines-commandants, capitaines en second, capitaines réformés, capitaines à la suite, capitaines à finance, tout ce luxe d'emplois, la plupart du temps honorifiques, de titres sans fonctions et de titulaires sans attributions, compliquait singulièrement le service, entravait l'avancement et paralysait l'administration. Comment, en effet, « se démêler[1] » dans ce désordre, et se tirer des embarras et des prétentions de toute espèce qui en étaient la suite? En temps de paix, passe encore : mais en cas de guerre? Comment donner des lettres de service à 11 maréchaux de France, à 196 lieutenants généraux, à 770 maréchaux de camp, à 113 brigadiers d'infanterie, à 69 brigadiers de cavalerie ou de dragons[2], et à plus de 900 colonels[3]? Comment satisfaire un pareil état-major? Un seul [illegible]

1. Saint-Germain.
2. *État militaire de la France* [illegible]
3. Mirabeau, *Système* [illegible]

insuffisant, c'était de renouveler à chaque campagne, et souvent à plusieurs reprises dans le cours d'une même campagne, les grands commandements et de faire rouler les autres sur le plus de têtes possible. Détestable système, — on ne l'avait que trop vu dans les dernières campagnes, — destructif de la confiance qu'il faut que la troupe ait toujours en ses chefs, et qui avait pour effet certain d'avilir le commandement en le faisant passer par trop de mains, souvent inexpérimentées. Il n'y a qu'une voix aussi là-dessus au XVIIIe siècle. « Tel colonel d'infanterie devient maréchal de camp qui n'a jamais eu à commander pendant vingt-quatre heures ni à faire manœuvrer une troupe de cinquante maîtres, » écrit, dans son *Traité des légions*, le maréchal de Saxe. Belle-Isle, dans sa correspondance avec Gisors, insiste à plusieurs reprises sur la quantité d'officiers généraux « mal instruits, plus mal exercés, ne connaissant pas le soldat, à peine connus

de lui en temps de guerre, jamais en temps de paix [1] », et sur la nécessité, « pour établir cette connaissance mutuelle et nécessaire, de maintenir à la tête de leurs régiments non seulement les brigadiers, mais aussi les maréchaux de camp ». Dans cette même correspondance, il se plaint de l'abus du grade de colonel et du nombre excessif d'officiers subalternes. « Pour rétablir la discipline et la subordination de lieutenant à capitaine, il faudrait, dit-il, diminuer le nombre de ceux-ci. » Et l'on a vu plus haut ses efforts pour supprimer les colonels *à la bavette*. Il eût voulu de même réformer en grande partie les états-majors [2]. Le maréchal de Muy, Saint-Germain, travail-

1. Gisors, p. 361.

2. « Il s'est introduit depuis le commencement de cette guerre une si grande dissipation et facilité de dépenses de toutes les manières qu'il faudra nécessairement supprimer tous ces abus. Il est indispensable de retrancher une grande partie des officiers d'état-major et de revenir sur cet article à l'ancien pied. » (*Le maréchal de Belle-Isle à Broglie*, 2 février 1760.)

lent dans le même sens : le premier réédite les prescriptions de l'ordonnance de 1759 relatives aux conditions d'âge et de service des colonels; le second en édite de nouvelles et de plus sévères. Désormais, dans aucune troupe, aucun officier, fût-il de la plus haute naissance, ne pourra plus obtenir un régiment à moins de quatorze ans de service, dont six dans le grade de colonel en second. En outre, pour éviter l'encombrement sur le tableau des brigadiers et des maréchaux de camp, les colonels et mestres de camp n'y seront plus admis qu'après avoir exercé six ans au moins en temps de paix et trois en temps de guerre (ordonnance du 25 mars 1776). Une autre ordonnance du même jour supprime les emplois d'inspecteurs généraux. Malheureusement toutes ces bonnes volontés, ce zèle et ces efforts partiels pour donner à l'armée royale une constitution et des cadres plus réguliers viennent échouer devant la résistance des privilégiés et

la faiblesse de la cour, et, jusqu'au dernier moment, en dépit de toutes les prescriptions légales, le nombre des officiers généraux et particuliers ne fera qu'augmenter. En 1775, l'état-major de l'armée se composait de 1029 personnes : en 1789, après les réformes de Saint-Germain, il en comptait 143 de plus, soit 1159 officiers[1].

Il est vrai que la réforme entreprise par le Conseil de la guerre en 1788 ne faisait pas encore sentir ses effets. J'ai déjà signalé plus haut l'importance de cette réforme, relativement à l'ordre divisionnaire et à l'avancement. Préparée par des hommes animés du plus sincère libéralisme, elle n'est pas moins remarquable en ce qui touche « la hiérarchie de tous les emplois militaires » et la réduction du nombre des officiers généraux, de troupes ou d'administration[2]. Il y a là, de la part et à l'hon-

1. *État militaire de la France en 1789.*
2. Ordonnance du 17 mars 1788, portant règlement

neur de l'ancien régime, un très sérieux et généreux effort vers la justice et vers l'égalité.

Favoritisme. — Il n'y a qu'une légitimité pour les gouvernements absolus, c'est de mettre leur toute-puissance au service des intérêts généraux. Richelieu, Mazarin, Louis XIV, Carnot, Bonaparte, ont commis de grandes fautes, des crimes même. Leur excuse est et sera toujours d'avoir eu la passion de la France, et que, dans les pires excès, chez eux, la préoccupation du bien de l'État, l'idée de sa grandeur, alors même qu'elle se confond avec la pensée de leur propre gloire, n'est jamais absente.

sur la hiérarchie des emplois militaires. Ordonnance du 17 mars 1788, portant suppression des mestres de camp en second dans tous les régiments, tant d'infanterie que des troupes à cheval. Ordonnance du 17 mars 1788, portant suppression éventuelle de toutes les charges de colonels-généraux. Ordonnance du 15 avril 1788, portant réduction du nombre des offices de commissaires des guerres; ordonnance du 10 juin 1788, portant suppression de tous les capitaines dits à la suite ou attachés dans la cavalerie et les dragons.

Prenez la révocation de l'édit de Nantes ou le blocus continental et cherchez-en, sans parti pris, les causes. Croyez-vous qu'il suffise d'attribuer le premier de ces actes à l'influence de madame de Maintenon, le second à un accès de folie furieuse dictée par la haine au génie déséquilibré? Non, dans ces deux énormes fautes, il y a plus, n'en déplaise à Michelet, qu'une main de femme ou qu'une colère de despote ; il y a la France et le sentiment, exagéré peut-être, mais louable, en somme, de sa puissance et de son unité ! Au contraire, quand les gouvernements absolus ne savent pas s'élever à la considération des intérêts généraux, autour d'eux tout se détend, se rabaisse et se corrompt ; tout périclite et languit.

Ainsi de l'armée royale pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle. Lorsque s'ouvrit la guerre de la Succession d'Espagne, elle était « aussi belle que jamais [1] », malgré les revers

1. Susane.

partiels qu'elle venait d'éprouver. Malheureusement le roi se faisait vieux; Louvois n'était plus, le règne des femmes avait commencé. La décadence du commandement date de là. Sous Louis XV, elle s'aggrave de toute la distance qui sépare madame de Maintenon de la Pompadour et de la Du Barry. Plus la royauté glisse dans la fille, plus l'étoffe à maréchaux perd de sa valeur et de sa qualité. Madame de Châteauroux est encore capable d'une certaine hauteur de vues et de sentiments, mais c'est la dernière. Elle parvient un moment à faire courir dans les veines de son amant quelques gouttes du sang de Henri IV; mais, pour être plus généreuse, son action n'en est pas moins dissolvante, et sa présence à l'armée ne fait qu'ajouter aux embarras du général en chef. « Les courtisans, a dit Frédéric II, remplissaient le camp d'intrigues et contrecarraient le comte de Saxe, et une cour aussi nombreuse demandait par jour dix mille rations pour les

chevaux des équipages. Avec madame de Pompadour c'est bien pis encore. Le roi ne pensait plus à l'armée, mais quelle valeur morale, quel sentiment du devoir et quelle probité professionnelle attendre de généraux dont plus d'un avait gagné ses grades dans l'antichambre, quand ce n'était pas dans la couchette à côté de la sultane favorite? Assurément, évidemment.

D'ailleurs comment eussent-ils réuni toutes ces qualités, et le hasard y eût-il ajouté le talent, qu'ils auraient eu bien de la peine à ne pas être au-dessous de leur tâche. La première condition de succès à la guerre, c'est la suite dans les opérations. Or, à chaque campagne et parfois même au milieu, le commandement changeait de mains. Au favori de la veille succédait un nouveau favori, gagné sur le roi dans une heure de volupté. « L'histoire de la guerre de Sept ans, a dit un historien allemand, offre plusieurs exemples de l'inconstance du cabinet de Vers-

sailles dans le choix des généraux. Presque à chaque campagne, on voyait passer le commandement en d'autres mains. Ces nouvelles vicissitudes furent une des principales causes des revers que les armées françaises eurent à essuyer[1]. » Un autre historien militaire, un Français celui-là, et qui fut le témoin attristé de cette même guerre, a fait le compte et tracé le tableau de ces vicissitudes. Devant ce défilé de généraux, dont plus d'un fort distingué, sacrifiés tour à tour à des intrigues de cour, on pourrait déjà se croire en pleine anarchie républicaine, en 1793, tant c'est la même chose, avec la guillotine en moins pourtant.

« Le maréchal d'Estrées commence la guerre en 1757; au milieu de la campagne, une intrigue lui fait substituer le maréchal de Richelieu, à qui succède, au commencement de 1758, le comte de Clermont, prince du sang. Le prince de Soubise, battu à Rosbach en 1757,

1. Retzow, *Guerre de Sept ans.*

[illegible]

désire [illegible]
l'année [illegible]
mée [illegible]
sa présence [illegible]
On le [illegible]
la cour. [illegible]
mentor. [illegible]
tre [illegible]
cour lui [illegible]
Contades [illegible]
réchal de France [illegible]
août 1759 [illegible] maréchal d'Estrées
pour l'aider [illegible] efforts
réunis ne [illegible] les affaires [illegible]
gnent Versailles [illegible] campagne. Le
duc de Broglie, qui s'était distingué depuis le
commencement de la guerre et qui avait même
battu les ennemis à Sondershausen en 1758 et
à Bergen en 1759, remplace le maréchal de
Contades et reçoit le bâton. Il commence avec
succès la campagne de 1760, mais la fortune ne

le seconde pas constamment. En 1761, la cour forme deux armées, donne le commandement de la première au maréchal de Soubise et celui de la seconde au maréchal de Broglie. Ces deux généraux essuient des échecs et emploient le reste de la campagne à former mille projets sans pouvoir en exécuter aucun. A la fin de l'année, le maréchal de Broglie, moins puissant à la cour que le prince de Soubise, est congédié et même exilé, ainsi que son frère. En 1762, le maréchal de Soubise reparaît sur la scène avec d'Estrées, qui lui sert de gouverneur. Ces deux têtes dans un même bonnet n'en valent pas une bonne; la campagne est aussi nulle que les précédentes... » (Bourcet, *Discours préliminaire.*)

Encore si, dans cette inconstance du commandement, ces généraux, la plupart médiocres, s'étaient senti les coudes et soutenus les uns les autres! Si seulement ils avaient pu compter sur leurs propres lieutenants! Mais non! contrariés dans leurs plans ou gênés dans

leurs mouvements par la mauvaise volonté de leurs collègues, ils n'ont pas seulement à faire face à l'ennemi par devant : leur plus dangereux adversaire est souvent sur leurs derrières, qui les travaille et qui les épie, ou, dans leur propre camp, prêt à les trahir. Rien d'attristant comme ces compétitions de personnes et comme ce prolongement des petites intrigues et des misères de Versailles ou de Marly jusque dans les armées. Déjà, lors de la guerre de la Succession d'Autriche, le scandale en avait été public entre Broglie et Belle-Isle[1], au siège de Prague ; plus tard, entre Broglie et Maillebois ou Polastron[2], et la *Correspondance d'Alle-*

1. Voir Broglie, *Frédéric II et Louis XV*, t. Ier, p. 60 et suivantes.

2. [illegible]

magne est pleine de leurs doléances et de leurs dénonciations réciproques. Bien heureux quand le ton n'en va pas à l'insulte, comme le jour où, Broglie ayant tourné les infirmités physiques de son collègue en dérision, Belle-Isle riposte par ce coup droit : « Il y a plus d'un an qu'une fausse attaque d'apoplexie a frappé d'une atteinte irréparable l'intelligence du maréchal de Broglie. » Au cours des campagnes suivantes, l'ordre se rétablit un peu, grâce à la fermeté du maréchal de Saxe, grâce surtout au prestige qu'il doit à ses victoires. La cour n'ose pas le contrecarrer, celui-là, car le roi, à plusieurs reprises, lui a donné plein pouvoir[1]. Pourtant il a bien de la peine à se faire obéir de ses lieutenants. Après Lawfeld, si les alliés pu-

1. « Vous savez que le roi vous laisse à l'égard de vos opérations la plus entière liberté », lui écrit d'Argenson, le 19 août 1744. « Le roi vous laisse entièrement le maître de vos opérations et de ce que vous jugerez le plus convenable au bien du service », lui réitère Noailles, le 17 septembre 1745.

rent se retirer dans Maëstricht sans être poursuivis, c'est, au dire de Frédéric II, « que M. de Clermont-Tonnerre se dispensa de charger avec sa cavalerie, bien qu'il en eût reçu des ordres réitérés, désobéissance qui lui valut le bâton de maréchal [1] ». Ainsi vont les choses en pleine victoire et sous un général investi de la plus haute autorité qu'homme de guerre ait eue depuis Turenne [2]. Jugez de ce qu'elles peuvent être, avec l'impressionnabilité française, en cette sombre période de 1756 à 1763 ! Quel spectacle offre à présent l'armée et dans quelle anarchie tombe le commandement ! Ce ne sont plus seulement de sourdes menées, des rivalités d'influence et des querelles de personnes, c'est la guerre déclarée, la lutte ouverte entre les généraux [3]. Après chaque campagne, durant

1. Frédéric II.

2. Le maréchal de Saxe, dit Montbarey dans ses *Mémoires*, était souverain absolu dans son armée : le roi lui-même « était plutôt son second que son maître ».

3. Au surplus l'armée française n'est pas la seule à

les quartiers d'hiver, chacun revient plaider sa cause à Versailles et charger son collègue. A la bataille d'Hastenbeck, le maréchal d'Estrées reste maître du champ de bataille; mais, au lieu de pousser à fond son succès, il s'arrête, au grand étonnement de l'ennemi. C'est que le comte de Maillebois [1], son maréchal des logis, grand ami de Richelieu, lui a fait passer un faux avis. Il s'en plaint dans son rapport au roi, sans pourtant nommer Maillebois. Néanmoins, celui-ci riposte par un factum accusateur, auquel le maréchal est obligé de répondre par un nouveau mémoire qui ne l'empêche pas d'être rappelé [2].

souffrir de ces rivalités au XVIIIe siècle; il y en avait « au delà de tout ce qu'on peut exprimer dans les armées autrichiennes ». (Guibert, *Voyage en Allemagne*, I, 263). — A Prague, entre autres, « le maréchal Brown pouvait éviter la bataille en se joignant à l'armée de M. Daun; il ne le voulut pas, afin de ne pas perdre le commandement, étant son cadet. Ce dernier, alors peu connu, était porté par la faveur d'une femme. »

1. Le fils du maréchal.

2. Bibliothèque de la guerre. Pièces relatives à la bataille d'Hastenbeck, n° 207 du *Catalogue*.

En 1759, Contades est battu à Minden : vite il rejette tout sur Broglie, « l'accuse de n'avoir pas attaqué à temps malgré ses ordres[1] », le noircit tant qu'il peut. L'an d'après, autre conflit entre Soubise et Broglie cette fois, à propos du combat de Villingshausen. Qui a raison, de Broglie, qui voulant, dit-on, enlever à Soubise l'honneur de battre le duc Ferdinand de Brunswick, s'est jeté sur lui contrairement à ce qui avait été convenu, ou de Soubise, qui, voyant Broglie dans l'embarras et le voulant perdre, lui aurait refusé tout secours? La question est portée devant la Pompadour, et naturellement son favori Soubise l'emporte[2]. On lui donne à commander toute l'armée et les deux Broglie sont exilés. A Crevelt, « Mortagne, voulant perdre son rival, conseille à Clermont de retirer

1. Retzow, *Guerre de Sept ans*.

2. Retzow, sur ce point, donne aussi [illegible]. Pour la justification de Broglie, [illegible], *Mémoires sur les guerres des Français et Allemagne*, [illegible]

son armée du champ de bataille au moment où Saint-Germain demandait des renforts [1] ».

C'est ainsi que, sous le règne de la marquise, le commandement se désorganise et s'avilit [2]. Avec la Du Barry, quand la royauté sera descendue plus bas encore, s'abaissant au tutoiement de la fille et lui prostituant un trône où

1. Retzow, *Guerre de Sept ans.*

2. Il y a des exceptions pourtant, et, dans cette émulation de platitudes, on a plaisir à rencontrer encore quelques caractères, témoin cette lettre du maréchal de Broglie au maréchal de Belle-Isle (18 octobre 1760) : « J'ai reçu, monsieur le maréchal, assez longtemps après sa date, la lettre dont vous m'avez honoré, le 29 du mois dernier, concernant le désir, qu'avait madame la marquise de Pompadour que M. de Molmont succédât à M. du Barail au commandement de Clèves... — Outre l'empressement que j'aurai toujours de faire ce qui pourrait être agréable à madame de Pompadour, j'ai des raisons particulières de vouloir du bien à M. de Molmont... Mais il faudrait ôter le commandement de la citadelle de Wesel à un très bon officier, M. de Castella cadet, si M. de Molmont prenait celui de Clèves : je crois que la plus simple façon sera de donner, pour cet hiver, une autre place à M. de Molmont, et je n'en perdrai pas l'occasion. » — Minute extraite de la *Correspondance d'Allemagne*, octobre 1760.

les autres apportaient encore un [illegible]
cence. l'anarchie ne connaîtra plus [illegible]
La guerre est finie. Dieu merci. [illegible]
de commandement à distribuer [illegible]
réparer de grandes ruines. [illegible]
qui passe maintenant pour [illegible]
rope. à la relever dans sa [illegible]
ment. pour cette œuvre [illegible]
homme s'est rencontré. [illegible]
pièce assurément. ni [illegible]
mais un homme enfin. [illegible]
royauté n'en a pas trouvé depuis [illegible]
Avec et par lui. la France. [illegible]
a recouvré du prestige et sa [illegible]
Elle n'est pas restée écrasée sous [illegible]
massue de Rosbach. elle a contracté des alliances. elle a même acquis une province. Malheureusement Choiseul a déplu par sa réserve à la favorite ; il déplaît plus encore à Richelieu qui l'a lancée. à d'Aiguillon. son amant. et à Maillebois qui vit dans son intimité [illegible]

son armée du champ de bataille au moment où Saint-Germain demandait des renforts [1] ».

C'est ainsi que, sous le règne de la marquise, le commandement se désorganise et s'avilit [2]. Avec la Du Barry, quand la royauté sera descendue plus bas encore, s'abaissant au tutoiement de la fille et lui prostituant un trône où

1. Retzow, *Guerre de Sept ans.*

2. Il y a des exceptions pourtant, et, dans cette émulation de platitudes, on a plaisir à rencontrer encore quelques caractères, témoin cette lettre du maréchal de Broglie au maréchal de Belle-Isle (18 octobre 1760) : « J'ai reçu, monsieur le maréchal, assez longtemps après sa date, la lettre dont vous m'avez honoré, le 29 du mois dernier, concernant le désir, qu'avait madame la marquise de Pompadour que M. de Molmont succédât à M. du Barail au commandement de Clèves... — Outre l'empressement que j'aurai toujours de faire ce qui pourrait être agréable à madame de Pompadour, j'ai des raisons particulières de vouloir du bien à M. de Molmont... Mais il faudrait ôter le commandement de la citadelle de Wesel à un très bon officier, M. de Castella cadet, si M. de Molmont prenait celui de Clèves ; je crois que la plus simple façon sera de donner, pour cet hiver, une autre place à M. de Molmont, et je n'en perdrai pas l'occasion. » — (Minute extraite de la *Correspondance d'Allemagne*, octobre 1760).

les autres apportaient encore un reste de décence, l'anarchie ne connaîtra plus de bornes. La guerre est finie. Dieu merci! et il n'y a plus de commandement à distribuer: mais il reste à réparer de grandes ruines, à refaire une armée qui passe maintenant pour la dernière de l'Europe, à la relever dans sa propre estime. Justement, pour cette œuvre de reconstitution, un homme s'est rencontré, non pas tout d'une pièce assurément, ni d'une bien haute envolée, mais un homme enfin, un ministre comme la royauté n'en a pas trouvé depuis longtemps. Avec et par lui, la France, en quelques années, a recouvré du prestige et sa place en Europe. Elle n'est pas restée écrasée sous le coup de massue de Rosbach, elle a contracté des alliances, elle a même acquis une province. Malheureusement Choiseul a déplu par sa réserve à la favorite; il déplaît plus encore à Richelieu qui l'a lancée, à d'Aiguillon, son amant, et à Maillebois qui vit dans son intimité. Sa posi-

est décidée dans le boudoir de la belle Lange. Saute, Choiseul! saute, Praslin! et c'est dans le même boudoir que le prince de Condé bâcle en un tour de main la nomination de Monteynard à la guerre, aux lieu et place de l'honnête de Muy, qui n'a pas voulu se soumettre à l'humiliation des petits levers de la toute-puissante courtisane. La place de grand maître de l'artillerie vient à vaquer, c'est elle encore qui en dispose. On connaît son mot cynique à Condé, furieux de n'avoir pas touché le prix de son zèle : « Je vous l'avais promise, eh bien! je vous la dépromets. » Et d'éclater de rire en tirant la langue au premier prince du sang, devant le roi[1]. Va-t-elle au camp, elle y paraît en reine, passant la revue des troupes et traitant royalement les officiers. On lui porte les armes, la musique joue sur son passage et le colonel de La Tour du Pin fait rendre à son carosse les

1. Voir cette scène dans *la Du Barry*, de MM. de Goncourt.

mêmes honneurs qu'à ceux des princesses.

L'abjection est à son comble; elle touche aussi par bonheur à son terme, et la réaction ne tardera pas. Déjà la dauphine en a donné le signal en refusant d'adresser la parole à la favorite, malgré les objurgations de la trop politique Marie-Thérèse[1] et de Mercy-Argenteau. Déjà, sous les voûtes de la chapelle de Versailles, a retenti, comme un écho de Bossuet, l'âpre et vibrante parole de l'abbé de Beauvais, évoquant devant ce monde de grands seigneurs et de grandes dames proxénètes, et devant le nouveau « Salomon » lui-même atterré, l'image de leur prochaine et fatale destruction. Vienne cette heure, et soudain tout sera changé. Le gouvernail était aux mains d'une courtisane et de quelques roués : le voilà dans les mains de la « petite rousse et du grand garçon mal

1. « Il suffit que le roi distingue une telle ou un tel pour que vous lui deviez des égards. » *Marie-Thérèse à Marie-Antoinette.* (Cité par les Goncourt.)

élevé », comme l'éhontée drôlesse appelait Marie-Antoinette et le dauphin. Et voilà que cette « petite rousse », qui se trouve être une reine, et ce « grand garçon », qui n'est pas un roi, mais qui a de l'honnêteté, se mettent à donner du balai dans ce tas d'impuretés. La Du Barry part en exil et du Muy prend la guerre.

Il n'en fallait pas plus pour rendre au commandement sa dignité; car, malgré les scandales et la honte des dernières années, il était resté bon dans l'ensemble; et, si la corruption avait atteint la tête, elle n'avait pas encore, Dieu merci! gagné les moelles. Au-dessous des Soubise et des Richelieu, loin de la cour et des boudoirs, à l'école de l'expérience et du malheur, s'était formée, pendant cette terrible guerre de Prusse, toute une couche d'officiers généraux des plus distingués : les Condé, les Broglie, les de Castries, les Saint-Germain, les Rochambeau, les Bouillé, les Gribeauval, les Guibert, les Grimoard, les Servan, les Cha-

bot, les Lévis, les Montbarey, les Vioménil, les d'Armentières, les De Vaux et tant d'autres. Avec une telle élite, délivrée des intrigues et purgée des intrigants, l'armée ne pouvait manquer de retrouver très vite de solides états-majors. Il n'y avait qu'à se baisser pour puiser dans cette réserve. On le vit bien quand la guerre d'Amérique éclata. Jamais l'ardeur, l'émulation, n'avaient été plus vives. Jamais, en dépit des théories humanitaires et de la sensibilité du siècle, l'esprit militaire n'avait paru plus vivace, et ce fut vraiment un beau spectacle que celui de cette noblesse, si décriée naguère, si chansonnée et si caricaturée, s'élançant à la défense d'un peuple opprimé, sans réfléchir à ce que cette héroïque folie pourrait bien lui coûter. Moins de quinze ans après une succession de revers inouïs dans son histoire, grâce à la solidité de ses institutions, grâce à la persistance des vertus guerrières dans son aristocratie, la France était déjà

debout, faisant face, sur terre et sur mer, à la plus redoutable puissance du monde alors. Grand exemple et grande leçon, bien faite pour donner à réfléchir à ceux qui ne se payent pas de lieux communs révolutionnaires et qui ne croient pas encore, en dépit de la mode et du courant, à la supériorité des armées citoyennes sur les armées du métier.

DEUXIÈME PARTIE

LES CADRES. — LE SOLDAT. — LE MILICIEN L'ARTILLERIE. — LE GÉNIE

CHAPITRE PREMIER

LES CADRES

Les cadres sont excellents dans les troupes réglées, sinon dans la milice[1], et cela de temps immémorial. Quand un pays possède une caste

1. En principe, les officiers de milice devaient être choisis parmi les officiers ayant déjà servi, réformés ou retirés dans les provinces (Ord. du 2 février 1726 et du 25 janvier 1729). Mais ces prescriptions ne furent jamais sérieusement appliquées. Beaucoup de gentilshommes et même de bourgeois, n'ayant jamais servi, recevaient des grades dans les troupes provinciales, et l'on a pu dire avec raison (Gébelin) que c'était surtout par les officiers que l'institution avait été défectueuse. Saint-Germain, dans ses *Mémoires*, et le commentateur de ces *Mémoires*, parlent couramment de leur « nullité ».

militaire[1], il est toujours assuré d'y trouver les éléments d'un bon corps d'officiers de troupes. Telle la Prusse encore aujourd'hui, telle l'ancienne France. Aussi loin qu'on remonte dans le cours de son histoire, on y trouve un certain nombre de familles vivant noblement, ne pratiquant ni le commerce, ni l'industrie, ni la finance, ni les arts, et dont l'unique occupation est de donner de grands coups d'épée. Au moyen âge, quand elles ne se battent pas pour le suzerain, ou qu'elles ne courent pas sus au Sarrasin, elles guerroient entre elles. Aux XIVe et XVe siècles, toujours

1. « Dans un pays où le premier état est le militaire, où la fleur de la noblesse sert dans l'armée, où tous les officiers sont des gens de naissance... on doit bien se persuader qu'il doit y avoir de l'honneur dans des troupes ainsi composées. Aussi y en a-t-il beaucoup; j'ai vu des officiers périr plutôt que de reculer. Eux et jusqu'au commun soldat ne souffrent point dans leur corps des gens qui ont témoigné des faiblesses qu'on ne relèverait pas même dans d'autres armées. Avec de pareilles troupes, on dompterait l'univers entier... »

pour le plaisir de rompre des lances et par goût plus que par patriotisme, c'est elles qui chassent l'Anglais et qui travaillent à l'œuvre de l'unité française. Viennent les grandes mêlées du XVIe et du XVIIe siècle; c'est encore elles qui en soutiennent le principal effort. De là, dans ces familles, par un effet de l'hérédité, un tempérament, des aptitudes et des instincts particuliers. Les enfants y naissent braves, entreprenants, guerriers, comme les chevaux de sang naissent vites. Tout jeunes, grâce à leur éducation physique, qui achève l'œuvre de la race, ce sont déjà des hommes faits, très capables de servir et même parfois de commander. Où ont-ils appris? Nulle part. Ils savent pourtant, et notre histoire militaire est pleine des prouesses de cette jeunesse. A quinze ans, Bayard était déjà l'un des plus rudes jouteurs de son temps; à seize, au combat d'Arnay-le-Duc, le Béarnais conduisait sa première charge de cavalerie; à douze, au siège

de Fribourg, le prince de Montbarey, enseigne au régiment de Lorraine, recevait dans les tranchées le baptême du feu; à treize, Guibert suivait son père à l'armée d'Allemagne et s'y distinguait; à quatorze, le fils du duc de Boufflers commandait une des colonnes chargées d'attaquer Raucoux, et comme il n'était pas assez grand pour escalader les retranchements ennemis, son père, qui était venu se placer à ses côtés, le prenait à bras-le-corps et le jetait de l'autre côté[1]. Et combien d'autres, combien de petits Bara dont l'histoire n'a pas gardé les noms, tant la bravoure était banale, même chez les enfants, dans les rangs de cette noblesse!

A la fin du XVIIIe siècle, malgré l'introduction de l'élément bourgeois dans l'armée, la composition des cadres n'a pas sensiblement changé; elle est toujours essentiellement aristocratique, et si cette composition n'est plus en

1. Montbarey, *Mémoires*.

rapport avec le mouvement des idées, il faut reconnaître qu'au point de vue purement militaire elle présente de singuliers avantages. Pour relever le commandement, après la guerre de Sept ans, il avait suffi d'un retour d'honnêteté dans le gouvernement et d'un changement de règne; il n'y eut même pas à toucher aux cadres, tant ils étaient demeurés solides. La défaite a glissé sur eux sans les entamer. Ce qu'ils étaient à Fontenoy, ils le sont encore après Rosbach. Trop nombreux sans doute, et, sous ce rapport, il reste encore bien à faire. Mais quelle expérience et quel mérite, dans les bas emplois surtout! Quelle incomparable pépinière de bons et modestes serviteurs sachant leur métier, l'aimant pour lui-même et le faisant en conscience! Payés, c'est à peine s'ils le sont et s'ils ont de quoi subvenir à leur équipement[1]. Un colonel a

1. « Une très grande partie des officiers particuliers attend avec impatience le moment de son semestre, dit

les chevaux, les habits, les armes[1]. A présent, depuis que Choiseul a repris aux capitaines l'administration des compagnies, ces abus ne sont plus tolérés; il s'en faut pourtant qu'ils aient complètement disparu, et l'on trouverait encore bien des irrégularités dans les comptes des majors[2]. Pareillement, sur le chapitre des mœurs et de la vie privée, toute cette noblesse en prend vraiment trop à son aise. « Faire le désespoir des familles, dira bientôt Camille Desmoulins[3], corrompre les épouses et les filles pour tuer le temps, insulter les magistrats par

1. Ils n'en étaient pas beaucoup plus riches. « Vis-à-vis de la misère des capitaines, écrivait le comte de Gisors au maréchal de Belle-Isle, il faut bien des ruses pour exiger d'eux le sacrifice de leur bourse en même temps que celui de leur corps. » (Lettre du 1er mars 1757.)

2. Depuis longtemps, dira Gasparin, capitaine au ci-devant Picardie et député des Bouches-du-Rhône à la Constituante, ceux qui administraient les moyens de la misérable existence des soldats étaient peu délicats dans leur administration; les profits des majors avaient passé en proverbe. »

3. *Révolutions de France*, N° 80.

orgueil, vexer les habitants des villes de guerre et leur fait éprouver toute sorte de souffrances et d'humiliations, toujours impunies par la connivence des chefs, telle était, surtout depuis vingt-cinq ans, la possession d'état des officiers dans les garnisons. » Il y a bien de la haine et de la polissonnerie dans ces lignes, et l'on y sent éclater toute la malveillance de l'homme. Camille Desmoulins me rappelle ici, le courage en moins, ce gamin de Paris, toujours prêt, en temps de trouble, à tirer sur la troupe. Si chargé qu'il soit, le portrait n'est pourtant pas dénué de ressemblance. De tout temps en France, à l'exception de ce pauvre Louis XVI, le roi s'est amusé; la noblesse fait comme son roi! Elle est galante, libertine, elle aime l'amour et le fait sans mesure et sans discrétion : c'est son péché mignon. Mais n'est-ce pas aussi le péché national, et les mœurs de la roture sont-elles donc si pures? Attendez, et quand l'armée se sera démo-

cratisée, vous verrez et vous comparerez.

Ce qui est plus grave que d'enlever à la bourgeoisie ses joyeuses commères et de troubler, dans l'oisiveté de la vie de garnison, le repos de quelques ménages, c'est l'esprit dont la caste est encore animée. Manifestement, en dépit de l'audace croissante de la littérature et de la philosophie, ces gens-ci se regardent encore comme des êtres d'une espèce supérieure, et, dans leurs rapports avec les autorités civiles[1], ils apportent une raideur, une morgue

1. Ils ne sont guère moins talon rouge avec les commissaires des guerres eux-mêmes, et la *Correspondance* est pleine de leurs démêlés « avec les gens de plume », comme ils appellent dédaigneusement tout ce qui tient à l'administration de l'armée y compris les intendants. Un jour, raconte le général Ambert, « le marquis de Mirabeau, alors capitaine, n'arriva devant sa compagnie, pour la revue du commissaire, qu'après l'appel de sa troupe ; il descendit de cheval et vint auprès du major, qui se tenait aux côtés du commissaire : — Monsieur, dit le major à celui-ci, voilà M. de Mirabeau que je vous disais ne pouvoir manquer d'arriver dans la journée. — J'en suis très fâché, répond le commissaire, mais mon devoir est de passer la troupe en revue et

et des façons hautaines qui ne sont plus de saison. De là des discussions perpétuelles, des conflits, des querelles; enfin, l'éternel antagonisme du civil et du militaire, aggravé de toute la force que le tiers commence à se sentir. Grave imprudence, et que l'armée payera cher avant qu'il soit longtemps.

En attendant, et cette part faite à la critique, rien n'égale la bonté de ces cadres, si ce n'est

de noter ce qui y manque d'hommes; au moment où la compagnie a été vue, M. de Mirabeau n'y était pas; je ne puis prendre connaissance d'autre chose. En conséquence, la revue est close pour M. de Mirabeau, et il est passé absent. » Celui-ci laisse le major plaider sa cause et se récrier contre la rigueur du commissaire, qui s'écrie : « M. de Mirabeau est absent, je l'ai constaté; il est absent! » Le jeune capitaine, muet jusque alors, dit au commissaire avec le plus grand sang-froid : « Je suis donc absent? — Oui, monsieur. — En ce cas, monsieur, ceci se passe en mon absence. » Et, tombant sur le commissaire à grands coups de cravache devant le régiment, il répète en riant : « Je suis absent. » L'affaire fit quelque bruit, et les commissaires demandèrent un châtiment exemplaire. Louvois pensait comme eux; mais Louis XIV répondit négligemment : « C'est très mal, mais c'est logique. »

la valeur et la solidité de celui des bas-officiers. *Bas*, c'est encore ainsi qu'on les nomme, et le mot n'est pas heureux : avec les idées nouvelles, il est devenu choquant; il a pris une acception humiliante qu'il n'avait pas dans le principe; il marque trop les distances. Après l'ordonnance de Ségur, rien de plus impolitique et de plus dangereux. Viennent des troubles, et ces bas-officiers se souviendront qu'ils sont peuple, que leur chair est faite de sa chair; et quand leurs sous-lieutenants à quatre quartiers voudront les enlever, ils ne trouveront plus personne. Ce n'est pas que leur esprit soit déjà mauvais, ni le sentiment de la discipline affaibli chez eux : sortis du rang après plusieurs années de service, ils y ont pris l'habitude et le sentiment de la hiérarchie. Soigneusement choisis[1] parmi les meilleurs et les plus intelligents, à l'autorité que

1. « Depuis la guerre de Sept ans, dit Susane, un choix plus sévère préside à leur recrutement. »

donne le grade ils ajoutent celle qui est le résultat d'une longue pratique. Ce ne sont pas de jeunes muscadins, comme on dira bientôt, arrivés de la veille au régiment, et n'ayant d'autre supériorité sur la troupe qu'un peu d'arithmétique et d'orthographe. La plupart sont de vieux soldats de huit ou dix ans au moins[1], ayant lentement et péniblement conquis leurs galons à force de patience et de mérite, tout à leur affaire, la sachant et la faisant consciencieusement; aussi leur laisse-t-on beaucoup de latitude. C'est sur eux que roule tout le détail de service intérieur[2], et le temps n'est pas loin, — ils le savent bien, — où l'accès aux places d'officiers leur sera définitivement ouvert dans les troupes réglées comme dans la milice[3]. Déjà Saint-Germain, qui les a

1. Voir dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1885, *le Brigadier Muscar*.

2. Susane.

3. Ordonnance du 20 novembre 1726 : « Attendu, dit cette ordonnance, la conséquence dont il est que les

vus à l'œuvre pendant la guerre de Sept ans, a tenté d'abaisser la barrière qui les en sépare. Il n'a pas réussi, mais le règlement du 1er juillet 1788 sur le service intérieur a commencé de les relever dans l'estime publique et dans celle du soldat, en les astreignant à de sévères examens[1]. Qu'on fasse un pas de plus, qu'on achève de les émanciper, ces « hommes précieux[2] », et l'on verra comme ils se serreront autour du trône. Sans doute, il y a bien dans

moyens soient intelligents et que l'on puisse compter sur eux pour plusieurs années. »

1. « Aucun soldat, dit ce règlement, ne pourra être nommé caporal s'il n'est de première classe, en état d'instruire un homme de recrue, de commander une section, instruit sur le service des postes ; en ce qui le concerne, de la meilleure conduite et tenue, sachant lire et écrire autant que possible, et après avoir subi devant son adjudant un examen auquel assistera le major. Un caporal ne sera reçu sergent qu'après avoir passé devant le major lui-même un examen qui, vu l'*importance des fonctions de ce grade*, sera rendu plus difficile encore... Et ainsi de suite jusqu'au grade d'adjudant inclusivement. »

2. Turgot, lettre à Monteynard.

leurs rangs quelques têtes chaudes et des esprits ardents, inquiets, poussés et troublés par le vague pressentiment des grands changements qui se préparent. La guerre d'Amérique a fait refluer vers l'armée beaucoup de jeunes gens d'une intelligence et d'une éducation au-dessus du commun et qu'en d'autres temps la carrière militaire n'eût pas attirés. A côté des vieux grognards, encore très dévoués à l'ancien régime et ne voyant guère au delà, s'est ainsi formée, petit à petit, dans les dernières années, toute une élite de jeunes bas-officiers et soldats, pleins d'amour-propre et d'ambition, comme les Hoche, les Marceau, les Championnet, les Bon, les Jourdan, les Haxo, les Oudinot, les Lecourbe. Mais c'est le petit nombre, et ceux-là même, si l'on savait, si l'on voulait, comme ils seraient faciles à prendre! Combien, parmi ces futurs vainqueurs de la Bastille, y regarderaient encore à deux fois avant de passer au peuple? Seulement qu'on se dépêch[illegible] [illegible]in

dont marchent les choses, il n'y a pas de temps à perdre; les vieux patienteraient peut-être encore, ils ont attendu si longtemps! Eux n'attendront pas. Qu'on se dépêche, car si la défection venait à se mettre dans l'armée, ce ne serait pas seulement, suivant le mot d'un contemporain, « une des causes de la Révolution, mais la Révolution même[1]. » Et cette défection, eux seuls pourront bientôt l'empêcher.

1. Miot de Mélito. (Cité par M. Sorel dans *l'Europe te la Révolution.*)

CHAPITRE II

LE SOLDAT

Troupes réglées. — Le soldat, lui non plus, n'a pas changé depuis les guerres de Louis XIV; bien qu'il ait perdu de sa réputation, l'espèce en est restée la même. Intrinsèquement, il ne vaut ni plus ni moins, il vaut autant. Recruté, comme on l'a vu plus haut, pour une durée d'au moins huit années avec faculté de réengagement, c'est le soldat de fortune ou de métier dans toute l'acception du mot. Il en a les défauts, l'esprit gouailleur et l'humeur un peu frondeuse, il est volontiers glorieux et fanfaron, souvent ivrogne et débauché, pas toujours très docile. Il faut pour le tenir une main de fer et des chefs qui n'hésitent pas à réprimer

sévèrement ses incartades. En temps de paix, les baguettes et les coups de plat de sabre en viennent à bout : en campagne, pour l'empêcher de piller, le tirage au billet et la pendaison ne sont pas de trop. Mais, en revanche, que de qualités ! Et d'abord il possède la première de toutes : la solidité. Il n'est pas seulement brave et capable d'élan, de *furia francese*, plein d'entrain et de bonne humeur[1], il est résistant[2]. On le juge sur Rosbach : on a tort. Dans les dernières campagnes, toutes les fois qu'il n'a pas

1. Le matin de Raucoux, pendant une dernière reconnaissance qu'avait ordonnée le maréchal de Saxe, l'armée ayant fait halte, les soldats, raconte le prince de Montbarey dans ses *Mémoires*, se mirent, les uns à jouer à coupe-tête en avant du front de bandière, les autres à danser avec les femmes du pays qui étaient venues leur apporter des provisions.

2. « Je ne puis vous dire trop de bien de la fermeté des troupes, écrivait Broglie après son échec de Villingshausen, elle est au-dessus de tout éloge, et leur ton est aussi bon aujourd'hui qu'avant l'affaire. Jamais armée n'a été plus ferme et n'a conservé plus d'ordre dans un pays aussi coupé. » *Broglie à Choiseul.* (Extrait des *Mémoires de Bourcet.*)

eu des Soubise ou des Clermont à sa tête, il a fort bien fait. En le prenant par l'amour-propre et les sentiments, on le mènerait au bout de la terre. Répétez-lui sur tous les tons qu'il est le premier soldat du monde et vous lui ferez tout endurer. Parlez-lui le langage de l'honneur, mettez-y même un peu de pompe et de déclamation. Il n'est pas Français pour rien : il aime la phrase, il est sensible aux grands mots; au besoin, il en fait. Tel ce grenadier que le duc de Luynes aperçoit comme il quittait la tranchée, sans se presser, devant Philipsbourg, en 1735 : « Où vas-tu? — Où peut aller un grenadier qui abandonne son poste : je vais mourir! » Le pauvre diable avait un biscaïen dans le ventre!

Autre mérite : ce soldat de métier a l'aptitude et le goût du service; il ne considère pas son *temps* comme une condamnation qu'il lui faut purger et le régiment comme une geôle. Il est là comme il serait chez lui, s'il avait un

chez lui, tranquillement installé dans la monotonie d'une existence automatique et réglée. Matériellement, sans être bien, il n'a pas trop à se plaindre. Autrefois, quand il courait le monde à la recherche d'un embauchement, il ne soupait pas tous les jours. A présent, il a les vivres, l'habit et le coucher. Le roi lui donne 6 sous 8 deniers par jour dans l'infanterie[1], 6 sous 4 deniers dans l'infanterie légère et dans les régiments allemands, irlandais et liégeois (les Suisses ont un régime à part); 7 sous et 2 deniers dans les dragons et les chasseurs, 7 sous 4 deniers dans les hussards et 8 sous 8 deniers dans la cavalerie[2]. C'est peu, sans doute, car il ne faut pas seulement qu'il se nourrisse là-des-

1. Ordonnance du 17 mars 1788.

2. En temps de guerre, il recevait une ration de pain un peu plus forte, et, dans les années de disette, le roi en prenait souvent la fourniture entière à sa charge. En 1754, ce supplément lui avait coûté plus de 1 150 000 francs; en 1769 et 1770, il s'était élevé à 2 213 990 francs. (Voir *Mémoires de Choiseul.*)

sus, qu'il achète sa viande et ses légumes, le pain seul lui étant fourni à raison de 2 sous la livre et demie[1], il faut encore qu'il prélève sur sa solde tant pour sa coiffure, tant pour son blanchissage et son tabac, tant pour la chandelle et le balai dans les chambrées; pour le sel de la soupe, pour l'entretien de ses guêtres, chemises, cols, cocardes, bas, souliers et boucles, pour le noir de ses guêtres et de sa giberne, et pour le blanc de sa buffleterie[2]. Et, dans les grandes villes, avec tous ces petits frais, il a peine à joindre les deux bouts[3]. Il y arrive

1. Ce pain était-il d'aussi mauvaise qualité que beaucoup d'écrivains l'ont prétendu? Je ferai simplement observer ici qu'en 1790, la question ayant été portée devant l'Assemblée constituante, celle-ci crut devoir décider, sur la proposition de son comité militaire, que « la fourniture du pain continuerait à se faire suivant les anciennes ordonnances ».

2. Voir *Encyclopédie méthodique*, au mot Désertion et *Servan* : le *Soldat-citoyen*.

3. Le Conseil de la guerre supprima toute espèce de dépenses relatives à la tenue. Il avait aussi, dans un sentiment d'humanité qui l'honore, essayé d'améliorer

pourtant, et la preuve, c'est qu'il rengage. De même, pour son costume, il n'a que le nécessaire, et il l'a tout juste : « un habit tous les trois ans, un chapeau tous les deux ans, une culotte tous les ans. » Mais il l'a, et avec de l'ordre et de la propreté, il peut encore s'en tirer. — Le pire, dans sa condition, c'est le logement : « Gardez-vous, dit le rédacteur de l'*Encyclopédie méthodique*, d'être séduit par l'extérieur de quelques casernes, pénétrez dans les chambrées, et vous verrez là entassés trente

la condition matérielle et morale du soldat en lui donnant dans les garnisons la jouissance d'un certain nombre de jardins et en ouvrant à ses fils un débouché par la création de l'école dite des *Orphelins militaires*. Une autre école d'éducation militaire, fondée par une ordonnance du 10 août 1786, l'*École des enfants de l'armée*, existait déjà à Liancourt. Destinée à recevoir cent enfants d'invalides, âgés d'au moins sept ans, elle avait été placée sous la direction du duc de Liancourt. L'enseignement y était donné par un capitaine et par un lieutenant d'invalides, assistés de plusieurs sous-officiers également invalides. A seize ans, les élèves devaient être incorporés dans un régiment.

ou quarante soldats et quelquefois davantage pour dix, douze ou quatorze lits, des fenêtres basses, un air méphitique, etc. » Le fait est qu'ici, par exception, les continuateurs de Diderot n'exagèrent pas trop. L'ancien régime n'entendait rien à l'hygiène, et de toutes les parties de l'administration militaire, après les hôpitaux, le casernement avait toujours été la plus négligée. Il est vrai qu'on était moins délicat, moins difficile alors, et que le besoin du confortable était infiniment moins répandu qu'aujourd'hui. Allez à Versailles, et faites-vous montrer, dans les combles du château, les taudis où logeait la première noblesse du royaume, au temps de Louis XIV : vous serez moins tenté ensuite de vous étonner que l'on trouvât tout naturel encore, à la fin du XVIIIe siècle, de faire coucher deux soldats dans le même lit. Considérez aussi ce qui se passait à la même époque dans les autres armées, comparez la condition du soldat autrichien ou prus-

sien[1] à celle du soldat français. Interrogez Guibert[2], et encore, parmi les écrivains

1. Au dire de Bardin, ils étaient moins bien traités que les Français : « Il n'y avait, dit-il, que les Anglais qui le fussent mieux. » (Bardin, *Dictionnaire.*)

2. *Voyage en Allemagne.* Il faut lire, dans ces notes au jour le jour, le tableau qu'il trace de la condition du militaire prussien : « Soldats hors de service, sans tenue aucune, malpropres, mal peignés, déguenillés même, enfin comme ils veulent. — Soldats à tous les coins de rue, — dans Berlin, — exerçant toute espèce de professions : conducteurs de fiacres, laquais de louage, vendeurs d'allumettes, mendiants. On a pour principe, en Prusse, qu'aucune profession n'avilit le soldat; que tout est bien, pourvu qu'il gagne de l'argent. — Infanterie toute campée sur une ligne; gardes du camp à 150 pas des faisceaux, chaîne de sentinelles doubles à deux pas les unes des autres. Même chaîne sur les côtés et derrière. Quelle armée, sous ce point de vue, que celle où l'on est obligé d'enceindre ainsi les drapeaux pour empêcher que les soldats ne les abandonnent! Il est constant que, dans la première campagne, les régiments prussiens peuvent compter sur un quart de déserteurs; en temps de paix, cela est impossible. — Désespoir de la plupart de ces malheureux, ainsi enfermés et réduits, par la modicité de leur solde, à la vie la plus misérable; suicides très communs parmi les soldats, surtout parmi cette classe d'étran-

du temps Mirabeau[1]; Toulongeon[2], Gœthe[3] lui-même. Lisez les pages écœurantes de Laukard et du *Témoin oculaire* sur le service sanitaire à l'armée du duc de Brunswick en 1792[4], celles du prince de Ligne[5] sur les hôpitaux autrichiens; on oublie trop souvent ces comparaisons synchroniques. Elles s'imposent pourtant à qui veut prendre exactement la mesure d'un fait historique et porter sur ce fait un jugement équitable.

Au surplus, que le soldat soit plus ou moins bien payé, nourri, vêtu et couché, là n'est pas la question ou, du moins, c'en est le petit côté,

gers qui forme le tiers des compagnies et qu'un moment d'inconstance a privés de la liberté pour leur vie. Quand on les engage, on leur fait bien une capitulation pour tant d'années, mais presque toujours on les trompe... »

1. *De la Monarchie prussienne.*

2. Toulongeon, *une Mission en Prusse.*

3. *Campagne de France.*

4. Voir la savante étude de M. Chuquet, *la Première invasion prussienne.*

5. *Mémoires.*

le côté philanthropique et sensible. L'essentiel, dans un État militaire, c'est que le soldat s'endurcisse à la fatigue et même aux privations, sans rien perdre de sa vigueur, et soit toujours prêt à faire campagne. Les plus belles armées du monde ont été des armées maigres, et c'est par la graisse qu'a toujours péri le militaire. L'ancien régime avait en ce point des idées fort arrêtées, qui lui venaient en droite ligne de Rome et de Sparte et qu'il devait à son éducation classique. S'il eut un tort, c'est moins de les avoir trop rigoureusement appliquées à la troupe que d'avoir adopté pour ses états-majors une ligne de conduite et des principes différents, et l'on serait peut-être moins tenté de lui reprocher sa dureté pour le soldat, s'il n'avait pas toléré tant de luxe et de mollesse chez l'officier.

CHAPITRE III

LE MILICIEN

A part les grenadiers royaux, l'espèce du milicien ne vaut pas, à beaucoup près, celle du soldat de ligne. Ce n'est pas, comme ce dernier, le besoin ou le goût des aventures et l'attraction de la vie militaire qui l'ont amené sous les drapeaux : c'est le billet, l'affreux billet noir, tiré « d'une main tremblante et d'un cœur glacé[1] ». Il vivait heureux dans son village, entre ses bêtes et ses parents, quand M. le subdélégué est venu et l'a pris. Et, maintenant, le voilà pour six ans dans cette galère. Six ans effectifs? non pas; car, depuis 1778, le roi,

1. Dubois-Crancé, séance du 12 décembre 1789.

dans l'intérêt de la culture, « a réglé qu'il n'y aurait plus d'assemblée générale que dans le cas où la défense de son royaume pourrait l'exiger[1] », et les soldats provinciaux n'ont plus désormais en temps de paix qu'à se présenter une fois par an devant le subdélégué de leur arrondissement. Mais que la guerre éclate, et non seulement on les retiendra tout leur temps sans leur faire grâce d'un jour, mais rien ne dit qu'on ne les gardera pas plus que leur congé[2]. Quelle épée de Damoclès suspendue sur la tête de ces malheureux, dont beaucoup sont mariés, et comment de tels éléments tirer de solides réserves! Encore, s'ils avaient été formés, disciplinés, s'ils avaient passé quelque temps à la

1. Règlement du 1er mars 1778.

2. Pendant la guerre de Sept ans, les congés furent prorogés d'année en année. A la paix, en 1765, une ordonnance du 27 novembre proscrivit formellement cet usage, mais il est infiniment probable qu'en cas de nouvelle grande guerre cette ordonnance n'eût pas été plus observée que les précédentes.

caserne, vivant de la rude vie du soldat, et prenant à ce contact l'habitude, sinon le goût du métier, s'ils avaient été tant soit peu militarisés[1]. Mais non; le plus souvent, en cas de guerre, on attend le dernier moment pour les appeler et c'est à peine dégrossis qu'ils sont envoyés dans les places et même dans les régiments en campagne pour y combler les vides. Ils y arrivent avec l'inquiétude et l'ahurissement du villageois transplanté, l'air gauche et contraint dans leur habit neuf, ne sachant pas seulement tenir un fusil[2], le moral abattu, souffrant déjà du mal

1. C'est pendant la guerre de la Succession d'Espagne que ce système avait commencé d'être appliqué. Il fut repris sous Louis XV; la milice recrute alors, non seulement l'infanterie, mais la cavalerie, même les carabiniers.

2. *Broglie à d'Argenson*, 4 avril 1743. « L'armée du roi, n'étant entièrement composée aujourd'hui que de milices, ne nous a pas donné jusqu'à présent de preuves de sa valeur,... et cela n'est pas étonnant, la plupart ne sachant point se servir de leurs armes. Il y a déjà eu plusieurs soldats ou cavaliers tués par ces mêmes miliciens, en voulant seulement les manier. »

du pays, en attendant que le typhus ou la dysenterie les livre à la promiscuité de l'hôpital. Avec quelques mois d'entraînement, on en eût fait des hommes capables de supporter les longues marches et les privations. Ainsi jetés pêle-mêle et sans transition aux armées par messieurs les intendants, ils sont marqués d'avance. A chaque campagne, il en périt la moitié de langueur ou de maladie, souvent sans avoir même vu le feu[1].

Avec cela nulle considération[2], rien pour les soutenir et les réconforter; rien pour leur donner du cœur au ventre et de l'émulation. Au régiment, le milicien est en butte au dédain du

1. Voir *Encyclopédie méthodique*, au mot DÉSERTION. Saint-Germain, *Mémoires;* Lessac, *de l'Esprit militaire.*

2. « Il semble que ce soit chez nous un honneur de servir le roi dans l'état militaire et une espèce de honte de tirer à la milice. » (Bernardin de Saint-Pierre, *Vœu d'un solitaire.*) — « Les milices sont avilies. » (Menou, séance de l'Assemblée constituante du 12 décembre 1789.) — « L'esclave n'était point forcé de partager la prétendue gloire et le péril de ces débats souvent sans objet qui ensanglantaient la terre... » (Linguet, *Annales politiques.*)

soldat de ligne; on lui fait sentir par toute sorte de quolibets et de mauvais traitements son infériorité; c'est la tête de Turc sur laquelle chacun, même l'officier[1], s'exerce à l'envi. Pareillement pour le peuple, ce n'est qu'un soldat d'occasion, un maladroit, un emprunté, qui ne sait même pas porter son costume[2] et qui ne ressemble pas plus à la troupe réglée, si martiale et si bien tenue, que le franc-archer du moyen âge ne ressemblait aux gens d'armes. Ainsi pense la foule, et avec elle la plupart des écrivains de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les physiocrates voient dans la milice une perte sèche pour l'agriculture, les philosophes la déclarent incompatible avec la liberté humaine et s'apitoient sur « ce fléau des nations modernes ». Parmi les écrivains militaires et

1. *Encyclopédie méthodique*, au mot MILICE.

2. *Ibid.* — Voir aussi Barbier (III, 429). « Un grand nombre d'ouvriers préfèrent, par honneur, la qualité de soldat à celle de milicien. »

les hommes de guerre eux-mêmes, beaucoup, sans aller comme Saint-Germain et son commentateur jusqu'à nier l'utilité de l'institution, reprochent aux troupes provinciales de manquer d'expérience et de solidité, ou leur attribuent l'échec de leurs combinaisons[1]; seuls, ou peu s'en faut, les grenadiers royaux, dont la valeur éclate à toutes les pages de notre histoire militaire, échappent à ce discrédit général.

Est-ce bien et complètement juste, et n'y a-t-il pas ici quelque exagération? Plus un peuple s'émancipe et s'approche de la liberté, plus il devient difficile; plus s'allège le poids des abus qui pesaient sur lui, plus ils lui paraissent lourds. Ainsi de la milice à la fin de l'ancien régime. Sous Louis XIV, elle était respectée; le souvenir des services qu'elle avait rendus dans les dernières campagnes du maré-

1. Voir notamment Camille Rousset, *Correspondance de Louis XV et de Noailles*, et, dans Gébelin, une lettre de Chevert à Belle-Isle.

chal de Villars la protégeait. Sous Louis XV, dans les guerres de Pologne et de la Succession d'Autriche, elle fait encore très bonne figure. C'est elle qui répare les pertes des armées de Bohême et de Bavière, et qui forme en partie celle du maréchal de Noailles en 1743, et l'opinion, Voltaire en tête, ne lui est pas trop hostile.

Après la guerre de Sept ans, où son rôle avait été beaucoup moins actif, son impopularité se mesure aux progrès de l'esprit révolutionnaire; ses jours sont comptés. Le gouvernement n'ose plus l'assembler, en attendant que la Constituante la supprime d'un trait de plume.

Pauvre Jacques Bonhomme, toujours sacrifié! Pauvre milice, elle valait pourtant mieux que sa réputation! Car enfin, pour peu brillants qu'aient été ses services en général, elle n'avait pas après tout laissé d'en rendre; elle faisait nombre, et, p[illegible] défauts, elle

avait au moins une vertu : elle savait mourir, avec la tranquille résignation de l'homme des champs. Pendant deux siècles de guerres terribles, elle sème ses os sur toutes les grandes routes d'Europe; elle comble les vides faits dans nos régiments par le feu et la maladie, sans qu'un rayon de gloire ou de popularité descende jamais sur elle. C'est la réserve toujours prête où puisent sans compter nos généraux. Rôle ingrat, lourd impôt, s'il en fut, et dont la bourgeoisie, elle, a bien su s'affranchir[1]! Tout cela pour qu'un jour les bourgeois de l'Assemblée constituante, au lieu de lui donner une organisation plus régulière, lui substituent la garde nationale, « cette noble milice », comme l'appellera bientôt Dubois-Crancé. En vérité, l'histoire a de singulières injustices, et l'on ne peut sans quelque attendrissement songer à ces petits soldats

1. « La bourgeoisie regarde l'état de soldat comme un opprobre. » (Guibert, *Essai de tactique.*)

provinciaux, à leur triste sort et à leur fin plus triste encore. Ce n'étaient pas de grands guerriers sans doute; isolément surtout, on ne pouvait guère compter sur eux, si ce n'est dans les places, et encore[1]! Bien encadrés, dans de vieilles troupes, ils faisaient pourtant assez bien. Mais à qui la faute s'ils n'ont pas fait mieux, et qui dira jamais ce qu'il y eut dans cette jeunesse, poussée comme bétail aux armées, d'obscurs dévouements et de forces vives perdues, faute d'un meilleur régime?

1. En 1760, le maréchal de Castries écrit à Broglie (13 octobre) que, vu l'importance de Dusseldorf, il y envoie le régiment de Lockmaria. « La place ne serait pas, dit-il, à l'abri d'un coup de main, s'il ne lui restait que de la milice. »

dans l'intérêt de la culture, « a réglé qu'il n'y aurait plus d'assemblée générale que dans le cas où la défense de son royaume pourrait l'exiger[1] », et les soldats provinciaux n'ont plus désormais en temps de paix qu'à se présenter une fois par an devant le subdélégué de leur arrondissement. Mais que la guerre éclate, et non seulement on les retiendra tout leur temps sans leur faire grâce d'un jour, mais rien ne dit qu'on ne les gardera pas plus que leur congé[2]. Quelle épée de Damoclès suspendue sur la tête de ces malheureux, dont beaucoup sont mariés, et comment de tels éléments tirer de solides réserves! Encore, s'ils avaient été formés, disciplinés, s'ils avaient passé quelque temps à la

1. Règlement du 1er mars 1778.

2. Pendant la guerre de Sept ans, les congés furent prorogés d'année en année. A la paix, en 1765, une ordonnance du 27 novembre proscrivit formellement cet usage, mais il est infiniment probable qu'en cas de nouvelle grande guerre cette ordonnance n'eût pas été plus observée que les précédentes.

caserne, vivant de la rude vie du soldat, et prenant à ce contact l'habitude, sinon le goût du métier, s'ils avaient été tant soit peu militarisés! Mais non; le plus souvent, en cas de guerre, on attend le dernier moment pour les appeler, et c'est à peine dégrossis qu'ils sont envoyés dans les places et même dans les régiments en campagne pour y combler les vides[1]. Ils y arrivent avec l'inquiétude et l'ahurissement du villageois transplanté, l'air gauche et contraint dans leur habit neuf, ne sachant pas seulement tenir un fusil[2], le moral abattu, souffrant déjà du mal

1. C'est pendant la guerre de la Succession d'Espagne que ce système avait commencé d'être appliqué. Il fut repris sous Louis XV; la milice recruta alors, non seulement l'infanterie, mais la cavalerie, même les carabiniers.

2. *Broglie à d'Argenson*, 4 avril 1743. « L'armée du roi, n'étant entièrement composée aujourd'hui que de milices, ne nous a pas donné jusqu'à présent de preuves de sa valeur,... et cela n'est pas étonnant, la plupart ne sachant point se servir de leurs armes. Il y a déjà eu plusieurs soldats ou cavaliers tués par ces mêmes miliciens, en voulant seulement les manier. »

contrait rien dans son champ de tir[1] ». On a souvent cité l'exemple de Fontenoy, où la colonne du duc de Cumberland, s'étant portée sur un point de la ligne française qui se trouvait dégarni de canons, était au moment de la forcer, quand un jeune officier du régiment de Touraine émit timidement l'avis qu'on pourrait bien faire avancer quatre petites pièces de 4 qui se trouvaient à quelque distance de là. Richelieu n'y avait pas songé! Il eut du moins, le propos lui ayant été rapporté, l'esprit de s'emparer de l'idée, et c'est ainsi que la bataille, au lieu de se terminer par une déroute, finit par le plus brillant succès de l'époque. Voilà où en était encore à Fontenoy l'artillerie française, et cependant Vallière avait déjà passé par là.

L'œuvre du premier colonel inspecteur de Royal-Artillerie n'est guère connue que des

1. Susane, *Histoire de l'artillerie française.*

spécialistes, et c'est à peine si l'on trouve son nom dans les histoires générales[1]. Entre Vauban et Gribeauval, ces deux grandes figures, il disparaît presque. Vallière eut pourtant un rare mérite : dans un temps où la routine était toute-puissante, il sut, jusqu'à un certain point, rompre avec elle; il simplifia le matériel, et le rendit à la fois plus roulant et plus facile à servir.

Avant lui, les types de bouches à feu réglementaires étaient très variables. Il les réduisit à cinq, tous plus courts, plus légers, et par conséquent plus maniables que les anciens[2], il sut en déterminer les épaisseurs et les dimensions avec tant de précision que « ces éléments sont restés les mêmes pour les pièces de siège jusqu'au moment où les canons

1. Seul peut-être, en dehors des écrivains militaires, Voltaire lui a rendu justice : « Vallière, dit-il, qui avait poussé le service de l'artillerie aussi loin qu'il peut aller. » (*Siècle de Louis XV.*)

2. Ordonnance du 7 octobre 1732.

rayés sont venus remplacer les canons à âme lisse[1] ». C'est à son administration qu'il faut aussi rapporter la création des écoles d'artillerie et l'établissement d'examens d'entrée au corps et de passage du grade de lieutenant à celui de capitaine en second : excellentes innovations, et qui dans la suite ne contribuèrent pas peu à la formation d'un personnel d'élite.

Le système de Vallière dura plus de trente ans, autant que les Vallière père et fils, et les perfectionnements dont l'artillerie leur fut redevable avaient déjà singulièrement agrandi le rôle de l'arme sur les champs de bataille. A Dettingen, sous la direction de Vallière lui-même, elle avait failli donner la victoire au maréchal de Noailles; à Raucoux, elle avait contribué pour une large part au succès du maréchal de Saxe. Il s'en fallait pourtant

1. Favé.

que son matériel fût encore à la hauteur de celui des autres puissances; il était demeuré beaucoup trop lourd. On avait bien essayé, pour corriger ce défaut, d'attacher à chaque bataillon d'infanterie une pièce de canon dite à la Rostaing, plus légère que la pièce de 4 ordinaire, attelée de trois chevaux et servie par des canonniers commandés par un simple sergent[1]. Mais cette dispersion une par une de bouches à feu, tirant au hasard, sous la direction d'officiers la plupart du temps inexperts, n'avait fait que compliquer les manœuvres et qu'habituer le soldat à ne se croire en sûreté que sous la protection de l'artillerie. Grave danger en tout temps, plus encore en un temps et dans une armée dont le moral était affecté. On le vit bien dès le début de la guerre de Sept ans, à Rosbach, où, Soubise n'ayant pas eu le temps de rassembler son canon pour

1. Ordonnances du 20 janvier et du 26 février 1757.

arrêter la charge du général de Seydlitz, la troupe, bien que très supérieure en nombre à l'ennemi, perdit toute contenance et lâcha pied. Cet exemple fameux, joint à tous ceux que Frédéric II se chargea de donner par la suite, dans sa lutte homérique contre les Russes et les Autrichiens, était tristement concluant. Une nouvelle réforme s'imposait, et, de toutes parts, dans l'armée, l'opinion la réclamait avec ardeur : livres, mémoires et brochures pleuvaient. Restait à trouver l'homme le plus capable de l'entreprendre et de la mener à bonne fin, car on ne pouvait demander à Vallière fils, devenu depuis 1747 le chef du corps, de ruiner de ses propres mains le système de son père. C'est alors que Gribeauval parut, ou plutôt revint, précédé, comme autrefois le comte de Saxe, d'une réputation acquise au service et consacrée par le suffrage de l'étranger. Pendant la guerre de Sept ans, mécontent de voir ses idées méconnues et les projets qu'il formait

déjà repoussés, il avait offert à Marie-Thérèse un concours que celle-ci s'était empressée de reconnaître en l'élevant immédiatement au grade de général[1] et en lui donnant la haute main sur son artillerie. Plus tard, après sa belle défense de Schweidnitz contre Frédéric II, il avait été fait d'enthousiasme feld-maréchal, et cette haute distinction, accordée par la souveraine à ses talents, l'avait mis complètement hors de pair.

Il n'en fallut pas moins pour l'aider à triompher des résistances qui l'attendaient. Encore n'y parvint-il, au prix d'efforts extraordinaires et d'une lutte acharnée, qu'au bout de plusieurs années. Autorisé dès la fin de la guerre à faire des essais, ce ne fut qu'en 1776, après la mort de Vallière fils, qu'il réussit à imposer ses idées et qu'il eut tout pouvoir pour les appliquer. Saluons cette date, car c'est une

1. Il n'était encore que lieutenant-colonel.

CHAPITRE IV

L'ARTILLERIE

L'artillerie, grâce à Vallière et surtout à Gribeauval, avait fait de grands progrès. Jusqu'à eux, l'arme était restée dans l'état où l'avait laissée Vauban, excellente pour la guerre de sièges, de chicanes et d'expéditions restreintes, comme l'aimait et la pratiquait Louis XIV, tout à fait insuffisante et comme nombre et comme mobilité pour la guerre à la Frédéric II, par grandes marches et par vastes déploiements.

L'ordonnance du 5 février 1720 lui avait bien donné plus de consistance et d'homogénéité en réunissant les divers éléments[1] dont

1. Ces éléments étaient : les quatre bataillons du Royal-

elle se composait en un seul corps, formé de cinq bataillons s'administrant séparément, sous la direction nominale du grand maître et sous le commandement réel d'un colonel inspecteur. Mais il restait à compléter cette organisation, dont les traits essentiels existent encore aujourd'hui, par la réforme d'un matériel vieilli et par l'augmentation d'un personnel qui avait cessé de répondre aux besoins du moment. Le temps n'était plus, en effet, où le rôle de l'artillerie, sur les champs de bataille, consistait à se placer dans une position déterminée, à s'y fortifier, quand elle le pouvait, par des ouvrages de campagne, et à y demeurer tout le temps de l'action, « trouvant ainsi parfois l'occasion de faire de grands ravages dans les rangs ennemis, mais le plus souvent réduite à l'impuissance quand il ne se ren-

Artillerie, les deux de Royal-Bombardiers, quatre compagnies séparées de canonniers, quatre de mineurs et une compagnie de canonniers dite des côtes de l'Océan.

contrait rien dans son champ de tir[1] ». On a souvent cité l'exemple de Fontenoy, où la colonne du duc de Cumberland, s'étant portée sur un point de la ligne française qui se trouvait dégarni de canons, était au moment de la forcer, quand un jeune officier du régiment de Touraine émit timidement l'avis qu'on pourrait bien faire avancer quatre petites pièces de 4 qui se trouvaient à quelque distance de là. Richelieu n'y avait pas songé! Il eut du moins, le propos lui ayant été rapporté, l'esprit de s'emparer de l'idée, et c'est ainsi que la bataille, au lieu de se terminer par une déroute, finit par le plus brillant succès de l'époque. Voilà où en était encore à Fontenoy l'artillerie française, et cependant Vallière avait déjà passé par là.

L'œuvre du premier colonel inspecteur de Royal-Artillerie n'est guère connue que des

1. Susane, *Histoire de l'artillerie française.*

spécialistes, et c'est à peine si l'on trouve son nom dans les histoires générales[1]. Entre Vauban et Gribeauval, ces deux grandes figures, il disparaît presque. Vallière eut pourtant un rare mérite : dans un temps où la routine était toute-puissante, il sut, jusqu'à un certain point, rompre avec elle; il simplifia le matériel, et le rendit à la fois plus roulant et plus facile à servir.

Avant lui, les types de bouches à feu réglementaires étaient très variables. Il les réduisit à cinq, tous plus courts, plus légers, et par conséquent plus maniables que les anciens[2], il sut en déterminer les épaisseurs et les dimensions avec tant de précision que « ces éléments sont restés les mêmes pour les pièces de siège jusqu'au moment où les canons

1. Seul peut-être, en dehors des écrivains militaires, Voltaire lui a rendu justice : « Vallière, dit-il, qui avait poussé le service de l'artillerie aussi loin qu'il peut aller. » (*Siècle de Louis XV.*)

2. Ordonnance du 7 octobre 1732.

d'augmenter la hauteur des roues de l'avant-train, multipliant ainsi la légèreté par la vitesse. En même temps il a trouvé la prolonge, invention capitale, grâce à laquelle l'artillerie peut maintenant franchir les passages les plus difficiles, attendre l'ennemi à petite portée et lui tirer ses derniers coups sans dételer. « L'homme qui a introduit la prolonge dans l'artillerie mériterait par cela seul, a dit un écrivain justement estimé[1], d'y voir son nom honoré. » — « Et pourtant, ajoute le même écrivain, cette innovation disparaît presque dans le nombre de celles que nous devons à son auteur. » Considérez, en effet, le nombre et l'importance des réformes qui viennent s'ajouter, dans le système de Gribeauval, à son œuvre essentielle :

1° *Cartouches à boulet.* — Le mode de chargement des pièces s'était un peu perfectionné

1. Favé, *Étude sur le passé et l'avenir de l'artillerie.*

dans les derniers temps : on ne se bornait plus, comme autrefois, à faire suivre l'artillerie par des tonneaux où les canonniers puisaient la poudre au moyen d'une cuiller qu'ils introduisaient ensuite avec précaution dans l'âme de la pièce. Dès 1741, quelques officiers s'étaient avisés d'employer des gargousses ou sacs à papier chargés d'avance, et l'usage en était devenu général à la fin de la guerre de la Succession. Mais il restait à trouver le moyen de réunir le projectile à la poudre. Le problème est résolu par l'invention d'un ingénieux mécanisme où le boulet relié par des bandelettes de fer-blanc à un sabot de bois, rattaché lui-même au sachet de serge contenant la poudre, fera désormais corps avec elle.

2° *Caissons.* — La création de nouvelles voitures, aussi mobiles que les pièces elles-mêmes, et disposées de manière à recevoir les munitions ainsi préparées, était la conséquence nécessaire des précédentes réformes.

Gribeauval imagine un caisson à compartiments, monté, comme la nouvelle artillerie, sur des essieux en fer et sur de hautes roues de devant, où les projectiles, maintenus chacun dans leur case par des bourrelets d'étoupe et garantis de l'humidité par une bonne fermeture, pourront être impunément secoués et transportés sur le champ de bataille avec une grande rapidité.

3° *Obusiers et mortiers.* — L'obusier de campagne adopté depuis longtemps par plusieurs puissances, notamment par l'Angleterre et par la Hollande, avait été repoussé par Vallière et n'existait guère qu'à l'état d'exception chez nous. C'était une lacune : Gribeauval la comble en introduisant dans nos équipages de campagne un obusier non plus de 8, mais de 6 pouces.

Les mortiers de 12 pouces du système Vallière avaient été reconnus incapables de résister à plus de soixante coups et de porter la

bombe au delà de huit cents toises. Ils sont remplacés par des obusiers de 10 pouces, plus résistants et portant la bombe au delà de douze cents toises.

4° *Pointage.* — La méthode de pointage était encore fort arriérée : elle consistait uniquement à faire passer la ligne de tir par les points les plus élevés de la culasse et du bourrelet. La hausse est inventée pour « donner à nos pointeurs des lignes de mire artificielles à diriger sur le but, aux distances plus grandes que la distance du but en blanc[1] ».

5° *Étoile mobile et lunettes.* — Il n'existait aucun moyen de mesurer avec une entière exactitude les dimensions intérieures des pièces neuves, les dégradations des vieilles et le diamètre des divers projectiles. L'étoile mobile et la lunette mettent entre les mains de nos constructeurs les instruments de précision qui

1. Favé.

leur manquaient pour donner à leur fabrication toute la rigueur voulue.

6° *Constructions.* — La régularité des constructions laissait fort à désirer; elle variait d'un département[1] à l'autre, et chaque arsenal avait ses proportions particulières, que les officiers qui y étaient employés se transmettaient pour ainsi dire héréditairement. La voie, les essieux, les timons, les avant et les arrière-trains, tout était différent; chaque équipage avait ses rechanges particuliers, qui n'étaient même pas astreints à des dimensions précises, et qu'il fallait presque toujours retoucher. D'où mille inconvénients pour toutes les réparations à faire dans les parcs et surtout dans les marches ou les retraites. Gribeauval abolit cette routine véritablement barbare. « Non seulement, dit un contemporain qui fut l'un

1. La France était divisée en plusieurs départements d'artillerie.

de ses principaux collaborateurs[1], il établit une seule voie pour tout le charroi de l'artillerie, non seulement il décida que toutes les constructions seraient uniformes, mais il porta la précision de l'uniformité au point qu'une partie quelconque d'un affût, d'un canon ou d'un chariot construit à Auxonne, par exemple, s'assemble à première présentation avec les parties correspondantes de l'attirail de même espèce construit à Strasbourg, à Douai ou à Metz. »

Mais ce n'est pas tout : le matériel ayant renouvelé et perfectionné, il fallait songer à donner au personnel de l'arme une constitution plus forte et plus en rapport avec celle des puissances étrangères. Songez qu'au commencement de la guerre de Sept ans, Royal-Artillerie ne comptait encore que 6 bataillons à 16 compagnies de 50 hommes, soit 96 com-

1. Du Coudray.

pagnies et 4800 hommes; plus 12 compagnies d'ouvriers et de mineurs à 100 hommes; en tout, une force de 6000 hommes. En 1765, par une ordonnance élaborée sous l'inspiration de Gribeauval, Choiseul avait bien tenté d'augmenter cet effectif dérisoire. Malheureusement, à sa chute, une violente réaction, marquée par la nomination de M. de Monteynard au secrétariat de la guerre, s'était aussitôt produite, et le parti *rouge*[1], ressaisissant tous ses avantages, avait obtenu le retour du personnel aux anciennes proportions et l'exil de Gribeauval. Devenu le maître, la première pensée de celui-ci devait être de reprendre et de compléter l'œuvre ébauchée en 1765. Le 3 novembre 1776, en effet, sous le ministère de Saint-Germain, paraissait une première ordonnance constituant l'artillerie française en régiments au nombre

1. On appelait ainsi les partisans du système Vallière et plus généralement de la grosse artillerie, par opposition au parti *bleu*, dont Gribeauval était l'âme.

de 7, de 20 compagnies chacun, et qui en portait la force à 12 000 hommes. Deux ans après, la nouvelle organisation des troupes provinciales lui apportait un renfort de 10 000 hommes et de 7 régiments. C'était, en quelques années, un accroissement d'effectif de près des trois quarts. Et l'on ne s'en tint pas là : les idées de Gribeauval avaient fait un si rapide chemin, qu'en 1784 la marine voulut avoir, elle aussi, son artillerie de campagne et qu'un nouveau corps destiné au service des colonies fut créé. Cette dernière création équivalait à la formation d'un nouveau régiment d'artillerie de terre, et devait, en cas de guerre continentale rendre à celle-ci la libre disposition de toutes ses forces aux frontières.

Il ne restait plus après cela qu'à compléter sur certains points l'organisation de Vallière. De louables efforts avaient été faits, on l'a vu, par ce dernier pour doter Royal-Artillerie d'un corps d'officiers d'élite. Il avait institué des

examens et fondé des écoles qui avaient déjà donné d'excellents résultats. Mais il n'avait pas osé pousser plus loin, toucher aux règles d'avancement qui laissaient encore une si large part à l'ancienneté dans une arme où la nécessité du choix s'imposait. Gribeauval, lui, n'hésite pas. A l'avenir, tous les grades supérieurs dans l'artillerie, depuis celui du premier inspecteur-général jusqu'à celui de chef de brigade[1], seront donnés au mérite et au talent, sans aucune considération d'ancienneté. Sur cinq emplois de chefs de brigade, trois sont réservés au choix et deux seulement à l'ancienneté. Même proportion pour les emplois de capitaines en premier : ils seront attribués par le colonel, le lieutenant-colonel, les chefs de brigade et le major du régiment assemblés, aux sujets les plus dignes parmi les lieutenants en premier ou en second. Quant aux lieute-

1. Une brigade d'artillerie se composait de la réunion de 4 compagnies. Il y en avait 5 par régiment.

nants en troisième, c'est parmi les sergents-majors qu'ils devront être pris désormais. Encore une brèche faite au corps de place et par où va passer la roture, au grand désespoir des partisans de l'ancienne organisation de l'armée!

Telle est, dans ses traits généraux, l'œuvre de reconstitution entreprise et conduite à bonne fin par Gribeauval. Sans doute, dans cette improvisation hâtive, traversée par tant d'obstacles et de résistances, tout n'est pas également heureux, et la critique y découvre aisément plus d'une lacune. Comment, par exemple, un esprit aussi novateur que Gribeauval n'eut-il pas l'idée de changer le vieux mode d'attelages en usage dans l'artillerie? Depuis longtemps l'expérience avait condamné ce système de charretiers de réquisition, plus soucieux de ménager leur vie et celle de leurs chevaux que de remplir leur office, et qui, le plus souvent, dételaient [illegible]nt d'arriver

sur le terrain, obligeant ainsi nos malheureux canonniers à tirer eux-mêmes leurs pièces à l'aide de bricoles. Ces hussards de *Lenchère*, comme on les appelait, du nom de l'entrepreneur des transports, étaient fameux dans l'armée pour leur insuffisance et leur couardise. N'avait-on pas d'ailleurs en face de soi l'exemple de la Prusse, qui, depuis l'époque du Grand Electeur, possédait des attelages montés et conduits par ses propres artilleurs et qui n'avait eu qu'à s'en louer? Gribeauval, d'ordinaire si pénétrant, eut-il la vue troublée par la routine? Ou bien fut-il opprimé par les préjugés d'un temps où la pratique de certains métiers passait encore pour incompatible avec l'uniforme et la dignité de l'homme de guerre? Quoi qu'il en soit, il eut le tort de reculer devant une réforme qui s'imposait à sa raison et qui eût achevé d'émanciper l'arme.

On pourrait aussi lui reprocher de n'avoir

pas deviné le rôle qu'un très prochain avenir réservait à l'artillerie montée. Dès les premières années de la guerre de Sept ans, Frédéric II avait eu des batteries à cheval, qui s'étaient formées petit à petit, et dont le combat de Reichenbach, en 1762, avait si bien démontré l'efficacité, que plusieurs puissances, notamment l'Espagne et la Russie, s'étaient mises aussitôt à les imiter. Ne nous pressons pas trop, toutefois, d'accuser Gribeauval; ce n'est peut-être pas tant la clairvoyance et la résolution qui lui manquèrent ici que les moyens matériels. Pouvait-il, en l'état des finances et de l'opinion, quand de tous côtés la machine craquait, quand, pour faire des économies, le roi consentait à la suppression d'un de ses plus beaux régiments de cavalerie[1], était-ce le moment, eût-il été bien venu de Necker ou de Brienne à leur proposer la créa-

1. La gendarmerie de la garde.

tion d'un corps d'artillerie montée? Qu'il soit permis au moins d'en douter.

Au surplus et quelque opinion que l'on adopte à ce sujet, ce n'est pas sur ses lacunes et ses défaillances qu'il faut juger un homme, — les plus grands en ont eu, — c'est sur ses mérites et sur ses services. Or, ici, les faits parlent assez haut. Naguère l'artillerie française ne venait qu'au quatrième rang en Europe, après la Russie ! En quelques années, par un prodige d'activité et d'énergie dont l'histoire offre bien peu d'exemples, elle a repris sa place au premier. Tous les progrès accomplis par les puissances étrangères, elle les a réalisés et même dépassés ; toute l'avance qu'elles avaient prise, elle l'a rattrapée. Son matériel, autrefois si lourd et si peu fait pour seconder la bravoure française, est maintenant le plus léger du monde. Et il compte plus de dix mille bouches à feu, dont les deux tiers au moins disponibles en cas de guerre. Peut-être

son personnel entretenu n'est-il pas assez nombreux ; il ne permettrait pas de se conformer à la proportion de quatre pièces par mille hommes, adoptée depuis la guerre de Sept ans : mais il pourrait être doublé du jour au lendemain par la mise en activité des régiments provinciaux. Quant à son corps d'officiers, citer les noms des célèbres écoles d'où il sort, c'est dire qu'il n'a pas son pareil en Europe pour la science et pour les talents[1]. Stras-

1. Pas même en Prusse, où la composition des cadres laissait fort à désirer pour les raisons suivantes que j'emprunte à Mirabeau (*Système militaire de la Prusse*) : « 1° Frédéric II ne faisait pas assez de cas du corps et lui montrait peu de considération. Il n'accordait que très rarement l'ordre du Mérite à un officier d'artillerie. Le major d'Anhalt, qui a commandé l'artillerie à cheval, est le seul qui l'ait eu depuis la mort du général Holtzendorf et du colonel Merkaetz. Cependant, le roi le donnait souvent même aux officiers subalternes des autres armes. Son mot est bien connu : « Qu'est-ce donc que ces gens-là ont de recommandable? Est-ce si difficile de tirer juste? 2° Il n'y avait point de véritable école d'artillerie en Prusse. L'artillerie exige une étude théorique que ne reçoivent pas les officiers. Ils sont

bourg, Metz, Grenoble, Besançon, La Fère, Toul, Auxonne, autant de foyers d'instruction autour desquels se presse une jeunesse ardente, stimulée par les perspectives désormais ouvertes à son ambition, et que la gloire attend.

ignorants. Dans la guerre de 1778, le duc de Brunswick voulut mettre le feu à un village où s'étaient retranchés les Croates. Jamais l'officier d'artillerie, qu'il fit avancer pour cela avec un obusier, n'y parvint; toutes ses grenades tombaient en deçà ou au delà du but. »

CHAPITRE V

LE GÉNIE

Le génie, lui, n'avait jamais dégénéré ; dans les plus mauvais jours, alors que tout se dissolvait et se désagrégeait, il était demeuré pour l'Europe un objet d'envie. Les dernières guerres, celle de Flandre surtout, loin d'affaiblir la réputation qu'il s'était acquise sous Vauban, avaient achevé de la porter à son comble. Depuis, même, il avait encore fait des progrès. « L'art du génie, dit Guibert dans sa *Défense du système de guerre moderne*, vient d'être lumineusement perfectionné par M. de Ruggy. Cet habile officier, qui dirige notre école de mineurs établie à Verdun, a fait une révolution dans cette science. Elle était, autre-

fois, plus favorable à l'attaquant qu'à l'attaqué. Il l'a rendue aujourd'hui plus avantageuse à l'assiégé qu'à l'assiégeant, par un système de fortifications souterraines au moyen duquel la prise des places doit être infiniment plus lente et plus difficile. Les principes de cette nouvelle science sont encore un mystère pour l'Europe. » Mystère ou non, et quoique ici Guibert, emporté par son enthousiasme, puisse être taxé d'exagération, il est certain que, à aucune époque, l'excellence du corps n'avait été plus évidente et plus universellement reconnue que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Quand un souverain étranger avait besoin d'un bon ingénieur alors, c'était le plus souvent à la France qu'il le demandait. C'est un ingénieur français, Lefebvre, qui conduisait l'attaque de Schweidnitz contre Gribeauval, et c'est à ce même Lefebvre, un assez triste sire d'ailleurs, que Frédéric II, la guerre terminée, avait confié la construction

de Silberberg, en Silésie[1]. En dehors de nos littérateurs et de nos cuisiniers, ce prince ne nous reconnaissait guère de supériorité; la légèreté française[2] ne trouvait déjà pas grâce devant lui; et souvent, dans ses œuvres, on rencontre les plus malsonnantes épithètes à l'adresse de nos armes[3]. Mais il admet-

1. L'étranger ne se contentait pas de nous emprunter nos ingénieurs; il nous prenait aussi nos fondeurs. En 1773, Guibert, visitant l'arsenal de Vienne, y trouva comme directeur des fonderies deux Français, les frères Poitevin, « tous deux gens de mérite, très instruits, lumineux même dans leur partie... Il y a deux ans qu'ils sont à la tête des fonderies et ils ont fondu plus de mille pièces de canon. Singulière économie qu'ils y ont introduite... »

2. « Je passe sous silence les Français, quoiqu'ils soient avisés et entendus, parce que leur inconséquence et leur esprit de légèreté renversent d'un jour à l'autre les avantages que leur habileté pourrait leur procurer. » (*Lettres de Frédéric II sur la guerre de* 1757).

3. « L'année 42, je fis une campagne en Moravie pendant l'hiver pour dégager par cette diversion la Bavière, et si je ne réussis pas, c'est que les Français étaient des lâches et les Saxons des traîtres. » (Frédéric II, *Principes généraux de la guerre*. Il ne faudrait pas voir ici l'expres-

tait volontiers, que nous n'avions pas nos pareils pour l'attaque et la défense des places. Il est vrai que, de sa part et dans sa bouche, l'éloge n'était pas de grande conséquence. Le plus beau siège du monde ne valait pas, à ses yeux, un mouvement bien conduit sur le champ de bataille, en quoi, par parenthèse, il n'avait pas tort ; et quant aux ingénieurs eux-mêmes, il les tenait en assez mince estime : « Avec ses idées d'économie, dit Mirabeau[1], il les considérait un peu comme des fripons[2]

sion vraie de l'opinion de Frédéric II sur le soldat français : cette épithète de lâches n'est ici qu'une boutade, une de ces injures comme celles qu'il adressait si souvent à ses propres généraux : « Que le diable te casse le cou ! » La preuve, c'est que ces *lâches*, il faisait tout pour les attirer. Quand Guibert fit son voyage en Allemagne, en 1773, il trouva dans chaque compagnie prussienne, à Breslau, de quinze à vingt déserteurs français ; et ce n'est pas à moins de vingt-cinq mille qu'il en porte le total.

1. *Système militaire de la Prusse.*

2. Peut-être n'avait-il pas tout à fait tort en ce qui concerne les ingénieurs français qui s'expatriaient. Dans le nombre, il y avait beaucoup d'aventuriers

qui tiraient sur sa caisse, soit qu'il s'agit de constructions, soit qu'il s'agit d'un siège. »

Toujours est-il pourtant que Frédéric II aimait encore mieux s'adresser aux nôtres qu'aux siens, qui, avec moins de talents, l'eussent sans doute volé tout autant. « On assure, dit encore Mirabeau, qu'il n'est pas une seule des forteresses construites par les ingénieurs prussiens qui n'ait des défauts frappants. La seule partie où ils sont remarquables, c'est la fortification de campagne. Dans la défense des places, ils n'ont montré aucun art. Schweidnitz et Breslau furent pris très lestement en 1758, la première par escalade. Dresde fut défendue avec plus d'opiniâtreté, mais sans rien d'extraordinaire ; la défense de Torgau fut beaucoup plus vaillante ; mais le génie n'y eut aucune part, non plus qu'à celle de Colberg, où il

comme ce Lefebvre, qui, pour échapper à une condamnation honteuse, ayant été pris la main dans le sac, dut se faire sauter la cervelle.

n'y avait pas un ingénieur dans la place. Quant aux sièges que les Prussiens ont exécutés, deux seulement sont dignes de mémoire par leur importance : celui d'Olmütz, en 1758, et celui de Schweidnitz, en 1762. Le corps du génie montra dans tous les deux une grande inhabileté[1]. Le premier avait été dirigé par M. de Bolby, colonel au service de Prusse, qui jouissait d'une grande réputation. Cet officier y commit des fautes grossières, établissant ses batteries à 400 ou 500 toises de la place, chargeant ses pièces aux deux tiers du poids du boulet, et brisant ainsi ses mortiers. A Schweidnitz, les opérations furent plus mal

1. C'était aussi l'avis de Guibert. Lorsqu'il visita Olmütz, en 1773, il obtint du major autrichien commandant l'autorisation de visiter la place. « Dominée, dit-il, et attaquable par la porte de Vienne, c'est là qu'elle le fut par le roi de Prusse, mais mal, mollement et sans intelligence, comme lui et ses troupes attaquent toutes les places... Le roi de Prusse resta devant elle inutilement pendant plus de six semaines, et il n'était pas au chemin couvert quand il leva le siège. »

conduites encore. On mit deux mois à exécuter quatre globes de compression qui devaient faire sauter les remparts. Ils n'emportèrent pas seulement la crête du chemin couvert; et, sans une bombe qui fit sauter le magasin à poudre, la place eût encore tenu fort longtemps. »

Telle était encore, après toutes les prouesses accomplies par le génie français depuis un siècle, l'ignorance du génie prussien, et ce fut seulement à la veille de la Révolution qu'il reçut, non de Frédéric II, mais de son successeur, une organisation un peu régulière. Frédéric-Guillaume II n'avait pas hérité de l'aversion de son prédécesseur pour l'arme, et l'un de ses premiers soins, une fois le maître, avait été de congédier les étrangers et de fonder à Potsdam une académie qui assurât le recrutement du corps[1]. Il s'en fallait toutefois

1. Heydt, *Recherches sur l'organisation du génie en Europe.*

que cette institution, qui ne faisait que de naître, fût à la hauteur de notre école de Mézières.

De même en Autriche : Cette puissance possédait sans doute un plus grand nombre d'officiers instruits et qui avaient assez bien fait dans les dernières guerres; mais le corps était loin d'avoir à son actif des pages aussi glorieuses que la défense de Prague ou la prise de Berg-op-Zoom, pour ne citer que ces deux traits entre tant d'autres. Et s'il avait eu quelques succès au cours de la guerre de Sept ans, c'était plus à la faiblesse de ses adversaires qu'à ses propres talents qu'il les avait dus.

Quant à la Russie, la plus jeune et la dernière venue des quatre grandes puissances continentales, elle était trop près de sa barbarie primitive pour avoir accompli de grands progrès dans un art qui exigeait de longues études théoriques. Elle demeurait encore, suivant

l'expression d'un contemporain[1], à l'école, et son génie surtout avait grand besoin d'y faire un long stage, avant que de pouvoir entrer en ligne avec celui des autres nations.

En somme, rien de comparable en Europe au génie français, tel que l'avait constitué l'ancien régime, en un corps spécial, composé de 300 officiers d'élite, nommés au choix, sans aucune exception, ayant tous passé par une école spéciale où l'on n'entrait qu'au concours, après avoir subi de rigoureuses épreuves sur les mathématiques, l'algèbre, la mécanique, l'hydrodynamique et le dessin[2]; ayant tous, en outre, servi deux ans dans l'artillerie et deux autres années dans l'infanterie, afin de se mettre au courant des manœuvres de troupe. Un corps pareil, disposant de l'admirable outillage défensif créé par Vauban, pouvait ins-

1. Favier.

2. Règlement pour l'admission à l'école de Mézières (septembre 1777).

pirer toute confiance au pays : plus heureux que Royal-Artillerie, il n'avait jamais subi d'éclipse, et, depuis la création de l'école de Mézières par d'Argenson, en 1748, on peut dire que son organisation était aussi parfaite que possible. La seule chose qui lui manquât, c'était une troupe à ses ordres et sous sa direction : les compagnies de mineurs et d'ouvriers lui en tenaient bien lieu dans une certaine mesure; mais elles étaient toujours rattachées à l'artillerie, qui n'avait pas encore perdu toute espérance de replacer le génie lui-même sous sa dépendance. Grave question qui divisait déjà les meilleurs esprits à la fin du siècle dernier et qui les partage encore aujourd'hui!

TROISIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION. — LA DISCIPLINE LE CODE. — LA TACTIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION

L'administration militaire était demeurée longtemps bien confuse et bien arriérée. De mauvais systèmes ou des systèmes mal appliqués, des moyens de contrôle insuffisants, une comptabilité défectueuse, trop de parties prenantes, d'employés, d'agents, de parasites, trop de gens intéressés dans les fournitures, ou simplement incapables, l'habitude du gaspillage, les mœurs du temps[1], tout se réunissait

1. Sont-elles si changées ?

pour en faire une machine très coûteuse et très compliquée. Le roi dépensait pour son armée deux ou trois fois plus proportionnellement que les autres souverains[1], et cette armée n'était ni mieux nourrie, ni mieux vêtue, ni mieux équipée que les autres. Au dire de certains écrivains de la fin du XVIIIe siècle, elle l'était même beaucoup moins bien. Le service des vivres marchait encore d'une façon assez satisfaisante : celui du pain surtout, qui était entre les mains

1. La différence énorme de nos dépenses à celles des puissances étrangères tient sans doute à ce que toutes les denrées, fournitures et matières premières à l'usage des troupes coûtent plus cher en France que partout ailleurs. Mais elle tient aussi à des points plus décisifs : à la disette d'argent où se trouve tout de suite l'administration, et de là au besoin où nous sommes de nous mettre pieds et poings liés dans les mains des entrepreneurs ; à notre maladresse à tirer parti des moyens du pays où nous faisons la guerre ; à notre habitude de ne savoir rien faire qu'avec des attirails énormes et à prix d'argent ; enfin, à tant et tant d'abus, soit de routine, d'ignorance ou de malversation, que je ne puis ni n'ose m'y arrêter. — Guibert, *De l'état du système de guerre en Europe*.

d'une compagnie relativement honnête [1]. Mais quelle insuffisance et quels désordres dans les autres parties, quelles difficultés et quelles complications en temps de guerre ! Sous Louis XIV, grâce au système d'approvisionnements imaginé par le grand vivrier, nos généraux avaient tout à profusion; chaque frontière était pourvue de magasins immenses, placés dans les meilleures conditions pour demeurer toujours en communications rapides avec les armées, à l'intersection de plusieurs routes, sur un fleuve, une rivière, un canal. On n'entreprenait jamais rien de considérable sans que ces magasins fussent établis et pourvus, et l'on ne s'en éloignait guère. La guerre se passait presque toute en petites opérations prévues d'avance, en sièges auxquels le roi venait, de Versailles, comme pour une représentation ou pour un feu d'artifice. L'affaire terminée, le bouquet

1. Guibert, *Essai général de tactique*, II, 302.

tiré, l'armée rentrait dans ses quartiers, et l'on s'ajournait d'un commun accord à la prochaine campagne.

Mais, au fur et à mesure que les opérations s'étendirent, et que nos armées prirent l'habitude d'aller chercher l'ennemi jusqu'au cœur de ses États, comme dans les guerres de la Succession d'Autriche et de Sept ans, il avait bien fallu renoncer à ce système ruineux d'approvisionnements échelonnés à 150 ou 200 lieues de la frontière, et qui, en cas de défaite, tombaient fatalement au pouvoir du vainqueur. Le génie de Louvois lui-même n'y eût pas suffi, à plus forte raison celui de ses faibles successeurs. On ne fit donc plus de ces magasins, on eut recours exclusivement aux entreprises. Le roi n'y gagna pas, car plus ses finances s'obéraient, plus les prétentions des compagnies augmentaient ; plus son crédit baissait, plus les exigences s'élevaient. « C'était, suivant l'expression d'un contemporain, l'usure qui prêtait à

la nécessité[1]. » Encore si l'usure s'était contentée de faire sur ses marchés de gros bénéfices! Mais les inconvénients pécuniaires n'étaient pas les seuls qui fussent attachés à notre système de subsistances : il faut voir combien ce système contrariait les opérations de nos armées. « Un officier général arrive au commandement, ne sachant rien du détail des subsistances. Comment le saurait-il? Depuis qu'en France ces détails ne sont plus entre les mains des militaires, ils ne les étudient plus. Cet officier croit ce qu'il n'a pas étudié un labyrinthe. Il demande au munitionnaire des résultats relatifs aux opérations qu'il médite; mais, dans le fond, celui-ci, restant maître des détails, y étant seul initié, demeure despotique dans sa partie. Il exige moitié plus d'équipages, de vivres qu'il n'en faudrait, afin de mieux assurer son service. Peu lui importe que cette multiplicité

1. Guibert, *Essai général de tactique*, II, 302.

d'attirail double les embarras et appesantisse l'armée... Ici, il suppose des difficultés, afin de se donner le mérite de les vaincre. Là, il fera pencher légèrement vers une opération dont le résultat sera commode, avantageux à ses propres dispositions. Presque toujours, faute de calculer l'ensemble des mouvements, il regardera ses vivres comme le principal, et ils ne sont que l'accessoire... »

Tel est le portrait que Guibert, qui les avait vus de près, trace des munitionnaires au XVIIIe siècle. Ne le croirait-on pas écrit d'hier, et ne retrouverait-on pas encore aujourd'hui chez nos intendants quelques-uns des mêmes traits? Et ce n'est pas ici la protestation isolée d'un théoricien : lisez la correspondance des généraux, elle est remplie des mêmes plaintes au sujet des subsistances et des incroyables prétentions de ceux qui les dirigeaient. Ainsi, dès le début de la guerre de Sept ans, un grave conflit éclate entre d'Estrées et Paris-Duverney,

le Louvois de l'époque : d'Estrées reprochant à Duverney de compromettre par ses lenteurs[1] sa marche entre le Rhin et le Weser, Duverney répliquant que « les subsistances doivent régler les mouvements de l'armée ». Un peu plus tard, la querelle reprend sur le même sujet, avec Richelieu cette fois. Duverney voudrait l'obliger à « aller chercher les subsistances où elles sont. » Richelieu lui répond avec raison que « les positions militaires ont pourtant bien leur importance, et que c'est aux subsistances d'aller chercher les troupes ».

Et ainsi de suite : entre ces deux pouvoirs rivaux, celui du munitionnaire et celui du général en chef, entre l'administration qui prétend s'ingérer dans les opérations et même parfois les gouverner, et le commandement que ces prétentions paralysent, le conflit est à l'état permanent dans les armées.

1. Rousset, *le Comte de Gisors*, p. 171.

Comment guérir cette plaie, faire cesser ce désordre? Après bien des expériences et des tâtonnements, le roi de Prusse en était venu, pour être moins volé, — ce qu'il n'aimait pas, — et pour être plus libre de ses mouvements, à mettre les subsistances entre les mains d'un directoire de guerre, divisé en plusieurs commissariats qui avaient chacun leur partie : celui-ci la boulangerie, un autre la viande, un troisième l'habillement. Quand ses troupes étaient en quartier, elle vivaient sur le pays : la guerre nourrissait la guerre. Les états de consommation, visés par les généraux commandant les arrondissements et par le commissariat, étaient ensuite envoyés au grand directoire établi à Torgau ou à Leipzig, pour être déduit des impositions. Point d'employés, point de frais de magasins, point de déchets, point de non-valeurs. C'est ce système ou un système analogue que Guibert et quelques autres bons esprits, frappés comme lui de la complication

de notre administration militaire, eussent voulu voir institué, et c'est en s'emparant de leur idée que Choiseul avait d'abord substitué la régie, c'est-à-dire l'administration par le gouvernement lui-même, à l'entreprise. Mais ce système, si supérieur qu'il fût à l'autre, n'en différait point encore assez. Pour faire ses régies, Choiseul avait dû recourir au personnel des anciennes compagnies, et la nouvelle administration, dans ces mains habituées au gaspillage, ne réalisa pas toutes les économies qu'on en attendait [1]. Pour que la réforme portât tous ses fruits, il l'eût fallu plus radicale. Il y fallait surtout un homme ayant tous les courages, mettant le bien public au-dessus de toutes les autres considérations, et prêt à lui sacrifier jusqu'à sa réputation d'honnête homme : j'ai nommé Saint-Germain. L'armée lui doit la

1. Elle avait cependant donné de bons résultats lors de l'expédition de Corse, où elle avait été pour la première fois expérimentée. (Guibert, *Essai général*, II, 308.)

première application de cette idée si simple : l'administration des corps par les corps eux-mêmes, et la suppression de tous les intermédiaires qui s'interposaient jadis entre le soldat et son tuteur naturel, au grand détriment de son bien-être et du trésor. Désormais, au lieu des diverses masses affectées, les unes à l'habillement, à l'entretien et aux réparations, les autres à l'équipement ou aux remontes, chaque régiment aura sa masse générale gérée par un conseil d'administration ainsi composé : le colonel, le colonel en second, le lieutenant-colonel, le major et le plus ancien capitaine.

Ce conseil s'assemblera chaque semaine, et ses délibérations seront consignées sur un registre. Il veillera au bon ordre et à l'économie des deniers communs. Il dressera l'état des fournitures nécessaires au corps, examinera ses marchés, et fera faire les achats par des officiers délégués à cet effet. Il pourvoira lui-même à l'habillement et à l'équipement de la troupe.

Saint-Germain eût été jusqu'à lui donner l'administration des vivres, qui était retombée, sous les successeurs de Choiseul, aux mains des entrepreneurs. « Pourquoi, disait-il, les régiments ne feraient-ils pas eux-mêmes leur pain, au moins en temps de paix ? On trouve partout du blé et des moulins. Il n'y a rien de si aisé que de construire des fours où il n'y en a pas, et si les régiments n'ont pas de boulangers, ils peuvent en former ; c'est l'affaire de quatre jours [1]. » Mais les clameurs des intéressés furent telles que Saint-Germain dut reculer [2] et se contenter de rétablir la régie.

Un grand pas, toutefois, avait été fait, et cette réforme partielle ne devait pas tarder à trouver son complément. Dans le plan de réorganisation générale élaboré par le Conseil de la guerre en 1788 figurent, en effet, plusieurs

1. *Mémoires de Saint-Germain.*

2. Voir sur ce point Mention, *Saint-Germain et ses réformes.*

dispositions relatives : 1° à la manutention du pain par les troupes ; 2° à l'établissement de magasins contenant les 400000 sacs de grains nécessaires à la subsistance de l'armée pendant quinze mois ; 3° à la création d'un directoire des subsistances composé de deux officiers généraux assistés d'un commissaire ordonnateur des guerres et de six membres tirés des anciennes compagnies ; 4° à la suppression de la régie des fourrages et de l'habillement, et à leur remplacement par des conseils d'administration ; 5° à la création d'une direction de l'habillement, composée d'un officier supérieur ou général assisté de deux négociants en draperie [1], enfin à la réorganisation du corps des commissaires des guerres [2]. Ces innovations n'étaient pas toutes également heureuses, et l'on a pu, non sans raison, leur reprocher quelques er-

1. Titres IX et X de l'ordonnance du 17 mars 1788 sur l'administration générale de l'armée.
2. Édit du 17 avril 1788.

reurs de détail et quelques parties trop compliquées encore. Pressé par le temps, sollicité par le désir de réformer simultanément toutes les branches de l'administration militaire, il advint au Conseil de la guerre ce qui arrive aux individus comme aux assemblées qui embrassent trop de choses à la fois : son œuvre, excellente en bien des points, aurait eu besoin, dans quelques-unes de ses parties, d'une plus longue incubation. Telle qu'elle est, pour l'époque, elle avait bien pourtant son mérite ; que si, sans doute, elle ne réalisait pas le problème d'une administration militaire économique et rigoureusement honnête, il faut du moins lui savoir gré d'en avoir posé les principes essentiels et tracé les grandes lignes. Viennent des temps moins agités, et sur ces fondements il sera facile d'élever un édifice parfaitement solide et régulier.

Le service de santé ne pouvait être oublié dans le grand travail de réorganisation entre-

pris par le gouvernement de Louis XVI. A vrai dire, il ne l'avait jamais été, et peu de matières depuis deux cents ans avaient plus occupé nos rois[1]. En ne prenant acte de l'établissement des ambulances qu'au XVIe siècle, et de celui des hôpitaux sédentaires qu'au XVIIe, la France, a dit un écrivain qui n'est pas suspect[2], « aurait encore la priorité sur toutes les autres nations; car aucune, dans ces temps et même après l'exemple donné par la France, n'eut d'hôpitaux militaires. Tous les peuples continuèrent à traiter les blessés et les malades dans les tentes et dans les quartiers. Les Autrichiens, les Prussiens, les Danois, les Suédois n'imitèrent les Français que vers le milieu du XVIIIe siècle. »

Toutefois, cette priorité n'avait pas empêché le service de santé de demeurer pendant bien des années, de toutes les parties de l'adminis-

1. Voir sur ce point la série des ordonnances.

2. Xavier Audouin, *Histoire de l'administration de la guerre.*

tration militaire, la plus vicieuse et la plus arriérée. Nulle part les abus, les malversations, le brigandage, — le mot est de Guibert, — n'étaient plus communs et plus impudents ; nulle part la vie du soldat n'était plus exposée que dans ces *charniers*, où, sous prétexte de traitement, il était livré sans défense à l'avidité des entrepreneurs. « Les hôpitaux sont dans un état si pitoyable que le cœur le plus dur en serait touché, écrivait le comte de Clermont en 1758. Il y règne une saleté et une puanteur qui seules feraient périr l'homme le plus sain. Il n'y a ni lits, ni linge, ni médicaments, et souvent le bouillon manque... » Quelle conscience, en effet, attendre de gens uniquement occupés de faire fortune et qui ne pouvaient y parvenir qu'en volant !

L'entreprise des hôpitaux se donnait à l'enchère et se vendait comme un effet : on se la repassait de main en main, et comme chacun voulait naturellement gagner sur son contrat,

il en résultait que le dernier acquéreur cherchait à se rattraper sur les malades du bas prix auquel il avait soumissionné.

La corruption était générale, elle s'étendait « jusqu'aux contrôleurs pour le roi, honorés de la confiance du ministre de la guerre, lesquels, loin de tenir les entrepreneurs et les régiments dans leurs devoirs, concertaient ensemble les moyens de s'enrichir [1] ». Bien plus : ces entrepreneurs tarés, ces spéculateurs véreux, c'étaient eux, en temps de paix, qui avaient la haute main sur le personnel des médecins, des chirurgiens et des apothicaires, qui les choisissaient et même les rétribuaient [2] !

Telle était encore, en plein XVIIIe siècle, la triste situation du service de santé dans l'armée royale. Mais ici, comme dans les autres parties de l'administration et de la constitution mili-

1. Servan, *le Soldat-Citoyen*.
2. Jusqu'en 1759, il n'y eut pas de médecins ni de chirurgiens rétribués par le roi.

taires, l'impulsion une fois donnée ne devait plus s'arrêter, et c'est à une véritable transformation que nous font assister les dernières années de l'ancien régime : création, en 1772, d'une commission de santé chargée d'inspecter les hôpitaux; fondation à Strasbourg, Metz et Lille, en 1775, de trois grands amphithéâtres destinés à former des médecins et des chirurgiens ; établissement, en 1777, d'un concours entre les médecins, chirurgiens et apothicaires admis dans les amphithéâtres pour l'obtention des places vacantes dans les hôpitaux; fondation, en 1781, de deux nouveaux amphithéâtres à Brest et à Toulon; suppression, en 1788, de l'ancienne administration des hôpitaux, et création en son lieu et place d'un directoire des hôpitaux militaires, chargé de toute la partie médicale, de manière que, « agissant séparément en ce qui les concerne, ces deux commissions puissent au besoin réunir leurs lumières ». La même ordonnance établissait qu'à l'avenir

les hôpitaux seraient partagés en deux classes : les uns formés à la suite des régiments, sous le nom d'hôpitaux régimentaires, et entretenus sous la surveillance des conseils d'administration au moyen d'une masse spéciale : les autres placés dans les cinq grands hôpitaux déjà pourvus d'amphithéâtres, sous la désignation d'hôpitaux auxiliaires. Excellentes réformes inspirées par des vues justes et par le sentiment de haute philanthropie dont toute l'administration de Louis XVI était pénétrée. Elles ne devaient malheureusement pas aboutir, en fait, à des résultats aussi complets qu'on eût pu l'espérer. Il leur eût fallu, pour détruire tant d'abus invétérés et pour s'asseoir, le concours du temps, la durée, sans laquelle il ne se crée jamais rien de solide ; elles ne l'eurent pas. Avant d'être emporté, le gouvernement de Louis XVI eut pourtant la consolation de voir ses efforts couronnés par le suffrage des plus hautes autorités médicales et scientifiques. En 1787, l'Académie

des sciences, ayant recherché la proportion des soldats morts dans les hôpitaux militaires de France et d'Angleterre, trouva que la mortalité dans la dernière période quinquennale avait été de un sur quarante-deux dans les premiers et de un sur vingt-cinq dans les seconds. Deux ans plus tard, en 1789, M. Coste, premier médecin des armées, établissait de son côté que, sur trois malades portés à l'Hôtel-Dieu de Paris, il en mourait un, tandis que sur quarante soldats entrés en temps de paix dans les hôpitaux militaires, il n'en mourait qu'un[1] ! Quel éloge vaudrait ces chiffres !

1. Xavier Audouin, *Histoire de l'administration de la guerre*. Le même écrivain rappelle à ce sujet que la réputation des chirurgiens français était déjà si bien établie que Frédéric II, lorsqu'il organisa le service de santé, y créa deux places de chirurgiens français.

CHAPITRE II

LA DISCIPLINE

A l'intérieur, elle avait toujours été bonne, et l'on ne trouve guère dans la correspondance générale, avant 1789[1], de plaintes sérieuses au sujet de la conduite des troupes. Par-ci par-là, quelque acte de mutinerie individuelle, ou quelque querelle de cabaret, une rixe avec le guet ou le bourgeois, et c'est tout. Avec de bons

1. Archives de la guerre. — Le premier acte d'indiscipline un peu grave qu'on y rencontre est une protestation des officiers du régiment de Busigny contre les ordres qu'ils avaient reçus du roi lors de la répression des troubles de Bretagne au moment de la convocation des états généraux. Et c'est en vain que La Fayette, dans ses *Mémoires*, a tenté, pour se disculper, de rejeter sur la monarchie la responsabilité des graves désordres qui accompagnèrent et suivirent la convoca-

cadres, il est toujours facile, en temps de paix, de maintenir le soldat. En campagne, le problème est moins simple, et l'ancien régime ne l'avait certes pas résolu. Quand une troupe souffre de la chaleur ou du froid, de la soif ou de la faim, qu'elle vient de se battre ou de faire une longue marche, et qu'elle est rompue de fatigue, il est bien difficile d'exiger d'elle une soumission absolue. Le droit des gens est certainement une belle chose : il condamne, — et il a raison, — l'abus de la force. Mais allez donc demander à des hommes qui ont déjà fait le sacrifice de leur vie d'y ajouter le respect de la propriété, le jeûne, et la chasteté! Empêchez-les, quand ils en trouvent l'occasion, de se refaire aux dépens du pays et de ribauder un peu! Bien peu de généraux y sont parvenus. Il y en a cependant plus d'un exemple au XVIIIe siècle,

tion. Les deux ou trois faits qu'il cite n'ont pas, à beaucoup près, l'importance et le caractère de généralité qu'il cherche à leur attribuer.

un, surtout, bien mémorable. A la prise de Prague, enlevé d'assaut la nuit, la troupe ne commit aucun excès. « Ce qui est incroyable, mandait à cette occasion M. de Mirepoix, c'est que nous ayons pu, — dans ces conditions, — contenir le soldat et empêcher le désordre. Il n'y a pas eu une seule maison de pillée[1]. » Dans cette même guerre de la Succession d'Autriche, plusieurs généraux rendent également hommage à la bonne tenue des troupes. « Il règne jusqu'à présent un très bon esprit dans le militaire, écrit M. de Montal; à peine a-t-on encore entendu parler de maraudes; aussi sommes-nous accueillis fort bien partout où nous passons[2] (de Sedan à Aix-la-Chapelle). » Et quelques jours après : « Il ne s'est pas pris une carotte dans le pays. »

« La bonne discipline s'est soutenue, et je

1. Détail de la prise de Prague, par M. de Mirepoix. (Extrait des *Campagnes de Broglie et de Belle-Isle.*)

2. Lettre à Breteuil du 7 septembre 1741.

puis, sans exagération, vous assurer qu'il n'y a pas eu la moindre occasion de plainte », écrit M. de Polastron[1]. « Les habitants du pays (Pilsen), qui n'ont jamais vu de Français chez eux, sont étonnés de notre discipline et de l'exactitude avec laquelle nous payons les denrées », écrit M. de Gassion[2]. M. de Sallières, M. de Neuville, M. d'Aubigné font chorus. Le maréchal de Maillebois renchérit encore, et sa correspondance est pleine d'éloges à l'adresse des troupes. Mais si flatteurs et si nombreux que soient ces témoignages, il ne faudrait pas s'en exagérer l'importance. Ils ne prouvent qu'une chose, c'est que le service de l'intendance et de la prévôté était fort bien fait aux armées ou corps d'armées commandés par MM. de Maillebois, de Gassion, de Montal et de Polastron en 1741 ; ils ne prouvent rien pour les autres

1. Lettre à Breteuil du 10 octobre 1741.
2. Lettre à Breteuil du 1er novembre 1741.

corps[1] et surtout pour les années postérieures.

Or, c'est précisément dans les années qui suivirent, que le moral de la troupe eut à subir les plus rudes assauts et se perdit complètement sous l'empire de deux causes également dissolvantes : d'une part, le luxe des états-majors ; de l'autre, la défaite. Jusqu'à Louis XIV, et même pendant la seconde période du règne de ce prince, le luxe n'avait guère été de mise aux armées. Turenne mangeait dans des assiettes de fer et n'entretenait en campagne qu'un très modeste équipage. Quand il allait à la frontière, ce n'était pas en berline qu'il s'y rendait, mais

1. En 1742, après la reddition de Linz, le comte de Ségur se plaint du désordre qui s'est mis dans sa troupe, et déclare à Breteuil qu'il a dû pour le réprimer « faire casser la tête à quatre soldats, » et qu'il a pris le parti à l'avenir de ne plus les faire « tirer au billet ». Autant de maraudeurs pris, autant de fusillés. (Lettre du 16 février 1742.) — Lors de sa retraite de Bavière, en 1743, Broglie est obligé de recourir aux mêmes moyens expéditifs pour empêcher le pillage. Il enjoint à ses divisionnaires « de faire casser la tête aux délinquants, au défaut de l'exécuteur ».

à cheval, et le roi, dans les premières années, faisait comme lui[1]. Malheureusement, cette modestie dans le train de la vie n'était plus dans le goût du siècle, et Turenne ne laissa pas plus d'imitateurs de sa simplicité que d'héritiers de son génie. Versailles avait déteint sur l'armée, et ce fut bientôt dans les états-majors à qui se signalerait par le plus nombreux domestique, les plus beaux équipages et la meilleure chère. A la tranchée devant Arras, en 1650, le marquis d'Humière se faisait déjà servir dans de la vaisselle plate. On le remarquait toutefois. Dans les armées de Louis XV, on ne compte plus les officiers généraux qui ont de la vaisselle plate, on compterait bien plutôt ceux qui n'en ont pas. Et quel luxe de table! Quels festins! Il n'est pas rare de voir un général en chef entretenir journellement jusqu'à cent personnes[2], et tel brigadier ou maréchal de camp exiger pour

1. Servan, *Encyclopédie méthodique.*
2. *Encyclopédie méthodique.*

sa consommation « de 40 à 60 livres de poisson par semaine, deux grandes bêtes fauves et une quantité non déterminée de petites pièces de venaison, sans compter les légumes assortis et le bois[1] ». Jusqu'en 1788, aucune ordonnance ne les limite, et c'est en 1788 seulement qu'un règlement du Conseil de la guerre[2] interviendra pour réprimer ce pantagruélisme[3]. Il y avait longtemps que l'ordonnance de campagne établie par Frédéric II avait interdit aux feld-maréchaux prussiens une table de plus de dix

1. Camille Rousset, *le Comte de Gisors*, p. 333.

2. D'après ce règlement (titre VIII, article 2), défense était faite aux commandants de division d'avoir plus de seize plats à leur table, aux maréchaux de camp plus de douze : « La chère, ajoutait le règlement, sera simple et militaire, sans aucune recherche de luxe; on ne pourra faire usage ni de cristaux, ni de fruits montés. »

3. L'ordonnance de 1757 n'avait produit aucun effet, et tout de suite elle avait été transgressée. (Voir Rousset, *le Comte de Gisors*.) — Un autre règlement provisoire de 1778 sur le service en campagne contenait quelques dispositions restrictives, mais encore bien insuffisantes, dit Servan dans l'*Encyclopédie*.

couverts et de dix plats sans dessert; aux lieutenants généraux, plus de huit couverts et de six plats, et aux chefs d'états-majors généraux plus de cinq couverts et de cinq plats, également sans dessert.

Le luxe des équipages était à l'avenant. « Je n'ai jamais vu sans une vive indignation, disait Belle-Isle à son fils, le brillant comte de Gisors, les jeunes chefs de nos régiments traîner après eux dans les camps et dans les garnisons le luxe et la mollesse de la cour, chercher à se distinguer par la richesse et le brillant des équipages, la multitude des valets et l'extrême beauté des chevaux[1]. » Mais les ministres de la guerre avaient beau s'indigner et se succéder, la mode était la plus forte. Vainement l'ordonnance du 20 juillet 1741 avait fixé le nombre des chevaux et des voitures accordés à chaque officier sui-

1. Instruction de Belle-Isle pour le comte de Gisors, au moment où celui-ci devint colonel du régiment de Champagne.

vant son grade : trente chevaux et trois voitures aux lieutenants généraux; vingt chevaux et deux voitures aux maréchaux de camp; seize chevaux et une voiture aux brigadiers colonels et mestres de camp; pas de voiture et le même nombre de chevaux que de rations réglementaires aux autres officiers; ces prescriptions étaient devenues sans effet. A Prague, pendant l'investissement, on ne comptait pas moins de 2525 domestiques et de 400 soldats occupés au service des officiers, et l'intendant Séchelles évaluait à 5000 rations par jour la consommation des équipages[1]. Pendant la guerre de Sept ans, beaucoup de lieutenants généraux possédaient jusqu'à soixante chevaux. Gisors lui-même, simple colonel, en entretenait vingt-trois, sept de plus que le chiffre réglementaire, et s'il n'avait ni berline ni chaise de poste, c'était uniquement par respect pour les ordres

1. Lettre du maréchal de Broglie à l'intendant Séchelles, à Prague, le 13 mars 1742.

de son père[1]; tous les autres colonels en avaient. Les officiers particuliers, naturellement, prenaient exemple sur leurs chefs, s'emparaient des charrettes, autrefois réservées à l'intendance, dans les pays qu'ils traversaient; il n'était pas jusqu'aux soldats auxquels il fallait aussi fournir des chevaux pour le transport des tentes et des équipements. Pas un, dit l'*Encyclopédie*, qui pût porter tous ses effets. Ajoutez à ces diverses causes de démoralisation le déplorable exemple donné par quelques généraux concussionnaires ou débauchés. Tel le maréchal de Saxe, qui déjà tout hydropique traînait encore à sa suite, dans sa belle campagne de Flandre, une berline remplie de femmes, et que le médecin du roi, Senac, était obligé de faire garder la nuit par des sentinelles pour l'empêcher d'y courir[2]; tel Richelieu, qui songeait plus à ré-

1. Rousset, *le Comte de Gisors*.

2. Voir la préface des *Mémoires du maréchal de Saxe*. Voir aussi Montbarey : « Le maréchal de Saxe avait in-

un, surtout, bien mémorable. A la prise de Prague, enlevé d'assaut la nuit, la troupe ne commit aucun excès. « Ce qui est incroyable, mandait à cette occasion M. de Mirepoix, c'est que nous ayons pu, — dans ces conditions, — contenir le soldat et empêcher le désordre. Il n'y a pas eu une seule maison de pillée[1]. » Dans cette même guerre de la Succession d'Autriche, plusieurs généraux rendent également hommage à la bonne tenue des troupes. « Il règne jusqu'à présent un très bon esprit dans le militaire, écrit M. de Montal; à peine a-t-on encore entendu parler de maraudes; aussi sommes-nous accueillis fort bien partout où nous passons[2] (de Sedan à Aix-la-Chapelle). » Et quelques jours après : « Il ne s'est pas pris une carotte dans le pays. »

« La bonne discipline s'est soutenue, et je

1. Détail de la prise de Prague, par M. de Mirepoix. (Extrait des *Campagnes de Broglie et de Belle-Isle.*)

2. Lettre à Breteuil du 7 septembre 1741.

puis, sans exagération, vous assurer qu'il n'y a pas eu la moindre occasion de plainte », écrit M. de Polastron[1]. « Les habitants du pays (Pilsen), qui n'ont jamais vu de Français chez eux, sont étonnés de notre discipline et de l'exactitude avec laquelle nous payons les denrées », écrit M. de Gassion[2]. M. de Sallières, M. de Neuville, M. d'Aubigné font chorus. Le maréchal de Maillebois renchérit encore, et sa correspondance est pleine d'éloges à l'adresse des troupes. Mais si flatteurs et si nombreux que soient ces témoignages, il ne faudrait pas s'en exagérer l'importance. Ils ne prouvent qu'une chose, c'est que le service de l'intendance et de la prévôté était fort bien fait aux armées ou corps d'armées commandés par MM. de Maillebois, de Gassion, de Montal et de Polastron en 1741 ; ils ne prouvent rien pour les autres

1. Lettre à Breteuil du 10 octobre 1741.
2 Lettre à Breteuil du 1er novembre 1741.

petit nombre. Mais ils n'en étaient pas moins du plus mauvais effet par le retentissement que leur donnaient déjà les gazettes, et, joints au reste, on ne saurait contester qu'ils aient exercé sur l'esprit et la tenue de la troupe la plus délétère influence. C'est par l'autorité morale et le prestige personnel au moins autant que par la sévérité que le commandement s'impose. Or quel prestige et quelle autorité morale pouvaient avoir des officiers généraux qu'on savait et que l'on voyait plus occupés de leur table et de leurs équipages ou de leurs plaisirs et des contributions, comme quelques-uns, que de leur

ennemi, le général principal aura 15 000 florins de gratification pris sur le pays; ceux d'infanterie et de cavalerie, 10 000; les lieutenants généraux, 7000; les généraux-majors, 5000; les capitaines de cavalerie, 2000; les capitaines d'infanterie, 1800; les subalternes, 100 ducats; les soldats, pain, bière et viande gratis, mais point d'argent, parce que l'argent fait déserter. Il faut que le général tienne la main à ce que tout cela se fasse avec ordre. Point de pillage; mais qu'il ne chicane pas trop les officiers pour quelques légers profits. »

service. « Il n'est pas possible, disait Pâris-Duverney, que ce goût n'influe sur l'armée[1]. » Encore s'ils eussent racheté, comme Vendôme autrefois, leurs écarts de conduite et leur mollesse par des coups d'éclat! Mais à part deux ou trois, comme le maréchal de Saxe pendant la guerre de Flandre, comme Broglie, Saint-Germain et Condé pendant la guerre de Sept ans, la plupart font triste figure et se laissent battre outrageusement; toutes leurs combinaisons échouent, tous leurs plans avortent : ils ne sont pas seulement malheureux, ils sont ridicules. Après Rosbach, Frédéric ne se donne même plus la peine de les combattre en personne, il se réserve pour les Russes et les Autrichiens,

1. Observations de Pâris-Duverney (29 décembre 1757). — Ces désordres, au surplus, n'étaient pas particuliers à l'armée française. L'armée prussienne elle-même en souffrait : « Si le brigandage et le désordre des femmes et des goujats continue, écrivait Frédéric II au prince royal de Prusse son frère, le 5 juillet 1758, il sera bon de faire un exemple et de faire pendre quelques-uns de cette canaille. »

laissant à ses lieutenants le soin de mettre à la raison ces écoliers. Si bien qu'à tous leurs autres torts, ils ajoutent l'impardonnable faute d'humilier le pays et l'armée qui, pour se venger, les chansonnent et les bafouent à qui mieux mieux[1].

Comment la discipline résisterait-elle à tant d'assauts? La défaite, même accidentelle, est toujours une mauvaise conseillère; à plus forte raison la défaite ininterrompue, constante, prévue d'avance. A ce mal-là, dans les armées, il n'y a guère de remèdes. La plus extrême

1. Ceci ne s'applique pas à la première année de la guerre de Sept ans : « Le début de la guerre, en 1757, dit Montbarey dans ses *Mémoires*, avait été brillant : l'invasion des États du roi de Prusse sur le Rhin, l'occupation presque sans combat du cercle de Westphalie, le passage du Neckar, la victoire d'Hastembeck, la conquête de l'électorat de Hanovre, du duché de Brunswick et de tout le pays depuis Brême jusqu'aux portes de Magdebourg, enfin le triomphe et l'éclat spécieux de la capitulation de Closter-Seven, tout avait imprimé à cette campagne un caractère très propre à flatter l'amour-propre de la nation. »

sévérité n'y suffit même plus. Au début de la guerre de Sept ans, le maréchal d'Estrées, un honnête et vaillant soldat, celui-là, que la conduite des troupes indignait, avait fait pendre au delà de mille maraudeurs[1]. L'an d'après, Saint-Germain écrivait à Pâris-Duverney : « Le pays, à trente lieues à la ronde, est saccagé et ruiné comme si le feu y avait passé ; à peine nos traîneurs et nos maraudeurs y ont-ils laissé exister les maisons... Il n'y a plus moyen de servir avec de pareilles troupes... Je ne regarde nos campagnes et celle des Autrichiens que comme des incursions de Tartares[2]. » Et de tous ainsi : pendant ces tristes années, la correspondance des armées n'est qu'une longue doléance sur le mauvais esprit et les excès de la troupe, et sur les ravages qu'y fait la désertion. N'exagérons rien pourtant : dans ce concert de plaintes et de récrimi-

1. Retzow, *Guerre de Sept ans*.
2. Rousset, *Comte de Gisors*, p. 367.

nations il y a sans doute une part de vérité; mais il faudrait se garder de juger la discipline française dans les armées de l'ancien régime sur le tableau qu'en ont tracé tous ces généraux vaincus et dégoûtés. Il en est ici comme du commandement et de la scandaleuse intervention des favorites : ce qui s'applique à cette lamentable époque ne convient nullement aux autres. Jusqu'à la guerre de Sept ans, partout où la troupe avait été bien conduite et nourrie, elle n'avait commis aucun des graves excès par où elle se signala plus tard, à l'exemple des pandours et des Russes. Après, sous l'action bienfaisante d'une administration plus honnête, et grâce aux efforts réparateurs des Choiseul et des Saint-Germain, la discipline se rétablit très vite. De l'extrême relâchement on passa même à l'extrême sévérité : on fatigua le soldat par des règlements trop minutieux, on alla chercher dans le code militaire prussien des exemples et des modèles, on le transposa trop

servilement peut-être et sans tenir suffisamment compte de la différence des caractères et des esprits. On eut le tort de heurter l'opinion publique par des innovations qu'elle accueillit avec défiance, et qui devinrent entre les mains des déclamateurs une arme redoutable. L'effet de ces mesures n'en fut pas moins généralement heureux, et c'est avec un légitime orgueil, lorsque la guerre d'Amérique éclata, que la France put offrir au monde le spectacle d'un corps d'armée dans lequel il n'y eut pas un seul acte de pillage ou de désordre à relever. « La discipline française est telle, écrivait La Fayette à Washington, que les poulets et les cochons se promènent au milieu de nos tentes sans qu'on les dérange. » Pareillement, dans ses *Mémoires*, Rochambeau rapporte que les Américains « n'en reviennent pas de voir leurs pommiers encore tout chargés de fruits au-dessus du camp que les soldats occupent depuis trois mois. » Quel plus bel éloge que cet

nations il y a sans doute une part de vérité; mais il faudrait se garder de juger la discipline française dans les armées de l'ancien régime sur le tableau qu'en ont tracé tous ces généraux vaincus et dégoûtés. Il en est ici comme du commandement et de la scandaleuse intervention des favorites : ce qui s'applique à cette lamentable époque ne convient nullement aux autres. Jusqu'à la guerre de Sept ans, partout où la troupe avait été bien conduite et nourrie, elle n'avait commis aucun des graves excès par où elle se signala plus tard, à l'exemple des pandours et des Russes. Après, sous l'action bienfaisante d'une administration plus honnête, et grâce aux efforts réparateurs des Choiseul et des Saint-Germain, la discipline se rétablit très vite. De l'extrême relâchement on passa même à l'extrême sévérité : on fatigua le soldat par des règlements trop minutieux, on alla chercher dans le code militaire prussien des exemples et des modèles, on le transposa trop

CHAPITRE III

LE CODE

ls moyens, en dépit de toutes les
lissolution qu'on vient d'énumérer,
l'esprit du temps, la discipline avait-
maintenir et demeura-t-elle, en
ssi forte, jusqu'aux derniers jours
rchie? Est-ce par la sévérité de son
ses lois militaires, par la compres-
répression à outrance, que l'ancien
ordé de tant d'autres côtés, sut ici
et résister? Aucune opinion n'est
lement reçue : répandue par le
ncyclopédistes et des écrivains de
ousseau, reprise et exploitée par
de la Constituante, notre généra-

étonnement des Yankees et quel argument en réponse aux nombreux historiens qui n'ont vu de l'ancien régime que ses excroissances et ses difformités, et qui se plaisent encore à dater de la Révolution la renaissance de l'armée!

CHAPITRE III

LE CODE

Par quels moyens, en dépit de toutes les causes de dissolution qu'on vient d'énumérer, et malgré l'esprit du temps, la discipline avait-elle pu se maintenir et demeura-t-elle, en somme, aussi forte, jusqu'aux derniers jours de la monarchie? Est-ce par la sévérité de son code et de ses lois militaires, par la compression et la répression à outrance, que l'ancien régime, débordé de tant d'autres côtés, sut ici se défendre et résister? Aucune opinion n'est plus généralement reçue : répandue par le groupe des encyclopédistes et des écrivains de l'école de Rousseau, reprise et exploitée par les orateurs de la Constituante, notre généra-

tion l'a trouvée dans le nombre des idées préconçues que l'école enseigne comme articles de foi. Rien de plus discutable, pourtant. Dans ses études sur l'ancienne société française, Tocqueville signale avec infiniment de raison et de sagacité l'écart souvent énorme qui s'établit, au XVIIIe siècle, entre les mœurs et la loi : celle-ci, qui reste dure, vindicative; celles-là, qui tempèrent, adoucissent, humanisent. J'ai déjà constaté dans cet ordre d'idées, à propos de la milice, l'action illégale mais bienfaisante des intendants et de leurs subdélégués, prenant sur eux de transgresser les ordonnances royales dans l'intérêt des populations, sans que l'administration centrale, beaucoup plus paternelle et beaucoup moins régulière alors qu'aujourd'hui, s'en émût. Ainsi du code militaire et des diverses autorités chargées de l'appliquer. Quand vous parcourez la longue série des ordonnances et des règlements relatifs au service intérieur, au service en campagne,

à la police ou aux peines, vous êtes frappé de la minutie, du nombre et de la sévérité de leurs prescriptions. A chaque pas qu'on fait dans cette lecture, on y trouve embusqués : la prison, les fers, la mutilation, la mort, sans compter les punitions plus légères, comme les baguettes, ou d'ordre moral, comme les cartouches jaunes. Vous éprouvez là quelque chose de l'impression qui vous saisit à la vue de certaines monstruosités, comme les plombs ou les oubliettes du palais ducal de Venise. Quoi! cette armée si vantée n'était donc qu'une immense geôle, une autre bastille, pleine aussi de larmes et de malédictions? Pour avoir pris un chou dans le champ voisin, en temps de guerre, la mort ou le tirage au billet[1]; pour avoir frappé son sergent, les galères perpé-

1. Le tirage au billet avait lieu quand plusieurs hommes avaient été pris en flagrant délit de maraude. On les faisait alors tirer au sort, et celui qui amenait le billet avait la tête cassée.

tuelles; étant de garde ou de service, la mort; pour s'être défendu contre les mauvais traitements d'un officier, le poing coupé d'abord et la pendaison ensuite; pour s'être battu en duel avec un camarade, les galères perpétuelles; pour vol d'ustensiles en route, la mort; pour désertion, les oreilles et le nez coupés, les galères perpétuelles et à temps, ou la mort, suivant le cas. Voilà le régime pénal auquel était encore soumis le malheureux soldat à la fin du XVIIIe siècle! Eh bien, non : ouvrez la correspondance des armées, consultez les mémoires du temps, interrogez les témoins, et vous serez tout étonnés de constater le petit nombre de victimes que faisait en réalité ce terrible code. De loin, il se dresse comme un gibet; approchez, ce n'est plus qu'un épouvantail. Louvois s'en plaignait déjà de son temps, et il faut voir de quel ton il gourmandait généraux et conseils de guerre : « Le roi a appris avec beaucoup de surprise ce qui s'est passé lorsque,

par votre ordre, on a voulu exécuter un gendarme-Dauphin, écrivait-il à Schomberg, et Sa Majesté en a eu encore davantage quand, après une pareille révolte, vous vous êtes contenté d'en faire informer au lieu de faire prendre sur-le-champ tout ce qui s'est trouvé dans le camp de cette compagnie pour les faire tirer au billet et en faire pendre deux ou trois, n'y ayant que ces sortes de punitions qui fassent bon effet. » — « Le roi n'a pu voir sans indignation qu'un conseil de guerre composé d'un mestre de camp général et d'un brigadier de cavalerie aient cru que des cavaliers qui ont contrevenu formellement à un ban fait par le général en chef devaient être seulement condamnés à être attachés au poteau... Sa Majesté ordonne à M. Lepelletier de retenir 2000 livres sur les appointements de ceux qui ont assisté à ce conseil de guerre. »

Une autre fois, c'est à Créqui qu'il reproche sa mollesse. La garnison de Trèves s'étant

mutinée, le conseil de guerre n'avait prononcé, dans un cas aussi grave, qu'une seule condamnation capitale, celle d'un officier qui avait levé son épée sur le maréchal. Louvois s'en indigne. Mais ce sera bien pis après lui, quand sa main de fer ne pèsera plus sur l'armée, quand des ministres et des généraux philosophes auront la place de ce grand commis et que la sensibilité du siècle aura détendu tous les ressorts du gouvernement. Dans le relâchement universel des mœurs, des idées et des croyances, il était fatal que la majesté de la loi subît le sort de la majesté royale. Fondées sur le même principe, elles étaient destinées à périr par les mêmes causes et sous l'empire du même mouvement d'opinion. Dès le milieu du XVIIIe siècle, on ne trouve plus personne, aux armées, pour concourir à la stricte exécution du code : commandant en chef, officiers généraux ou particuliers, grand prévôt, conseils de guerre, toutes les autorités mollissent

ou ferment les yeux. Si les peines étaient plus douces, peut-être en requerrait-on l'application; mais leur sévérité même est cause que chacun se récuse et se dérobe. « On a, dit le maréchal de Saxe, une méthode pernicieuse qui est de toujours punir de mort un soldat pris en maraude; cela fait que personne ne les arrête, parce que chacun répugne à faire périr un misérable. Si on le menait simplement au prévôt, qu'il y eût une chaîne comme aux galères et que les maraudeurs fussent condamnés au pain et à l'eau pour un, deux ou trois mois, qu'on leur fît faire les ouvrages qui se trouvent toujours à faire dans une armée, alors tout le monde concourrait à cette punition. A présent, il n'y a que les malheureux de pris. Le grand prévôt, tout le monde détourne la vue quand ils en voient...[1]. » Qu'ajouter à cette peinture, et faut-il corroborer ce témoignage par

1. *Encyclopédie*, au mot VOLEURS.

d'autres exemples et d'autres preuves de l'adoucissement de la loi par les mœurs et des progrès de la philanthropie dans la législation militaire bien avant la Révolution? Je n'aurais que l'embarras du choix. Veut-on des textes encore? Voici d'abord une ordonnance du 12 décembre 1775 qui substitue la chaîne à la peine de mort contre les déserteurs, et voici, d'autre part, celle du 1er juillet 1786 qui réduit leur châtiment à huit tours de baguettes[1] par cent hommes et à huit années de service supplémentaire en temps de paix; à quinze tours par deux cents hommes et à seize années de service supplémentaire en temps de guerre. Ce n'est plus seulement de la douceur, cela : c'est presque de la débonnaireté. Aussi laissez passer quelques années de ce régime, et vous en verrez les beaux résultats. A l'époque de

1. Cette punition consistait à faire administrer au délinquant, par un certain nombre de ses camarades, des coups de baguettes sur le dos.

Saint-Germain, la désertion n'était encore qu'inquiétante; en 1788, « elle était devenue si effrayante[1] qu'il fallut pour la réprimer établir à la frontière un cordon de troupes, et que la France entière était infestée de soldats en rupture de ban, tout prêts à se jeter dans les pires excès. »

Le règlement du 1er juillet 1788 sur le service intérieur, la discipline et la police des troupes est plus remarquable encore, au point de vue des préoccupations dont il porte la marque, et du souffle vraiment libéral qui l'anime d'un bout à l'autre. Lisez et cherchez ensuite, dans n'importe quel code militaire, à n'importe quelle époque, un langage et des préoccupations d'un caractère plus humain et plus élevé :

Article Ier. — L'intention de Sa Majesté est qu'il règne dans toutes les troupes d'infanterie

1. Xavier Audouin, *Histoire de l'administration de la guerre.*

une discipline qui soit à la fois contenue, ferme, juste et éclairée, et qui, en établissant toujours de l'inférieur au supérieur une obéissance passive, laisse en même temps à chaque grade intermédiaire sa portion d'autorité ou de surveillance, cette subordination venant par degrés aboutir au soldat, qui en est la base...

Art. II. — Veut Sa Majesté que, d'un côté, l'obéissance de l'inférieur au supérieur soit toujours respectueuse, prompte, littérale et sans aucune réclamation qui retarde l'exécution de ce qui est ordonné; mais son intention est en même temps que, de l'autre part, les ordres soient toujours donnés avec décence et fondés en raison ou conformes à la loi.

Art. III. — Défend expressément Sa Majesté à tous chefs ou commandants, quelque grade qu'ils puissent avoir, de jamais se permettre vis-à-vis de leurs subordonnés aucun propos qui pourrait les injurier ou insulter, se proposant Sa Majesté de punir sévèrement et sui-

vant l'exigence du cas toute transgression d'autorité de ce genre, qui, en mettant l'offense à la place de la réprimande ou de la punition, ôte au commandement toute sa dignité.

Art. IV. — Entend Sa Majesté que cette bienséance dans le commandement, dont la délicatesse et l'honneur doivent suffire pour faire un principe constant entre les officiers de tout grade, ait de même lieu des officiers aux bas-officiers et soldats, en sorte que ceux-ci ne soient jamais ni tutoyés, ni injuriés, ni maltraités par eux ; que tous les châtiments qu'ils leur infligeront soient conformes à la loi ; et qu'enfin les officiers les conduisent, les dirigent et les protègent en toute occasion...

Art. V. — Ce que Sa Majesté ordonne et impose ci-dessus à tous les officiers et soldats sera de même strictement observé par les bas-officiers envers ces derniers.

Sans doute, il y a autre chose que ces belles prescriptions dans le règlement du 1er juillet,

et tous les articles n'en sont pas frappés au même coin. Il en est un, surtout, contre lequel s'est déchaînée la colère des contemporains avec une telle violence, qu'il fut, on peut le dire, une des causes secondes de la Révolution. Je veux parler de la fameuse punition des coups de plat de sabre, empruntée par Saint-Germain au code prussien, et contre laquelle une grande partie de l'armée, même parmi les officiers, avait toujours protesté. Comment le Conseil de la guerre, car c'est encore de lui qu'émane ce règlement, comment des hommes comme Gribeauval et Guibert furent-ils amenés à maintenir cette pratique étrangère et souverainement antipathique au caractère français? Comment ces grands esprits purent-ils croire qu'en réglant le mode d'application des coups de plat de sabre, ils en rendraient l'usage plus tolérable? Sur les fesses[1] ou sur le dos, tendre

1. Article LV. — Les coups de plat de sabre ne seront jamais donnés autrement que sur les fesses, l'homme

l'un ou l'autre, la partie postérieure ou la supérieure, que pouvait bien importer au soldat? « Je n'aime du sabre que le tranchant ! » avait dit l'un d'eux, et toute l'armée de répéter le mot. Il eût fallu l'entendre, il eût fallu surtout comprendre qu'on ne discute pas avec les répulsions et les préjugés nationaux, qu'on les subit. Le Conseil de la guerre ne vit pas cela; il fut de l'avis de ce major du régiment de Nassau à qui Choiseul, un jour, demandait son avis sur les coups de bâton, et qui lui répondit : « Monsieur le duc, j'en ai beaucoup reçu, j'en ai beaucoup donné et je ne m'en suis jamais que bien trouvé... » Ils avaient fait merveille, en effet, dans l'armée prussienne, et ce que les vainqueurs de Rosbach avaient trouvé bon, on avait peut-être le droit de supposer que les vaincus ne le trouveraient pas si mau-

condamné à les recevoir étant à cet effet couché sur le ventre, et allongé sur une botte de paille ou sur le lit de camp.

vais. C'est l'excuse du Conseil de la guerre : il crut, dans sa naïveté, que l'honneur allemand n'était pas fait d'un plus vil métal que l'honneur français, qu'une nation qui avait si longtemps subi la torture et tant d'autres choses accepterait la bastonnade. Comme il connaissait mal ce peuple si mobile et si divers en ses impressions, capable, suivant les circonstances, de plus de résignation et de plus de révolte que les autres peuples; tantôt insensible aux plus lourds fardeaux, tantôt rebelle à la moindre charge, subissant aujourd'hui la pire tyrannie, ingouvernable demain; le plus aimable et le plus charmant, mais en même temps le plus insaisissable et le plus capricieux des peuples! Quoi qu'il en soit, le règlement de 1788 méritait certes mieux que les colères des contemporains et que l'oubli dans lequel l'histoire en a laissé l'essentiel, pour ne s'attacher, dans cet ensemble de prescriptions à la fois si militaires et si humaines, qu'à une erreur de détail.

Lorsqu'en 1789, le rapporteur du Conseil de la guerre se présenta devant les électeurs de son bailliage, ce fut un *tolle* général contre cet homme, éminent entre tous. Ni le nombre et l'importance de ses services, ni sa double célébrité de tacticien et d'écrivain ne le sauvèrent d'un pitoyable échec. Dans toute son œuvre, on ne vit que les coups de plat de sabre[1]; il paya pour Saint-Germain, qui les avait inventés, lui qui avait essayé d'en corriger l'abus. Alors, une grande amertume, un dégoût de vivre s'empara de Guibert; il prit une dernière fois la plume pour venger, en quelques pages d'une fière allure, le Conseil dont il avait été l'âme, puis il ferma les yeux et s'éteignit.

1. N'alla-t-on pas jusqu'à l'accuser d'avoir proposé d'infliger aux officiers la peine des fers et de faire subir aux soldats le supplice de leur couper les jarrets? (Voir dans le premier volume du *Journal d'un voyage en Allemagne*, de Guibert, la notice historique de Toulongeon.)

CHAPITRE IV

LA TACTIQUE.

La guerre de Sept ans avait eu pour la tactique les mêmes conséquences que pour l'artillerie. Longtemps, en France, on ne s'était pas douté qu'il « se créait sur les bords de la Sprée une science nouvelle[1] ». On n'avait été frappé que des formes extérieures de la tenue des Prussiens, de leur pas cadencé et de la célérité de leur feu ; on ne comprenait pas qu'ils devaient leurs plus beaux succès à la supériorité de l'ordre adopté par Frédéric II. « En vain, le maréchal de Saxe nous avertissait que nous étions dans les ténèbres ; en vain,

1. Guibert, *Éloge du roi de Prusse.*

il écrivait au comte d'Argenson cette lettre si connue dans laquelle il démontre que les Français, ignorants comme ils sont, devraient éviter toutes les affaires de plaine et de manœuvres et se réduire à des coups de main [1]. » Sa voix s'était perdue, et l'on en était encore après Rosbach à traiter de faiseurs et de têtes exaltées [2] les militaires assez osés pour réclamer des changements à la vieille ordonnance française. Le mot même de *tactique* avait eu de la peine à s'acclimater : on le trouvait pédant, prétentieux.

A la fin, pourtant, il avait bien fallu se rendre à l'évidence, admettre que ce n'était pas seulement le hasard et une suite d'accidents de génie qui avaient fait de l'armée prussienne l'incomparable instrument qu'elle était. On avait étudié de plus près le fameux ordre mince et les larges déploiements de Frédéric II,

1. Guibert, *Éloge du roi de Prusse.*
2. Montbarey, *Mémoires, passim.*

et l'on avait été frappé des avantages que ce prince en avait retirés dans presque toutes ses campagnes. Bref, il s'était formé petit à petit dans le militaire tout un parti qui ne jurait que par les Allemands et par la tactique allemande, et qui ne voyait de salut que dans l'imitation des grandes manœuvres de Potsdam et de Breslau. De là, comme dans l'artillerie, deux écoles, deux systèmes en présence, et, par suite, entre ces deux écoles, ces deux systèmes, une scission profonde, une lutte et des contradictions passionnées. Pendant plus de quinze ans, de 1749 à 1778, l'armée royale eut proprement sa querelle des anciens et des modernes. Comme on était pour Vallière ou pour Gribeauval, pour les *rouges* ou pour les *bleus*, on tenait pour l'ordre profond, ou pour l'ordre mince, pour l'ordre national ou pour l'ordre prussien, comme on disait. Ici, les partisans de la vieille tactique française et à leur tête le plus illustre de tous, le vainqueur

de Bergen et de Sondershausen; là, tout ce que l'armée comptait de jeunes esprits enclins aux nouveautés et séduits par le succès, derrière Guibert.

D'un côté, la tradition représentée par le premier capitaine du temps, l'expérience, l'âge, le rang, la gloire; de l'autre, un jeune homme n'ayant pour soi ni l'éclat du nom ni la grandeur des services, mais admirablement doué, tacticien de naissance, écrivain de race et d'une conviction égale à son éloquence. Dans cette lutte mémorable entre deux hommes également faits pour entraîner l'opinion, l'un par l'autorité de sa personne et de son exemple, l'autre par le seul ascendant de sa parole et de sa dialectique serrée, à qui serait l'avantage? Spectacle bien fait pour émouvoir et passionner les contemporains, et qui nous émeut encore aujourd'hui, car dans ce duel entre deux hommes, entre deux systèmes, sous ce problème d'art militaire agité par nos pères,

et l'on avait été frappé des avantages que ce prince en avait retirés dans presque toutes ses campagnes. Bref, il s'était formé petit à petit dans le militaire tout un parti qui ne jurait que par les Allemands et par la tactique allemande, et qui ne voyait de salut que dans l'imitation des grandes manœuvres de Potsdam et de Breslau. De là, comme dans l'artille deux écoles, deux systèmes en présence. par suite, entre ces deux écoles, ces deu tèmes, une scission profonde, une lutt contradictions passionnées. Pendant quinze ans, de 1749 à 1778, l'arm eut proprement sa querelle des a modernes. Comme on était po pour Gribeauval, pour les *vo bleus*, on tenait pour l' rdre l'ordre mince, pour l l'ordre prussien, co partisans de la viei leur tête le plus i

ce n'était pas seulement la tactique, c'était l'honneur français qui était en jeu. C'était comme aujourd'hui l'existence même de ce pays en tant que grande puissance qui se débattait. Fallait-il, pour reprendre son rang dans le monde, qu'il renonçât aux vieilles traditions de ses plus illustres capitaines, aux dons les plus précieux de sa race et de son génie? Devait-on, au contraire, en dépit des cruelles leçons de la guerre de Sept ans, demeurer fidèle aux unes et ne s'appliquer qu'à développer les autres?

Des deux parts, les bonnes raisons ne manquaient pas. « Prenez garde! disaient les Du Mesnil-Durandistes[1], l'ordre profond, c'est l'ordre français par excellence, celui qui répond le mieux au caractère et au tempérament national. Y toucher serait toucher à l'arche sainte et s'exposer à nous enlever dans l'avenir

1. Du nom de Du Mesnil-Durand, le plus infatigable adversaire de Guibert et de l'ordre mince.

le plus clair de nos avantages. C'est grâce à l'ordre profond que Turenne et ses élèves ont obtenu leurs plus beaux succès. Ces grands hommes, au lieu de se déployer sur quatre rangs et de s'étendre indéfiniment comme on le fait aujourd'hui par esprit d'imitation, laissaient toujours une grande épaisseur à leurs lignes. Alors tout se passait en sièges et en attaques de postes, où la vivacité de l'officier et du soldat français avait un avantage décidé, parce que sa nature le porte bien plus aux assauts, à l'attaque d'un retranchement où chacun se communique son ardeur, son enthousiasme, s'entraîne et se soutient, qu'à la froide bravoure nécessaire dans une bataille rangée, où rien ne dérobe le danger qu'on court et où le sang n'est point allumé[1].

— Sans doute, répondaient les Guibertistes,

1. Montbarey, *Mémoires*.

l'attaque à l'arme blanche par colonne sur trente-deux rangs de profondeur, comme dans le système du chevalier Folard ou de Du Mesnil-Durand, était excéllente à l'époque de M. de Turenne. L'ordre profond avait sa raison d'être alors; il n'était pas seulement le plus propre à seconder la vivacité française; il était, d'une façon absolue, le meilleur. Mais ne sentez-vous pas qu'il est impossible aujourd'hui, et ne l'avez-vous pas vu s'amincir au fur et à mesure et en proportion du progrès des armes à feu? Sous Maximilien, l'ordonnance était de 30 à 40 hommes de profondeur. Les généraux de Charles-Quint la réduisirent à 25 ou 20; Gustave et Nassau, à 10; Montecuculli, Condé, Turenne, à 8 et sur la fin du siècle on n'était plus déjà qu'à 5... Survint la guerre de 1741, et Frédéric II, d'après ce principe que la longueur du fusil ne permet de tirer que sur trois rangs, donna le premier l'exemple de la réduction à trois hau-

teurs, exemple qui a été généralement suivi[1]. »

Comment faire autrement? Comment ne pas opposer aux autres puissances une ordonnance à peu près analogue à la leur?

« — Est-ce que les Macédoniens, quand ils inventèrent la phalange, et les Romains, quand ils imaginèrent la légion, se sont jamais inquiétés de l'ordonnance ennemie? Ils n'en ont pas moins conquis le monde.

— D'accord, mais ils n'avaient affaire qu'à des peuples armés de sabres, de piques et de javelots. Avant même d'être en mouvement, la phalange aujourd'hui serait décimée par le feu de l'ennemi. Si légère et si mobile que vous la conceviez, votre légion n'y résisterait pas davantage. L'artillerie la mettrait en pièces avec ses canons de 4, qui portent maintenant à plus de 500 toises, et ses canons de 8 et de 12, devenus assez légers pour être transportés

1. Du Coudray, *l'Ordre profond et l'ordre mince considérés par rapport aux effets de l'artillerie.*

et mis en batterie sur tous les points d'attaque[1]. D'ailleurs, à supposer que vous échappiez à ces dangers, vous n'éviteriez pas celui d'être débordé ou tourné; les corps profonds peuvent toujours l'être...

— En effet, répliquait Du Mesnil-Durand[2], c'est leur défaut, mais ne vaut-il pas encore mieux sur le champ de bataille risquer d'être tourné que risquer d'être enfoncé? Supposez que ma colonne soit débordée; de deux choses l'une : ou elle continue de charger avec impétuosité et renversera tout ce qui est devant elle, et, dans ce cas, c'est l'ennemi qui risque à son tour d'être tourné et qui s'arrête; ou elle attend l'attaque qui la menace sur ses flancs, et rien ne dit qu'elle ne la repoussera pas; car le propre de la colonne est d'être aussi forte sur ses flancs que sur son front. Quant à la *tirerie*, souvenez-vous de ce qu'en

1. Du Coudray, *Même ouvrage*.
2. Discours préliminaire des *Fragments de tactique*.

pensait le maréchal de Saxe : « Elle fait plus » de bruit que de mal et fait toujours battre » ceux qui s'en servent. » Et souvenez-vous de ce précepte : « Il faut marcher fièrement à » l'ennemi et défendre à l'infanterie de tirer ; » cela ne fait que l'arrêter, et ce n'est pas le » nombre d'ennemis tués qui vous donne la » victoire, mais le terrain que vous avez gagné. »

Tels étaient les principaux arguments échangés, non sans aigreur parfois, entre les anciens et les modernes. Cependant la question n'avançait pas et la controverse menaçait de s'éterniser, lorsque, heureusement, Saint-Germain y mit fin par un coup d'autorité. L'ordonnance du 1er juin 1776 parut : il fallut bien s'incliner. L'an d'après, celle du 1er mai 1777, sur la cavalerie, complétait la réforme. Rédigées sous l'inspiration des idées de Guibert par une commission où siégeaient entre autres MM. de Jaucourt et de Rochambeau, ces ordonnances, sans proscrire nullement l'ordre pro-

fond, comme l'auraient souhaité quelques esprits absolus, attribuaient à l'ordre mince la part prépondérante qu'il avait conquise dans les autres armées. Elles retenaient de l'ancien ordre français ce qui avait fait de tout temps sa raison d'être, sa force : la marche en colonne à distance entière, demi-distance ou à rangs serrés, et en masse, suivant les cas, laissant aux généraux sous leur responsabilité la faculté de recourir à ce genre de formation, soit pour enfoncer un point de la ligne ennemie, soit pour enlever un obstacle ou traverser un défilé. Mais, en même temps, l'ordre déployé, le seul qui puisse donner au feu toute sa puissance, s'exécutant au moyen d'une marche oblique et permettant à la ligne de bataille de s'étendre et de se déplacer, d'après les circonstances et le terrain, avec une grande promptitude, devenait l'ordre habituel et régulier.

Guibert l'emportait : c'était son système, beaucoup moins radical en somme qu'on l'avait

cru, qui avait le dessus. C'était par une sage transaction que se terminait la querelle qui divisait depuis si longtemps les meilleurs esprits dans le militaire : heureux dénouement qui, sans contrarier le caractère et les instincts nationaux, faisait toutefois une large et juste part à la nouvelle tactique. On avait pu craindre un moment, sous l'empire des exagérations que provoquent toujours l'esprit de système et le goût déréglé des nouveautés, que l'armée ne perdît la tradition française par excellence de l'offensive et de l'attaque à l'arme blanche. C'était l'écueil dont se préoccupaient avec raison les de Broglie. Les rédacteurs de l'ordonnance de 1776 étaient trop avisés pour ne pas respecter cette tradition dans ce qu'elle avait encore de compatible avec les progrès de la balistique. Mais on peut dire d'eux, — et c'est encore à Guibert que va l'éloge, — qu'ils rendirent à l'armée un signalé service en lui donnant une ordonnance qui lui permît

d'affronter à chances égales les troupes les les plus manœuvrières.

En 1791, dans le travail de revision auquel la Constituante soumit l'armée, il n'y eut qu'un très petit nombre de points où son ardeur révolutionnaire ne trouva pas l'occasion de s'exercer : l'ordonnance de 1776 fut l'un de ces points; elle échappa, par bonheur, au vandalisme légal qui avait déjà fait tant de ruines; et ce fut de ses principes que s'inspirèrent les auteurs du nouveau règlement sur le service en campagne. Quel plus bel éloge à l'adresse des Saint-Germain, des de Muy, des Guibert et de toute cette pléiade d'hommes éminents que l'ancien régime sut trouver pour illustrer ses derniers jours, et réaliser, en quelques années, dans ses institutions militaires, plus de progrès qu'on n'en avait fait depuis un siècle?

L'opposition pourtant n'avait point désarmé, et, pour la vaincre, il fallut encore un dernier

effort. Encouragés par la mort de Saint-Germain et par la nomination au secrétariat de la guerre d'un officier général de la vieille école, le prince de Montbarey, très brave, très brillant de sa personne, mais absolument réfractaire à toute idée de réforme, les de Broglie s'étaient remis en campagne et Du Mesnil-Durand avait repris sa prédication. Il avait même rédigé, sous l'inspiration des deux frères, un règlement destiné à remplacer l'ordonnance de 1776. C'était la revanche de l'ordre profond sur l'ordre mince qui se préparait, et, pour la rendre plus éclatante, le maréchal avait obtenu du ministre l'autorisation de profiter du rassemblement des troupes au camp de Vaussieux, en Normandie[1], pour faire sur le terrain la comparaison des deux systèmes. Le duel, — car c'en était bien un cette fois, — eut lieu sur les bords de la

1. A l'occasion de la guerre d'Amérique et d'un projet de descente en Angleterre.

[illegible] 1778, au milieu d'un [illegible] les conditions de [illegible] Très [illegible]valement, le maré- [illegible] pour adversaire un des [illegible] les plus hostiles à ses idées: [illegible] Avec un tel champion, il n'y [illegible] possible, et l'affaire [illegible] serieuse.

[illegible] dut être, à coup [illegible] spectacle que celui de ces [illegible] dévoués à leurs idées. [illegible] dans une sorte de [illegible] la démonstration devant [illegible] tout ce que l'armée [illegible]

Pour la première fois, les deux écoles allaient [illegible] en présence, non plus cette fois dans une lutte de plume, avec le raisonnement pour seule arme, mais sur le terrain, aux prises avec la réalité. Rochambeau nous a laissé dans ses *Mémoires* un piquant récit de

ces manœuvres, où, malgré toute son habileté, le maréchal eut le dessous dans presque tous les mouvements qu'il essaya de faire en ordre profond.

« Une seule fois, nous dit-il, il réussit à nous tourner, mais ce fut à condition de renoncer lui-même au système des colonnes serrées, de déployer sur un espace de cinq quarts de lieues, et de faire marcher sa première ligne contre ses principes, dans l'ordre mince. » L'épreuve était concluante, et jamais encore aussi complet hommage n'avait été rendu par une autorité pareille à la nouvelle tactique. Le duc de Broglie en conçut bien un peu d'humeur, et lorsque Rochambeau, l'affaire terminée, s'approcha « les larmes aux yeux et lui parla pathétiquement, il parut touché, mais ne voulut pas être convaincu ». Quoi qu'il en soit, l'armée l'était, elle, « et sa voix en faveur de l'ordonnance fut si forte qu'elle ne put être étouffée par la profonde

vénération qu'elle avait pour le maréchal, et qu'elle s'élevait des tentes des soldats[1] ».

Le triomphe de Guibert était complet, cette fois; après quinze ans d'efforts, de résistances et d'obstacles vaincus, de luttes contre la routine, contre « cette subordination d'âge et de grade qui, dans l'armée, s'étend jusque sur les pensées[2] », il touchait enfin la terre promise et tenait le succès. Encore un peu et c'était la gloire; il y entrait de son vivant même. Mais ses jours étaient comptés, et l'on a vu sa triste fin. Il était de ceux que l'ingratitude tue tout aussi bien que la fièvre; il en mourut en 1791, en pleine force intellectuelle, à quarante-sept ans. Deux ans plus tard, à défaut d'un grand commandement qu'on ne lui eût probablement pas donné, il aurait eu la satisfaction de voir son admirable *Essai de tactique* entre les mains des généraux impro-

1. Guibert, t. III, p. 206.
2. *Essai de tactique*, t. II, p. 347.

visés de la République, servant de guide à leur inexpérience et leur enseignant l'art de vaincre.

Tel était, à la veille de la Révolution, l'état des principaux organes et services de l'armée royale. A présent, pour rassembler en un jugement d'ensemble les traits épars de l'étude qu'on vient de lire, il nous faut revenir en arrière et reprendre, l'une après l'autre, en les résumant, toutes les parties dont elle se compose.

Et d'abord, pour procéder par ordre, le nombre? Sous ce rapport, l'armée royale était loin de compte : elle ne venait plus qu'au troisième ou quatrième rang en Europe, après avoir été si longtemps au premier. Sur une population de 26 millions d'âmes environ, son effectif n'était que de 150 000 hommes, tandis que l'Autriche et la Prusse, infiniment moins peuplées, la dernière surtout, entretenaient : l'une 180 000 et l'autre 160 000 hommes sous les drapeaux.

Aux troupes réglées venait, il est vrai, s'ajouter la milice, dont l'effectif pouvait atteindre 70 000 hommes, et qui avait toujours suffi, même dans les plus mauvais jours, à boucher les trous faits dans les rangs de la troupe réglée par le feu et la maladie. Néanmoins, tout en tenant compte de ce renfort, la force de l'armée royale n'était plus en rapport avec le développement des autres grandes puissances militaires.

Le gouvernement n'ignorait pas cette situation, ni qu'il en était cause en grande partie; car, avec une meilleure administration, il lui eût été très facile de réaliser de notables économies sur l'armée, qui lui coûtait près du double de ce qu'elle aurait dû lui coûter[1], et d'appliquer ces économies à l'augmentation

1. « La France, écrivait Guibert à l'époque de la guerre d'Amérique, entretient à peine aujourd'hui 140 000 hommes de troupes réglées avec 106 millions, tandis que la Russie en entretient 150 000 avec 27 ou

de son état militaire. Mais cette réforme était trop intimement liée à toutes celles dont il avait pris l'initiative pour être abordée séparément, comme l'avaient essayé Saint-Germain et le Conseil de la guerre, et c'est aux états généraux qu'était réservé l'honneur de l'accomplir. Le recrutement dans les troupes réglées n'était guère moins défectueux que l'effectif : la base en était beaucoup trop étroite. C'était par enrôlements volontaires, à prix d'argent, qu'on entrait au service du roi. Tout ce qui exerçait un métier ou possédait seulement de quoi vivre, artisans, ouvriers, commerçants, petits rentiers, y échappait. Les engagements se faisaient principalement dans les grandes villes, et portaient surtout sur la partie flottante et nomade de la population. On trouvait

28 millions, la Prusse environ 180 000 avec 56 millions, et l'Autriche à peu près autant avec 61 ou 62. » Il est vrai, et Guibert omet ce point important, que la matière première et les denrées étaient déjà beaucoup plus chères en France que dans le reste de l'Europe.

là toute une pépinière de gens ayant de l'aptitude et du goût pour la vie militaire, et qui faisaient, en général, aussi bien dans l'armée qu'ils eussent mal fait dans une autre carrière. Mais il n'y en avait jamais assez pour les besoins, et la plupart des compagnies, réduites à se recruter presque exclusivement dans cette catégorie d'individus, demeuraient le plus souvent incomplètes. De là de grands embarras pour les chefs de corps et une cause permanente de faiblesse pour l'armée. De là aussi beaucoup d'abus, de pratiques et de marchandages frauduleux que la sévérité des ordonnances ne parvenait pas toujours à réprimer.

Dans la milice, le système en vigueur était infiniment plus large : le sort désignait les partants. En principe, rien de plus équitable. Mais, en fait, l'abus des dispenses viciait complètement l'institution et en rejetait toute la charge sur le peuple des campagnes. Chose à

noter : la bourgeoisie, — si sévère pour d'autres inégalités, — n'avait jamais réclamé contre celle-là.

La composition des troupes avait été longtemps fort irrégulière. L'armée, comme toutes les institutions de l'ancien régime, s'était formée peu à peu, de pièces et de morceaux, au fur et à mesure des circonstances et des besoins. Il en était résulté de grandes disparates et beaucoup de confusion, nos régiments n'ayant ni les mêmes effectifs, ni le même nombre de bataillons et d'escadrons, ni la même solde, ni les mêmes droits, avantages ou honneurs. Peu à peu cependant, ces différences s'étaient effacées, et les dernières ordonnances avaient ramené tous les corps, sauf l'infanterie légère et la maison du roi, à la même constitution.

La proportion des diverses armes avait également subi quelques retouches : éclairé par l'expérience des dernières campagnes, le

Conseil de la guerre s'était efforcé de donner plus d'importance aux corps légers, tant dans l'infanterie que dans les troupes à cheval. Excellente mesure, qui devait avoir pour effet de rendre l'armée plus mobile et plus capable de résister, en cas de nouvelle guerre, aux entreprises de la cavalerie ennemie.

La formation des troupes en divisions permanentes était, depuis bien des années déjà, le vœu de tous les hommes de guerre expérimentés. C'était le seul moyen de permettre aux divers corps de passer du pied de paix au pied de guerre, et d'arriver, par le contact de tous les jours, par des exercices et des manœuvres d'ensemble, sous des chefs permanents, à cette cohésion qui fait les armées solides et disciplinées. — L'ordonnance capitale du 17 mars 1788 venait de réaliser cette grande réforme.

L'organisation des milices subsistait toujours telle qu'elle avait été réglée par l'ordonnance de 1778 et 1779 : à 78 bataillons de

garnison, destinés à doubler les 78 régiments de ligne, à 14 régiments provinciaux et à 15 régiments de grenadiers royaux.

A dire vrai, cette organisation était plus importante sur le papier qu'en réalité; car depuis la paix, à part les régiments de grenadiers royaux, qui avaient été rassemblés de loin en loin et partiellement, aucun appel n'avait eu lieu. Cependant, au premier danger de guerre, comme les cadres subsistaient toujours, la mise en activité des troupes provinciales n'eût souffert aucune difficulté.

La maison du roi, dans un temps où le souverain et les princes du sang avaient, à l'exception de Condé, cessé de paraître aux armées ou n'y faisaient que de malheureuses apparitions, comme le duc d'Orléans à Ouessant, n'était plus qu'un coûteux anachronisme, une troupe de parade, que de glorieux souvenirs ne protégeaient plus qu'imparfaitement contre la malignité publique. Elle avait déjà perdu

Conseil de la guerre s'était efforcé de donner plus d'importance aux corps légers, tant dans l'infanterie que dans les troupes à cheval. Excellente mesure, qui devait avoir pour effet de rendre l'armée plus mobile et plus capable de résister, en cas de nouvelle guerre, aux entreprises de la cavalerie ennemie.

La formation des troupes en divisions permanentes était, depuis bien des années déjà, le vœu de tous les hommes de guerre expérimentés. C'était le seul moyen de permettre aux divers corps de passer du pied de paix au pied de guerre, et d'arriver, par le contact de tous les jours, par des exercices et des manœuvres d'ensemble, sous des chefs permanents, à cette cohésion qui fait les armées solides et disciplinées. — L'ordonnance capitale du 17 mars 1788 venait de réaliser cette grande réforme.

L'organisation des milices subsistait toujours telle qu'elle avait été réglée par l'ordonnance de 1778 et 1779 : à 78 bataillons de

garnison, destinés à doubler les 78 régiments de ligne, à 14 régiments provinciaux et à 15 régiments de grenadiers royaux.

A dire vrai, cette organisation était plus importante sur le papier qu'en réalité; car depuis la paix, à part les régiments de grenadiers royaux, qui avaient été rassemblés de loin en loin et partiellement, aucun appel n'avait eu lieu. Cependant, au premier danger de guerre, comme les cadres subsistaient toujours, la mise en activité des troupes provinciales n'eût souffert aucune difficulté.

La maison du roi, dans un temps où le souverain et les princes du sang avaient, à l'exception de Condé, cessé de paraître aux armées ou n'y faisaient que de malheureuses apparitions, comme le duc d'Orléans à Ouessant, n'était plus qu'un coûteux anachronisme, une troupe de parade, que de glorieux souvenirs ne protégeaient plus qu'imparfaitement contre la malignité publique. Elle avait déjà perdu

plusieurs corps et elle était destinée, dans un temps prochain, à subir de nouvelles réformes, que l'état des finances commandait impérieusement. Mais le mal n'était pas bien grand ; c'était même une opinion fort répandue dans le militaire que, si l'armée gagnait à cette réforme la création de trois ou quatre bons régiments de ligne, sa force n'en serait nullement diminuée.

Le commandement, par suite de plusieurs causes, les unes fortuites et qui tenaient plus aux hommes qu'aux choses, les autres inhérentes à l'ancien régime, à sa constitution et à ses défauts, n'était pas toujours demeuré à la hauteur de sa tâche. La vénalité des emplois, l'absence d'une règle d'avancement, la multiciplité des grades, enfin et surtout le favoritisme en faisaient souvent la proie des incapables et des intrigants. Tant que le pouvoir s'était perpétué dans la main de princes tels qu'Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, et de

ministres comme Sully, Richelieu et Louvois, l'armée n'avait pas eu trop à souffrir de ces vices d'organisation et de ces abus. Sous Louis XV, au contraire, à l'époque de la Pompadour, elle y avait perdu toute force et toute dignité, et, pendant plusieurs années, elle avait offert le spectacle des plus déplorables compétitions. La corruption de la Cour s'était transportée dans les camps et les avait changés en autant de foyers d'intrigue et de lieux de plaisir. Vainement, quelques généraux de vieille roche, comme les d'Estrées, les de Broglie, les Saint-Germain, protestaient par leur exemple et se distinguaient, dans ce relâchement général, par leur caractère et leur fermeté. Le parti des petits-maîtres et des roués finissait toujours par l'emporter. Mais cette anarchie n'avait eu qu'un temps, et c'est une grave erreur historique, en même temps qu'une criante injustice, de juger comme on l'a fait si souvent, les institutions militaires du XVIIIe siè-

cle sur les tristesses et les scandales de cette lamentable époque. Dans la guerre de Flandre, la valeur française s'était illustrée par une suite de succès éclatants. La guerre de Sept ans, elle-même, n'avait pas été sans gloire, et déjà, du vivant de Louis XV, Choiseul était parvenu, dans une certaine mesure, à tirer l'armée du discrédit où elle était tombée sous l'influence des maîtresses. Avec Louis XVI, la politique d'alcôve n'était plus à craindre, et, pour rendre au commandement toute sa dignité, il avait suffi d'un retour d'honnêteté dans le gouvernement et de quelques bons choix, comme celui de l'intègre de Muy : si riche était encore en hommes de valeur et de talent cette grande noblesse si décriée par la faute de quelques-uns des siens! Après deux siècles de guerres presque ininterrompues, on aurait pu la croire à bout de forces; jamais, au contraire, elle n'avait été plus vivace et plus féconde; jamais la source où la France avait déjà puisé tant et

de si beau sang n'avait plus abondamment coulé. Quand l'envoi d'un secours aux Américains fut décidé, le roi n'eut qu'un embarras, celui de choisir entre tant de braves gens le chef de l'expédition : pour un qui obtint le commandement, vingt le méritaient et s'y fussent distingués à l'égal de Rochambeau.

Dans un État fortement constitué, les cadres importent au moins autant que le commandement ; ils avaient toujours été bons dans l'armée royale, et si haut qu'on remonte dans son histoire, on est frappé de la supériorité qu'elle offre en cette partie. Ce n'est plus ici l'élite, la fleur de la noblesse française, prodigue des talents et du génie de ses plus illustres enfants ; c'est la pauvre petite noblesse de province qui fournit modestement à l'armée son contingent héréditaire, qui donne au roi, sans compter, le meilleur de soi-même : sa mâle et forte progéniture, ses gars les plus solides et les mieux trempés ; de vrais lurons, destinés, dès l[illegible]

de leur mère, au service; élevés dans cette idée, n'en concevant ni n'en pouvant imaginer d'autre, et préludant à leur futur métier par la rude existence du gentilhomme campagnard. A dix ans, avant même de leur mettre un livre entre les mains, on leur a déjà mis un cheval entre les jambes. A douze ou treize ans, pour achever leur éducation physique et leur donner quelque teinture de science, le père les conduit à l'école militaire; au besoin il vendrait, pour en payer les frais, son dernier moulin. Ainsi faisait déjà l'aïeul, ainsi fera le petit-fils, et ainsi de suite, et « Vive le roi! »

Par là s'est formée et perpétuée sur toute la surface du sol une race de forts et de braves, nés pour la guerre, naturellement aptes à la faire. Une longue sélection les a doués pour l'action, taillés pour la lutte : jarret d'acier, poignet de fer et poitrine d'athlète, plus de muscles que de nerfs, ils ont tout ce qu'il faut pour courir à l'ennemi, le frapper et le ter-

rasser. « En avant! » telle est leur devise, et quand ils s'élancent au combat, leur emblème, c'est le coq gaulois se dressant sur ses ergots et poussant son cri de bataille. Voilà bien leur image, en effet. Un peu vains, un peu glorieux, raides, portant beau, formant une caste à part et fiers d'y appartenir, méprisant tout ce qui n'est pas d'épée, querelleurs, amoureux comme tout coq bien né : mais, avec cela, si brillants, d'une si chaude et si chevaleresque bravoure, aimant et faisant si bien leur métier, trouvant si naturel de donner leur vie pour la gloire assaisonnée d'un morceau de pain, de si bons coqs de combat enfin, de vieille et de pure race française, qu'on ne peut s'empêcher de les admirer et de saluer en eux plusieurs siècles de dévouement et d'héroïsme.

Le cadre des bas-officiers n'a pas derrière lui cette longue tradition d'honneur et de fidélité. Mais quel solide mérite! Dans les régiments, ce sont eux qui expédient le gros de la besogne

et règlent tout le détail du service. Blanchis sous le harnais, on peut s'en rapporter à leur expérience et se fier à leur autorité : ferrés sur le règlement, à cheval sur la discipline, on peut être sûr qu'ils sauront faire observer l'un et l'autre. Seulement, pourquoi les appeler « bas »? Il n'y a rien de bas dans l'armée! Et le fusil, tout comme l'épée, ne devrait-il pas anoblir? Pourquoi, surtout, cette barrière infranchissable entre eux et les officiers particuliers? Beaucoup seraient très capables de monter au commandement d'une section de compagnie et même d'une compagnie. Quelle sottise et quelle imprudence de les confiner dans leur médiocrité!

A présent, le soldat. Dans les troupes réglées, l'espèce en était généralement bonne. Pour dégrossir un paysan, il faut des mois; en quelques semaines, on peut d'un gamin de Paris faire un militaire très présentable. Or, c'était surtout dans la population et sur le pavé des

grandes villes que se recrutaient les régiments de ligne. Dans le tas, sans doute, il se trouvait bien quelques drôles et beaucoup de gens sans foyer et sans aveu sur lesquels il fallait avoir l'œil. Mais le plus grand nombre, en somme, une fois dans le rang, s'amendaient et devenaient avec le temps d'excellents troupiers : entreprenants, adroits, industrieux, sachant s'arranger, se débrouiller, comme on dit, durs à la fatigue, solides au feu, calmes dans les retraites, ayant de la bonne humeur et la répandant tout autour d'eux, animant la tente ou la chambrée du récit de leurs exploits, et sachant sur le bout du doigt l'histoire du régiment, le type du vieux grognard, enfin. Prenez un grenadier de Charlet, mettez-lui sur le dos un habit à la française, sur la tête un tricorne et de la poudre; c'est le même homme et, entre les deux, il n'y a que l'épaisseur d'une chanson de Béranger. De même, sous le conscrit de Grévin, vous retrouvez le milicien [illegible] son air

ahuri et bon enfant, sa forte senteur rurale et sa gaucherie. Ici pourtant, la ressemblance n'est plus aussi frappante : le conscrit aujourd'hui monte en grade et rattrape les camarades; le milicien, lui, reste toujours milicien. Triste et dur métier, sans honneur et sans récompense : rien que les charges, aucune des joies et des petits revenants-bons de l'uniforme ; pas un applaudissement, pas un regard de femme qui le paye de sa peine et soutienne son courage. C'est l'éternel sacrifié : au pays, le sort est tombé sur lui, chétif; pourquoi? Pourquoi lui et pourquoi pas Jean? Au régiment, on ne l'aime guère, on dirait d'un intrus : pourquoi? En campagne, il marche, il souffre, il se bat, sans grand enthousiasme peut-être, mais, enfin, il se bat, il est frappé, il meurt, et ce sont toujours les autres : c'est Auvergne ou Picardie, c'est Chamboran ou Berchiny, ce sont les gardes-françaises ou les gendarmes qui en ont toute la gloire; pourquoi? Parce que c'est ainsi,

pauvre être; ne cherche pas le pourquoi des choses de la vie! Peut-être, un jour, dans bien des années, en songeant à ta triste destinée, quelque vaincu du sort, comme toi, sentira-t-il une pitié dans son cœur et donnera-t-il un souvenir à ta mémoire. En attendant, prends ton lot, fais ta route, et si tu succombes à mi-chemin, tombe en priant pour la France et tais-toi.

Avec de bons cadres, en temps ordinaire, il n'y a pas de troupe indisciplinée. A l'intérieur, en effet, l'ordre ne laissait rien à désirer dans le militaire, et jusqu'aux premiers jours de la Révolution, il se maintint parfaitement. La machine, supérieurement agencée, marchait toute seule. En campagne, il n'en allait pas toujours de même : il suffit d'une défaite, à la guerre, pour détraquer les plus solides ressorts. C'est la loi générale, plus encore pour le Français que pour les autres peuples. Il faut à son impressionnabilité le succès, la victoire, au-

trement il se dérange et se démoralise. Le bourgeois, de tout temps, s'en est fort indigné. Des soldats qui boivent, qui pillent et qui ribaudent, quelle horreur! Effectivement, le dos au feu, le ventre à table, on a peine à comprendre ces choses-là : elle ont pourtant leur excuse.

L'armée royale au XVIIIe siècle, dans les dernières années de guerre surtout, ne pouvait échapper à toutes les causes de démoralisation qui se résumaient pour elle dans la suite ininterrompue de ses malheurs. Mais quelle armée, fût-elle de bronze, n'y eût payé son large tribut? L'Autriche n'avait-elle pas ses pandours, la Russie ses cosaques et la triomphante Prusse elle-même ses fameux hussards de Seydlitz, qui n'étaient guère plus disciplinés, j'imagine, ni plus tendres aux populations que les troupes de Soubise ou de Richelieu, et Frédéric II, tout comme Broglie, n'était-il pas obligé de faire pendre de temps en temps

« quelques-uns de cette canaille[1] »? Il en est ici comme plus haut de la solde, des vivres ou des hôpitaux : si l'on s'en rapportait aux mémoires et relations du temps, et même à la correspondance des généraux, aigris par le malheur, on se ferait du soldat français l'idée d'un véritable monstre. En réalité, le plus souvent, quand il échappe à ses chefs, qu'il pille ou qu'il se livre à des excès, c'est tout bonne-

1. Ce qui ne l'empêchait pas, à l'occasion, de donner à ces canailles les plus déplorables exemples. Guibert, qu'on ne peut se lasser de citer, raconte à ce propos le trait suivant : « Arrivés à Dresde. — Vu les jardins du comte de Brülh... Restes surprenants de la magnificence inouïe de ce ministre : galerie où il renfermait ses tableaux, immense et bien décorée... Ruines d'un kiosque, le plus beau qui existât en Europe. Le roi de Prusse, sans autre motif qu'une petite haine contre le comte de Brühl, l'a fait démolir (lors du siège de Dresde); il a de même fait tout dégrader dans le jardin : statues, peintures, tout est enlevé ou mutilé. Anecdotes déshonorantes pour ce prince : il a fait brûler un château superbe du comte de Brühl, et il voyait des fenêtres de son quartier général, avec un plaisir et une ironie barbares, la flamme de cette exécution; il a fait couper les allées

déchaîne en lui la bête et le ramène parfois à l'animalité primitive. Elle serait trop belle, autrement!

Quoi qu'il en soit et pour conclure sur la discipline, si l'on prend isolément l'armée royale dans les mauvaises années du XVIIIe siècle, on est frappé de sa démoralisation. Si l'on regarde aux autres armées et dans les documents allemands, on demeure frappé de la ressemblance des situations. Ce qu'on ne voit pas, en revanche, chez le voisin, c'est une armée tombée si bas, après une si extraordinaire accumulation de revers, se relever si vite et reprendre avec tant de vigueur, en si peu d'années, son ancienne vertu. Entre la fin de la guerre de Sept ans et le commencement de la guerre d'Amérique, il n'y a que quinze ans; entre les troupes de l'une et celles de l'autre, il y a tout un monde. Comment s'est opérée cette transformation? Est-ce par la violence et la compression à outrance, par l'appli-

cation maladroite et systématique de la discipline et des procédés prussiens? Nullement; jamais, à aucune époque, la loi militaire n'a parlé un langage plus humain et plus élevé qu'en ces dernières années de l'ancien régime. Depuis longtemps déjà, la sensibilité du siècle avait pénétré l'armée et tempérait la rigueur des ordonnances par l'excessive indulgence des autorités chargées de les appliquer. En 1788, des mœurs cette sensibilité passe dans le code lui-même et le transforme. Ce n'est pas à la force, en dépit de quelques apparences contraires, que la royauté demande le rétablissement de l'ordre; tout en maintenant énergiquement le principe tutélaire de l'obéissance passive, elle fait appel à la raison, à l'honneur du soldat, elle rend hommage à sa dignité d'homme et de citoyen, et le relève dans sa propre estime en imposant le respect de sa personne à ses chefs.

Dans les armes spéciales, le génie n'avait

jamais perdu la place éminente qu'il tenait depuis Vauban, et la création de l'école spéciale de Mézières avait achevé de le mettre tout à fait hors de pair en Europe. En revanche, l'artillerie s'était laissé dépasser par la plupart des puissances, et les dernières guerres n'avaient que trop montré son infériorité. Gribeauval paraît : aussitôt tout change, et, par un prodige d'activité dont on ne retrouve pas l'analogue dans notre histoire, — voici l'arme qui, en quelques années, retrouve son ancienne supériorité. D'un bond, elle rattrape et même elle laisse bien loin derrière soi les artilleries rivales.

Pareillement la tactique : jusqu'à la guerre de Sept ans, elle était demeurée fort arriérée; la vieille et classique théorie de l'ordre profond, reprise et rajeunie par d'ardentes controverses, tyrannisant encore la plupart des officiers généraux, les empêchait de voir que les progrès de l'artillerie et les changements

apportés par Frédéric II à l'ordonnance impliquaient des modifications dans la nôtre. Par bonheur, ici encore, de l'inépuisable fonds où la France monarchique a toujours trouvé l'homme qu'il lui fallait au moment décisif, des rangs de cette petite noblesse d'épée qui vient de lui donner Gribeauval, sort un autre et non moins illustre réformateur. Guibert surgit, et, par son admirable *Essai de tactique*, il entreprend et bientôt achève la conquête de l'opinion. L'ordre profond, la colonne si chers aux vieux soldats, si propres à seconder la vivacité française, gardent une place honorable dans la nouvelle ordonnance; mais c'est l'ordre mince, sur quatre rangs de profondeur, qui devient la règle. Désormais, sous le rapport des déploiements, l'armée royale est à la hauteur de l'armée prussienne elle-même; encore quelques manœuvres d'ensemble dans le genre de celles de Metz ou de Vaussieux, et elle n'aura plus rien à lui envier.

Au total, et pour conclure, beaucoup plus de bon que de mauvais, quelques vices et de grandes vertus : un effectif insuffisant, quoique soutenu par un puissant système d'alliances offensives et défensives ; un mode de recrutement défectueux, trop étroit dans les troupes réglées, injuste dans les provinciales ; de grands abus dans le commandement ; des règles d'avancement insuffisantes ; trop de grades et de gradés ; un état-major surabondant et beaucoup trop coûteux ; une maison trop nombreuse, une milice imparfaitement exercée et militarisée ; en revanche, une composition très solide, fondée, comme aujourd'hui, sur l'ordre divisionnaire ; une bonne formation, des cadres incomparables, une excellente espèce de soldat, une discipline généralement exacte, un code fort humanisé, un génie sans égal, une artillerie redevenue la première du monde par le nombre et la perfection de son matériel, autant que par la valeur de son personnel ;

une nouvelle tactique, œuvre de génie « la plus propre à former de grands hommes » pour les luttes à venir, a dit Napoléon, voilà l'aspect de l'armée royale en 1789, et voilà le bilan de l'ancien régime en matière militaire.

Vienne la guerre à présent, la revanche de Rosbach est prête! A l'abri de ses forteresses, protégée par la muraille vivante de ses 218 bataillons d'infanterie, de ses 206 escadrons de troupes à cheval, de ses 7 régiments d'artillerie de ligne et de ses 76 000 hommes de milices, forte de sa population énorme pour l'époque et de sa jeunesse militaire plus belliqueuse que jamais [1], la France peut regarder froide-

1. La guerre d'Amérique avait complètement relevé le moral de l'armée. Ségur, qui l'avait faite, le constate à plusieurs reprises dans ses *Mémoires :* « Nous avions réussi : les États-Unis étaient indépendants; l'Angleterre venait d'éprouver notre force; les revers de la guerre de Sept ans étaient effacés... La jeunesse, sans rester indifférente à ces importants débats (la lutte entre

ment l'Europe. Car, sans compter ses propres ressources, contre l'Angleterre, elle a l'Espagne

Calonne et Necker), se plaisait davantage à la politique, surtout à celle qui nous offrait encore quelques chances de guerre. On parlait déjà de différends assez sérieux qui s'élevaient entre la cour de Vienne et la république des Provinces-Unies. On disait que la guerre en serait peut être le résultat, et que la France ne pourrait éviter d'y être entraînée... La jeunesse militaire en était charmée, et lorsque je rejoignis le régiment de Ségur, que je commandais, je le trouvai rempli d'ardeur. Chacun croyait qu'avant un an nous serions en campagne. Tous les corps qui n'avaient pu être employés ni dans l'Amérique ni dans l'Inde brûlaient du désir de sortir d'une inaction qui durait depuis vingt ans, inaction aussi insupportable pour les Français qu'elle l'était autrefois, selon les anciens auteurs, pour les Germains et pour les Francs. » — Lorsque le dissentiment s'accuse entre les Hollandais et les Autrichiens, en 1784, Ségur dit encore : « Quand je revins à Paris (après un voyage en Angleterre), je trouvai les esprits de plus en plus animés contre l'Autriche, qui menaçait la Hollande d'une invasion prochaine. La jeunesse ardente prenait vivement parti pour la cause des Hollandais, c'est-à-dire pour la guerre. » — Même note en 1787, lors de l'invasion de la Hollande par la Prusse : « La guerre eût été à cette époque une diversion utile, qui eût à la fois relevé notre influence et porté au dehors l'ardeur d'une jeunesse lasse de repos. » (*Mémoires*, t. III, p. 247.)

une nouvelle tactique, œuvre de génie [illegible] la plus propre à former de grands homme[illegible] pour les luttes à venir, a dit Napoléon, [illegible] l'aspect de l'armée royale en 1789, et [illegible] le bilan de l'ancien régime en matière [illegible] taire.

Vienne la guerre à présent, la re[illegible] Rosbach est prête! A l'abri de ses [illegible] protégée par la muraille vivante d[illegible] taillons d'infanterie, de ses 20[illegible] troupes à cheval, de ses 7 r[illegible] de ligne et de ses 76 000 [illegible] forte de sa population [illegible] et de sa jeunesse m[illegible] que jamais[1], la Fr[illegible]

1. La guerre d'[illegible] le moral de l'a[illegible] à plusieurs [illegible] réussi : l[illegible] terre ve[illegible] guerr[illegible] rest[illegible]

et sa marine; contre la Prusse, elle a l'Autriche; avec un peu de décision[1], elle aurait même la Russie, qui vient d'ouvrir la Baltique à son commerce; à Constantinople, sans être prépondérante comme à l'époque de la paix de Belgrade[2], et, malgré l'atteinte portée par les affaires de Hollande au prestige du gouvernement de Louis XVI, son influence ne le cède encore à nulle autre. Il n'y a qu'une ombre à ce tableau : l'argent qui manque, la détresse du trésor royal qui s'oppose à l'augmentation de l'effectif et qui paralyse notre diplomatie. Mais voici venir la Constituante, et ce que le Conseil de la guerre n'a pu terminer, ce que les notables n'ont pas su faire, les représentants

1. Voir sur le projet de quadruple alliance négocié par Ségur pendant sa présence en Russie les *Mémoires* de ce diplomate et le *Choiseul Gouffier* de M. Pingaud.

2. Voir sur nos relations avec l'empire ottoman à cette époque la substantielle et très intéressante étude de M. Albert Vandal sur la mission du marquis de Villeneuve.

élus de la nation sauront bien, sans doute, eux, l'accomplir : détruire le gaspillage et les abus, créer des ressources et les administrer avec prudence. L'ancien régime a terminé sa tâche, achevé sa journée ; il laisse à ses successeurs un instrument d'une extrême solidité, encore que vicieux ou faussé dans quelques-unes de ses parties. A eux de le redresser, de le perfectionner, et de le porter à son maximum de puissance.

FIN

TABLE

INTRODUCTION..... I

PREMIÈRE PARTIE

L'EFFECTIF. — LE RECRUTEMENT. — LA COMPOSITION ET LA FORMATION. — LE COMMANDEMENT..... 1

I. — L'effectif..... 7
II. — Le recrutement..... 26
III. — Composition et formation..... 46
IV. — Le commandement..... 70

DEUXIÈME PARTIE

LES CADRES. — [illegible] — LE MILICIEN. — L'ARTILLERIE [illegible] 11[illegible]

I. — Les cadres [illegible] 11[illegible]
II. — Le soldat [illegible] 1[illegible]
III. — Le milicien [illegible]

IV. — L'artillerie..... 150
V. — Le génie..... 175

TROISIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION. — LA DISCIPLINE. — LE CODE. — LA TACTIQUE..... 185
I. — L'administration..... 185
II. — La discipline..... 204
III. — Le code..... 223
IV. — La tactique..... 238

5970

10516-87. — Corbeil. Imprimerie Crété.

3 2044 010 248 474

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.